L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1097 - VENDREDI 21 JANVIER 2011 2 €

www.agribourgogne.fr ISSN 1776-0224



Sommaire



Fertilisation *p 10*
Fertilisation: des rappels utiles pour la fertilisation azotée

P 03 **Actualité** Côte d'Or
Associations foncières de remembrement: démocratique... mais contraignant

P 04 **Actualité** Nièvre
Chambre d'agriculture de la Nièvre: la «fusion» vaut-elle mieux que la «mutualisation» ?

P 06 **Actualité** Yonne
Environnement: l'eau et la biodiversité font débat

P 07 **Actualité** Bourgogne
Finale régionale «La Terre vue du collège»: les élèves de Cuisery iront à Paris

P 08 **Vi syndicale**
Dernière réunion cantonale de la FDSEA 21: le nouveau bassin laitier interroge

P 11 **Filières** Élevage
Production laitière: visite à la laiterie de Saint-Denis de l'Hôtel

Distribution des aliments

DOSSIER SPÉCIAL

Choisir une mélangeuse-distributrice adaptée à votre exploitation



S'équiper d'une mélangeuse pour nourrir les animaux, gagner du temps et préparer des rations équilibrées et complètes est une option qui séduit les éleveurs. Avant de choisir, voici les critères à vérifier pour dimensionner correctement son matériel. *Page 14-17*





l'Agenda

Côte d'Or

Informations sur les associations foncières de remembrement
Réunions d'information

Les Associations Foncières de Remembrement sont des associations constituées d'office suite à un remembrement pour réaliser les travaux connexes à cette réorganisation foncière et assurer l'entretien des équipements créés (chemins, fossés,…).
Le législateur a souhaité uniformiser le fonctionnement de ces associations et associer tous les propriétaires aux décisions.
C'est pourquoi les AFR vont devoir adopter des statuts et mettre à jour la liste des propriétaires avant mai. Elles devront également organiser ultérieurement des assemblées générales de propriétaires.
Vendredi 21 janvier:
• 10h00 à Til-Châtel, Salle des fêtes
• 14h30 à Mirebeau, Mairie
Vendredi 28 janvier:
• 10h00 à Auxonne, Mairie
• 14h30 à Seurre, Coopérative Agricole
Mercredi 2 février:
• 10h00 à Genlis, Salle Claire Meline
• 14h30 à Flagey-Echezeaux, Mairie
Contact: Jérôme Chabot
03 80 68 66 34
jerome.chabot@cote-dor.chambragri.fr

AG des chevriers et des producteurs de fromages fermiers
L'assemblée générale ordinaire de l'association des chevriers et des producteurs de fromages fermiers de Côte d'Or se tiendra le **mardi 25 janvier** à Pouilly-en-Auxois. Le rendez-vous est donné à la salle de la coopérative Dijon Céréales à 14h30. A l'ordre du jour : rapport d'activité 2010, bilan financier, formation organisée par le GDS pour les chevriers (diagnostic et maîtrise du parasitisme chez les caprins. Soins infirmiers), le point sur le projet de contrôle de performance et appui technique (A partir de 2011, 4 ou 5 élevages seront suivis par un technicien de Capri- Nièvre), élection du conseil d'administration et du bureau.
Informations sur les associations foncières de remembrement : les dates Réunions d'informations AFR:
vendredi 28 janvier : Auxonne (Halles à 10h00), Seurre (coopérative agricole à 14h30),
mercredi 2 février : Genlis (salle Claire Meline à 10h00), Flagey-Echeyzeaux (mairie à 14h30).
Contact : Jérôme Chabot au 03.80.68.66.34

Nièvre

Réseau de boutiques de produits du terroir
Dans le cadre du Parc naturel régional du Morvan, l'association des producteurs du Morvan réalise de nouveaux projets tels que le lancement d'un réseau de boutiques de vente des produits du terroir.
Cette initiative sera officiellement présentée **vendredi 21 janvier** à 18h30 sur la commune d'Etang-sur-Arroux.

Abattoir de Cosne
L'assemblée générale de l'abattoir de Cosne-sur-Loire se déroulera le **23 janvier**, dans la salle des fêtes de la commune de Boulleret (18).

Irrigants de la Nièvre
L'Admien, l'association qui regroupe les irrigants nivernais, se réunira en assemblée générale le **25 janvier** à partir de 8h30 à la salle communale de la mairie de Mesves-sur-Loire. L'ordre du jour le matinée est pour le moins chargé. Il débute par les interventions de MM Milard, président de l'Admien, et Rabereau, trésorier. Arnaud Vautier présentera la campagne d'irrigation 2011 et les évolutions réglementaires en irrigation. Mme d'Armaillé, d'Irrigants de France, proposera un panorama de l'irrigation en France avant la tenue de trois tables rondes :
- «que faut-il savoir sur les tarifs d'électricité EDF?»,
- «les variétés maïs et le désherbage maïs» et
- «les pratiques d'irrigation sur maïs».
Un apéritif offert et un repas au restaurant «le Massava» concluront la matinée.

Yonne

Découvrir les logiciels Orani Web, Coline et Mes P@rcelles
Deux journées découvertes des logiciels Orani Web, Coline et Mes P@rcelles sont organisées à l'attention des éleveurs par le groupement Alysé :
Mardi 25 janvier à 10h, à la CAIAC, à Migennes
Mercredi 26 janvier à 10h, à la Chambre d'agriculture, à Auxerre
Pour plus d'informations, contactez Cédric Debbah, de la Chambre d'agriculture de l'Yonne
au 03 86 94 28 44 ou par mail :
c.debbah@yonne.chambagri.fr

La reproduction en élevage allaitant
La Chambre d'agriculture de l'Yonne propose une formation de 2 jours, les **2 et 8 février** dans l'avallonnais.
Au programme :
la maîtrise des cycles et la physiologie du post-partum, l'analyse des facteurs sanitaires pouvant affecter la reproduction, l'influence de l'alimentation et l'identification des risques, l'analyse spermatique en ferme avec rappel sur les pathologies rencontrées.
Renseignements et inscriptions auprès de Catherine Bonin
au 03 86 34 23 41.
Email :
c.bonin@yonne.chambagri.fr

Raisonner et organiser ses achats d'aliment
Alyse Yonne organise le **27 janvier** prochain, une journée sur la réflexion autour de l'alimentation. Cette rencontre aura lieu en salle le matin et se poursuivra l'après-midi sur l'exploitation de Mr Laurent Garraud, à Lalande.
Au programme :
rappel sur le contexte de la cotation des matières premières et le positionnement pour l'achat. La mesure des capacités de stockage et leur conception.
Renseignements et inscriptions auprès de Rachel Annicchiarico
au 03 86 94 22 15.
Email :
r.annicchiarico@yonne.chambagri.fr

Permanence Apecita
La prochaine permanence mensuelle de l'Apecita se tiendra **jeudi 27 janvier** à la Chambre d'agriculture, 14 bis rue Guynemer à Auxerre.
Pour rencontrer la déléguée régionale, prendre rendez-vous à la Chambre d'agriculture auprès de Jocelyne Foutoyet
tél 03 86 94 22 11

Perfectionnement sur Excel
Le CFPPA d'Auxerre la Brosse propose une formation de trois jours sur Excel perfectionnement, **jeudi 27 janvier, mardi 1er février et lundi 7 février :**
Au programme : réaliser des tableaux évolués, se perfectionner avec les fonctions avancées, utiliser efficacement les bases de données du tableur. Rens et inscriptions auprès de : Gilles Berdal ou Corinne Landrier, Pôle informatique,
tél 03 86 94 60 20,
fax 03 86 94 60 21,
email : gilles.berdal@educagri.fr

Pôle expertise et prospective juridique, CFE, Aménagement foncier et rural
Prochaines permanences à :
Sens : à la Mairie, au 2e étage, **lundi 7 février et lundi 21 février** de 9h à 12h.
Avallon : 9 avenue du 11 novembre, **mercredi 2 février** de 9h30 à 12h.
Auxerre : en nos bureaux, où nos conseillers juridiques vous reçoivent uniquement sur rendez-vous, en téléphonant au
03 86 94 22 22

Formation Excel
Le CFPPA d'Auxerre la Brosse propose une formation de 2 jours sur « la création de tableaux et graphiques grâce au tableur Excel ou Calc », **les vendredis 4 et 11 février**
Objectif :
réaliser des tableaux efficacement mis en forme et mis en page, avec formules et fonctions.
Renseignements et inscriptions auprès de : Gilles Berdal ou Corinne Landrier (Pôle informatique),
au 03 86 94 60 20 -
Fax 03 86 94 60 21 - Email :
gilles.berdal@educagri.fr

Gérer ses photos numériques
Le CFPPA d'Auxerre la Brosse vous propose **jeudi 10 février** un stage pour répondre à vos besoins dans le domaine de la Technologie de l'information et de la communication. **Au programme :** connaître les trois types d'appareils photo numériques et les principaux outils de la retouche d'images. Améliorer et archiver ses images numériques. Savoir adapter l'image à une utilisation précise (web, impression et transfert messagerie). Utiliser efficacement Picasa.
Renseignements et inscriptions auprès de : Gilles Berdal ou Corinne Landrier (Pôle informatique)
au 03 86 94 60 20 -
Fax 03 86 94 60 21 - Email :
gilles.berdal@educagri.fr



Associations foncières de remembrement

Démocratique... mais contraignant

La Chambre d'agriculture de Côte d'Or propose actuellement une série de réunions d'information sur les associations foncières de remembrement. L'adoption de statuts et la mise à jour des listes de propriétaires sont obligatoires pour chaque association, avant le 6 mai prochain.

L'État en a décidé ainsi : chacune des 352 associations foncières de remembrement de Côte d'Or va devoir adopter des statuts avant le mois de mai prochain. L'objectif de cette réforme est d'associer tous les propriétaires aux décisions prises par l'association foncière, dont le but est la réalisation de travaux connexes suite à une réorganisation du foncier. Jusqu'à présent, seuls les membres du bureau délibéraient. *«C'est une réforme qui institue un peu plus de démocratie dans le fonctionnement des associations»* signale Benoît Bordat, conseiller aménagement à la Chambre d'agriculture. Celui-ci anime actuellement une série de dix réunions dans tout le département, en compagnie de Jérôme Chabot, responsable du pôle Aménagement territoire et développement. La dite réforme impliquera une plus grande rigueur administrative à chaque association, avec notamment l'organisation d'une assemblée générale au moins une fois tous les deux ans.

Remarques de la salle

Les principales questions du public venu en nombre concernent justement l'organisation de ces assemblées générales, jugée *«contraignante»* avec tout ce qu'elle implique (convocations, courriers, respect du règlement...). *«Tout fonctionnait très bien jusqu'à présent, pourquoi rajouter cette contrainte en plus ?»* s'interroge d'emblée un agriculteur lors de la réunion de Semur-en-Auxois. *«La vie des associations foncières est très importante pour la Chambre d'agriculture de Côte d'Or, nous voulons éviter un trop grand nombre de dissolutions»* signale Jérôme Chabot, *«l'entretien des chemins et fossés n'est pas à négliger. Ce serait dommage d'avoir de bonnes parcelles sans pouvoir s'y rendre dans de bonnes conditions»*. Lors des réunions, Jérôme Chabot évoque notamment la possibilité de fusion des associations foncières. Cela simplifierait les tâches administratives et permettrait à certaines personnes de se sentir moins isolées, dans le cas de petites associations.



Dix réunions d'informations sont organisées par la Chambre d'agriculture. Ici, la réunion de Semur-en-Auxois la semaine dernière. Au total, près de 900 agriculteurs sont concernés sur l'ensemble du département.

Neuf cents agriculteurs concernés

Benoît Bordat et Jérôme Chabot tiennent à le préciser, l'adoption de statuts prolongera, pour l'essentiel, le fonctionnement habituel. Les futures assemblées générales seront l'occasion d'échanger davantage avec les propriétaires (sur le travail réalisé au quotidien pour entretenir les chemins, par exemple). En ce qui concerne l'agenda, deux réunions se déroulent aujourd'hui : à Til-Châtel à 10 heures et à Mirebeau à 14h30. Vendredi prochain, ce sera au tour d'Auxonne et de Seurre. Mercredi 2 février, Genlis puis Flagey-Echezeaux clôtureront cette série de dix réunions. Ces rendez-vous très fréquentés (2000 personnes sont concernées en Côte d'Or dont près de 900 agriculteurs) sont aussi l'occasion de soulever un certain nombre de problématiques rencontrées par les associations foncières.

AURÉLIEN GENEST

▶ Zoom sur...

Benoît Bordat, conseiller en aménagement



Benoît Bordat travaillera toute l'année 2011 sur la notion d'aménagement foncier.

Un nouveau conseiller en aménagement et animation foncière vient de faire son arrivée à la Chambre d'agriculture de Côte d'Or. A 26 ans, Benoît Bordat a déjà travaillé deux ans sur les dossiers de l'irrigation et des associations syndicales autorisées (ASA) du département. Soutenu par le Conseil général, son poste a pour objectifs l'assistance et la relance des opérations foncières. Le besoin d'aménagement est fort, notamment dans l'Auxois. Benoît ira prochainement rencontrer les acteurs du monde agricole sur les questions de l'aménagement foncier et des échanges parcellaires, avec tout ce que cela comporte (réflexions sur les coûts de production, économies de temps et de déplacements pour les exploitants, problématique de la tuberculose...).

Chambre d'agriculture

Photovoltaïque : la position de la profession agricole en Côte d'or

Lors de l'examen du projet de loi Grenelle 1 en Octobre 2008, l'Assemblée Nationale a fixé les objectifs de la France pour 2020 à 23% d'énergies renouvelables comme cela avait été demandé par la commission européenne. C'est dans ce cadre que le photovoltaïque a un rôle majeur à jouer.
La France a choisi en 2000 de fonder sa politique de soutien à la filière photovoltaïque sur l'obligation d'achat et les tarifs réglementés. A l'occasion de la révision des tarifs d'achat en juillet 2006, la France a adopté une orientation stratégique visant à privilégier les applications intégrées au bâti. Les agriculteurs de Côte-d'Or se sont engagés dans le photovoltaïque en réponse à l'appel du gouvernement, ils souhaitent contribuer à un effort citoyen de production d'énergie renouvelables en optimisant l'utilisation des toitures des bâtiments agricoles, tout en améliorant la compétitivité de leurs exploitations. Le potentiel de cette application représente un enjeu non négligeable pour le développement de la filière photovoltaïque en France.
Pourtant, l'année 2010 a été marqué par de nombreux textes réglementaires freinant la réalisation des projets photovoltaïque.
En Côte-d'Or, le décret du 9 décembre 2010 remet en cause le projet collectif porté par la SAS Agrisolaire 21 (105 associés) et les projets individuels qui ont été montés pour répondre aux besoins en bâtiment des agriculteurs, alors même que leur vocation agricole était reconnue par le préfet. Des engagements financiers conséquents ont déjà été pris et ne peuvent être remis en cause. Par ailleurs, nous considérons que les panneaux photovoltaïques doivent être posés sur les toits et non sur le sol. Ils ne doivent pas consommer de terres agricoles.
Nous avons besoin de lisibilité et de certitudes sur ce dossier. Nous attendons l'engagement définitif du gouvernement à nos côtés pour la réussite de tous les projets en cours et à venir.
Contacts : - Jean-Pierre Fleury, responsable du dossier photovoltaïque pour la Chambre d'agriculture, 06 08 34 76 57, Vincent Lecuret, Président de la SAS Agrisolaire 21, 06 65 55 64 07

Pas de photovoltaïque au sol !

La Chambre d'agriculture de Côte d'Or est consultée pour des projets de centrales photovoltaïques au sol, que ce soit au moment de l'instruction du permis de construire via la DDT ou en amont de la demande de permis de construire. Le caractère faiblement productif des terrains visés est mis en avant, voire s'accompagne d'un projet de valorisation agricole au moyen de l'entretien des terrains avec moutons.
Les projets connus en décembre 2010 sont au nombre de sept : Les Maillys (16ha), Esbarres/Pagny la Ville/Pagny le château (9ha), Boussey (5ha), Beurizot (7ha), Semur (14ha), Orain (25ha) et Sombernon. Considérant les difficultés actuelles faites aux projets photovoltaïques sur les toits, la consommation de foncier agricole déjà consentie pour l'urbanisation, les besoins alimentaires actuels et futurs, et qu'il y aura toujours des parcelles moins productives que d'autres, ce qui ne saurait justifier leur retrait de l'agriculture, les membres du bureau de Chambre décident le maintien de leur position de principe de refus des projets de centrales photovoltaïques au sol. En outre, le bureau propose que les terrains *«sous exploités»* fassent l'objet d'une proposition d'acquisition par la Safer.



TDB1097 P04__ 19/01/11 15:24 Page1

Chambre d'agriculture de la Nièvre

La «*fusion*» vaut-elle mieux que la «*mutualisation*» ?

Lors de la cérémonie des vœux aux personnels, le 13 janvier dernier au Marault, les dirigeants de l'institution consulaire ont profité de la réunion pour aborder le thème délicat de la restructuration des Chambres d'agriculture de Bourgogne. Du point de vue d'Éric Bertrand, président de la Nièvre, le débat sémantique fait préférer le terme de «*fusion*» à celui de «*mutualisation*».



Le personnel de la Chambre d'agriculture de la Nièvre a écouté Éric Bertrand et Pierre Balique évoquer la perspective de la fusion des Chambres de Bourgogne.

En marge des voeux pour 2011, Éric Bertrand et Pierre Balique, le président et le directeur de la Chambre d'agriculture de la Nièvre, ont réuni le personnel pour faire le point sur leur organisation interne. Depuis la précédente rencontre, il y a quelques mois, qui avait enteriné le millefeuille de compétences destiné à rationaliser les coûts et les moyens dans la Nièvre, une session de la Chambre régionale a acté le principe de la fusion des assemblées bourguignones (lire Terres de Bourgogne N° 1092), dans le cadre du Plan stratégique régional et en parfait accord avec la Réforme générale des politiques publiques (RGPP) impulsée par l'État. L'objectif est bien de mutualiser les moyens, notamment dans le volet des fonctions dites «*support*» (comptabilité, gestion, informatique...) et de maintenir des moyens humains (développement, conseil..) au plus près des besoins des agriculteurs.

«*Comment je le vis de l'intérieur*»

Répondant aux «*questions et aux inquiétudes*» qui lui sont remontées en interne, Éric Bertrand a voulu se montrer rassurant. «*Je vous fais part de la façon dont je le vis de l'intérieur*» a-t-il lancé d'emblée au personnel de Chambre, sautant pour l'occasion les premiers points inscrits à l'ordre du jour. Refaisant l'historique de la RGPP et «*de la volonté de l'État de bouleverser l'organisation administrative*», le président a souligné que l'adoption de la loi de modernisation en agriculture (LMA) avait acté le principe d'un glissement d'une partie de la taxe sur le foncier non bâti vers la structure régionale. Le terme de «*mutualisation*», très en vogue, a dicté aux réflexions largement engagées au niveau des quatre présidents et directeurs de Chambre bourguignons. Et puis Éric Bertrand s'est lancé dans une comparaison des trois options qui s'offraient aux dirigeants : «*laisser faire le mouvement envisagé par la LMA entraîne un risque d'absorption des départements par la structure régionale. Cela, personne ne le souhaite*» a-t-il d'abord énoncé. Ensuite, «*la mutualisation des moyens, chacun gardant son propre budget, avec le risque qu'un salarié se retrouve placé sous l'autorité de trois ou quatre chefs de service, cela, je n'y vois pas clair. Faire vivre la mutualisation exigerait que le transfert de moyens, la dépense énorme d'énergie des cadres, ses bénéfices financiers soient supérieurs aux coûts qu'elle entraînerait. Que cela soit fonction des hommes, non des euros*» a-t-il poursuivi. Le président nivernais s'est donc livré à une explication de la décision du 13 décembre quant à la «*fusion*» : «*la décision prise est la plus claire pour les élus et les collaborateurs salariés, avec une volonté affichée des quatre présidents et directeurs et du bureau régional que les fonctions support fassent de moins en moins doublons afin de dégager le maximum de moyens sur le terrain dans les actions auprès de nos mandants*».

«*Un budget unique*» ?

Prudence, aussi ! Éric Bertrand a développé son propos en s'interrogeant : «*quels sont les objectifs, les ambitions et les valeurs de cette fusion. Il ya aujourd'hui nécessité de réfléchir, de construire d'affiner ! Le leit motiv, c'est «préservons la proximité» mais que cela induit-il ? Y aura-t-il des directeurs territoriaux ? Qu'est-ce que cela impliquera de conserver une présence à Cosne, Corbigny ou Nevers ? En terme de conseils d'élevage, est-ce très différent si nous sommes à Montsauche ou à Autun*» ? Une chose est sûre : «*il faudra au préalable à toute fusion un travail sur le système informatique, la paie, la comptabilité*». Puisque la principale différence avec la mutualisation, «*ce sera un budget unique*», a renchéri Pierre Balique, avec «*à terme un président et un directeur unique*». Le directeur de la Chambre de la Nièvre a lui aussi réfléchi tout haut sur le rapprochement des cinq structures : «*Nous avons tous peur que chacun tire la couverture à soi. Il faudra un travail de rapprochement des cultures, parce qu'il y a des logiques qui bougent et des peurs qui apparaissent forcément*» a-t-il reconnu. «*Et une façon d'organiser la présence sur le terrain qui n'est pas la même entre chacun des départements*» a enfoncé Éric Bertrand, en évoquant «*un besoin immense de communication*». Et de conclure : «*Tout ne sera pas calé avant la fin de la mandature et surtout si nous ne sommes pas mis au garde-à-vous par la RGPP*»!

EMMANUEL COULOMBEIX

▶ Zoom sur...

Vers une labelisation «*Charolais de Bourgogne*»

L'initiative est originale. Le 28 janvier à la ferme du Marault, une opération de communication interconsulaire, réunissant la Chambre d'agriculture, celle de Commerce et d'Industrie et celle des Métiers et de l'Artisanat de la Nièvre permettra de lancer une réflexion conjointe, réunissant tous les acteurs de la filière viande, pour promouvoir le boeuf régional. «*Le «Charolais de Bourgogne» est dans les tuyaux depuis plus de dix ans*» explique Éric Bertrand mais jusqu'alors aucune labellisation n'avait encore abouti. L'idée est venue des restaurateurs de l'Association «*Les Toques Nivernaises*» ainsi que des artisans bouchers et des grossistes qui envisageaient tout d'abord de promouvoir (et de valoriser) la viande de la Nièvre. Compte-tenu des quantités distribuées dans le département par leur intermédiaire, les acteurs de la filière ont ensuite préféré s'orienter vers une démarche régionale. Le coup médiatique du 28 janvier sera peut-être le début d'une véritable certification. Avec, pourquoi pas, une Indication géographique protégée (IGP) à la clef...

UN MOYEN MODERNE ET RAPIDE POUR PUBLIER VOTRE ANNONCE LÉGALE DANS Terres de Bourgogne
legales@terres-de-bourgogne.net
Devis établi plus rapidement...
RENSEIGNEZ-VOUS AUPRÈS DE PATRICIA AU 03 80 78 90 42

TDB1097 P05__ 19/01/11 15:27 Page1

Achat de viande bovine

Les étudiants de Challuy ont sondé les consommateurs locaux

Les 2èmes années de BTS productions animales ont sondé 256 consommateurs du magasin Leclerc de Coulanges-lès-Nevers en avril 2010. De leur enquête, dont les résultats ont été présentés le 11 janvier au lycée, ressortent les mêmes tendances lourdes que les impulsions d'achat au niveau national: qualité, prix, morceaux à cuisson rapide, signes de qualité et provenance de la viande demeurent des critères décisifs dans l'esprit de la ménagère.



Présentation de l'étude menée par les élèves de Challuy.

C'est un peu paradoxal: les clients du Centre Leclerc de Coulanges-lès-Nevers priment tout à la fois la qualité des viandes mais aussi leurs prix. Le meilleur morceau reste facile et rapide à cuire. Il doit être goûteux et surtout de plus en plus accessible sur le plan financier.

Dans l'agglomération de Nevers comme partout en France, le consommateur est de plus en plus exigeant vis-à-vis des distributeurs. La tendance est lourde et les étudiants de BTS Productions animales du lycée agricole de Challuy ont pu la vérifier une fois encore. Mardi dernier, dans l'amphithéâtre de l'établissement, ils ont délivré le fruit de leur travail d'un an devant les directeurs des magasins Leclerc de Coulanges et Decize mais aussi Bertrand Ribeaucourt, le président de la Cialyn et une représentante du CERD.

Joker "prix" et atout "qualité"

Principal critère de l'acte d'achat, le prix devient de façon plus constante une véritable variable d'ajustement. Selon l'étude, il l'est *«notamment pour les revenus modestes même si les consommateurs disent être fortement sensibles aux signes de qualité»* (58% de l'échantillon).

Ainsi, il est évoqué par plus de 110 sondés (sur 256) comme élément incontournable de l'achat. Seul l'aspect de la viande, en premier et en deuxième critère d'achat, recueille plus d'intentions, avec près de 180 réponses. La qualité (notamment le goût), qui n'est pas éloigné de l'aspect dans le ressenti des clients fait presque aussi bien que le prix dans les exigences avouées (près de 110 réponses en 1er et 2ème critère). Prix et qualité peuvent-ils se concilier? Ils sont 58% des enquêtés à affirmer consommer de la viande sous signe de qualité certifiée. A Coulanges, 82% des sondés disent rechercher le label rouge en 1ère intention, 60% l'AOP ou l'AOC. Et 16% achètent plus ou moins régulièrement de la viande bovine issue de l'agriculture biologique.

De fait, si le prix reste un frein et la qualité constitue un atout, ils sont près de la moitié à ne consommer qu'1 à 2 fois par semaine, contre 33%, 3 à 4 fois et 10%, 5 à 7 fois. Les clients achètent plutôt en libre-service (63%) et en rayon traditionnel (33%), bien plus qu'au rayon congelé (4%) même si, depuis trois ans, le centre commercial a misé sur la présence d'un boucher dans son enceinte et que la boucherie traditionnelle représente 30% de la rentabilité globale de l'ensemble.

Prime aux barquettes individuelles

Les étudiants ont également sondé les clients de Leclerc sur le type de barquettes qu'ils préfèrent acheter. 44% ont répondu qu'ils favorisent les barquettes individuelles, 27% les barquettes familiales et 29% les deux types de conditionnement. Là encore, ce résultat est un peu paradoxal par rapport au prix et à la fréquence de consommation puisque les barquettes individuelles sont généralement plus chères que les secondes, et ce, même s'ils sont 53% à se dire influencés par les promotions commerciales. Vous avez dit *«paradoxe»*? Comme pour les ménagères étudiées dans les tendances nationales, la clientèle de Coulanges dit également choisir le magasin pour sa proximité et consommer de préférence des morceaux à cuisson rapide. Ainsi, ils sont 77% à reconnaître préférer les morceaux à poêler ou à griller, même si certains sont demandeurs d'informations sur les produits à cuisson plus lente. Une constante ressort enfin de l'enquête: *«les Nivernais ont une image positive de l'impact de la viande bovine sur leur santé»* et *«l'image de la viande bovine est identique entre l'agriculture biologique et l'agriculture conventionnelle»* soulignent les étudiants. Cette donnée fait un peu figure de spécificité par rapport aux données nationales comparées mais, selon Stéphanie Moulin, enseignante, ce constat particulier est peut-être une distorsion par rapport au panel sondé.

EMMANUEL COULOMBEIX

L'enquête précise les données sociologiques de l'échantillon. 32% des clients sondés sont des retraités, 18% des employés, 14% des ouvriers, 9% des étudiants et chômeurs et 3% des agriculteurs. 37% ont plus de 60 ans, 34% entre 30 et 60 ans et 18% ont moins de 30 ans. A quelques variations près, l'échantillon s'inspirait des mêmes statistiques nationales que celles de l'INSEE.

Repères

Un an de travail et de mise en situation

Les 2ème années de BTS Productions animales du lycée de Challuy ont élaboré leur enquête durant un an, entre les cours qu'ils suivaient en parallèle. En janvier 2010, une rencontre avec le directeur du supermarché de Coulanges-lès-Nevers a permis d'initier ce travail sur *«le comportement et les attentes du consommateur nivernais de viande bovine achetant en GMS»*.

La restitution du 11 janvier a donc conclu 12 mois d'intense remue-méninges, la phase de sondage s'étant déroulée sur une semaine en avril 2010. Les données recueillies ont ensuite été traitées et analysées afin de rendre possible la création d'un diaporama, projeté en début de semaine devant les responsables professionnels. *«L'enseignement agricole et les professionnels des filières animales, en permettant aux étudiants de se confronter à la réalité du terrain, forment de futurs professionnels qui deviendront rapidement des acteurs impliqués dans le développement rural de leur département»* indiquent Amélie Lipp et Stéphanie Moulin, deux de leurs enseignantes.

L'objectif est, entres autres, de préparer les étudiants à leur examen final; de les faire travailler en groupe et donc mettre en avant les valeurs de partage, de respect mutuel et de confiance; de faire un travail *«grandeur nature»* qui les prépare à leur future vie professionnelle et d'être acteur et pas seulement consommateurs de la formation. Mission accomplie!

CUMA HYDRAULIQUE DU CHER



DRAINAGE - IRRIGATION
DÉBOUCHAGE de DRAINS
TRAVAUX FORESTIERS
ÉLAGAGE au LAMIER

Zone d'activités sur la Nièvre
18 350 NÉRONDES
cuma.hydraulique18@wanadoo.fr

Visite conseil gratuite :
Port. : 06 82 85 70 03
Tél : 02 48 74 11 90

RIFFAULT S.A.

Z.A. Le Champ Mâle - Rue Gay Lussac
58640 VARENNES-VAUZELLES
Tel. 03 86 38 01 55
Fax 03 86 38 20 93

Z.A. Les Distraits - Rue Fénélon
18390 SAINT-GERMAIN-DU-PUY
Tel. 02 48 24 37 13
Fax 03 48 65 20 49



Filet brise-vent
Tunnel d'élevage
Tunnel de stockage

Coopérative agricole

Cerepy adhère à Union Est Agro

Un nouveau directeur, un nouveau président, l'adhésion à l'Union de coopératives *«Union Est Agro»* : la coopérative de Saint-Julien-du-Sault débute l'année 2011 sous le signe du changement.



Laurent Poncet et Germain Bour, respectivement président et directeur de la coopérative Cerepy (de gauche à droite).

Depuis le départ en retraite, il y a quelques semaines, de Jean-Michel Thiault, son directeur *«historique»*, la coopérative Cerepy a nommé pour lui succéder, Germain Bour, qui avait jusqu'alors en charge la responsabilité des achats au sein de l'entreprise. A nouveau directeur, nouveau président ! C'est désormais Laurent Poncet, exploitant à Bussy en Othe, qui présidera le Conseil d'administration de la coopérative, en remplacement de Frédéric Jugnot, président *«historique»* lui aussi, qui occupait la fonction depuis la création de Cerepy et avait annoncé son départ il y a un an.

Adhésion à Union Est Agro

Leader sur sa zone d'activité des *«vallées de l'Yonne»*, avec plus de 50% de parts de marchés, la coopérative, par le biais de son Conseil d'administration, vient de voter l'adhésion à l'union de coopératives *«Union Est Agro»*. Une alliance qui est *«l'aboutissement d'un important travail de réflexion mené depuis 2 ans et qui traduit la volonté de rendre notre coopérative plus performante, sur un marché de plus en plus concurrentiel»*, selon son nouveau directeur, Germain Bour. L'essentiel à ses yeux, dans un contexte de massification des achats au niveau national, étant de *«ne pas prendre le risque de rester sur le bord de la route vis-à-vis de nos adhérents»*. L'objectif recherché étant bien de conforter leur revenu, par la recherche de compétitivité économique, tout en préservant une politique de proximité, de qualité, de services et d'expertise technique. Classée parmi les 5 premières centrales d'achat sur l'hexagone, Union Est Agro a séduit Cerepy par sa puissance d'achat. D'autres critères ont conforté la coopérative dans sa décision : accompagnement sur un certain nombre de services agronomiques, outils d'aide à la décision, services logistiques et administratifs (facturation centralisée), etc... Une mutualisation de moyens qui à terme, permettra une meilleure optimisation des collaborateurs de l'entreprise.

Démarrage des travaux du port de Joigny

Un rapprochement considéré plus comme une *«complémentarité»*, selon les dirigeants de Cerepy, pour qui l'important était bien de conserver ses prérogatives, notamment, sur la mise en marché : *«sur ce point, nous gardons une indépendance totale vis-à-vis de nos adhérents, en aucun cas l'UEA n'interviendra car ce n'est pas leur métier ! De même, nous conservons la façon dont on décline les services ou la tarification. On garde toute la notion de territorialité et ça, c'est important, on ne change rien sur l'identité de Cerepy face à ses adhérents !»*. Une réflexion sera poursuivie sur d'éventuelles stratégies d'alliance concernant la commercialisation de céréales.

L'actualité immédiate pour Cerepy : le quai de chargement du port de Joigny, dont les travaux démarreront le 24 janvier prochain. Porteur du projet, en collaboration avec la Communauté de communes de Joigny, la coopérative mise sur ces nouvelles installations pour accentuer l'ouverture sur le port de Rouen et le nord de l'Europe, en renforçant la part du fluvial dans ses expéditions (aujourd'hui à parité avec le fer et la route).

DOMINIQUE BERNERD

En chiffres

Cerepy en quelques chiffres
350 adhérents
8 implantations dans l'Yonne
40 salariés
CA : 40 millions €
167 000 tonnes collectées lors du dernier exercice
CA appro produits phyo : 12,5 millions €

Environnement

L'eau et la biodiversité font débat

Près de 200 personnes ont participé à Sens aux premières *«Tables rondes de l'environnement»* organisées par les services de l'État, autour du thème de la biodiversité et de la sauvegarde de l'eau.

En finir avec la formule *«pas dans mon jardin !»*, encore trop souvent entendue dès lors que s'ouvre un débat sur la problématique environnementale. C'est le voeu formulé par Jean-Paul Bonnetain, nouveau préfet de l'Yonne, dans son introduction à ce premier rendez-vous consacré à la préservation de la biodiversité et à la défense de l'eau. Pas tous les jours que se côtoient en un même lieu représentants de l'administration, paysans, élus locaux, membres d'associations et chasseurs ! La difficulté, comme l'a rappelé Yves Castel, directeur adjoint de la Direction Départementale des Territoires, étant de *«trouver des solutions locales à des problèmes d'ordre planétaire»*.

55 espèces invasives recensées dans l'Yonne

Apparu dans les années 80, le terme *«Biodiversité»* caractérise la diversité naturelle des organismes vivants et part du constat que la nature peut être altérée par les activités humaines. Un peu partout, des mesures sont mises en place pour tenter de la préserver et assurer l'avenir de la planète. C'est ce que sont venus rappeler les participants à la 1ère table ronde de l'après-midi, consacrée à *«la biodiversité et les conflits d'usage»*. Fréquentation des espaces protégés, dépérissement des abeilles, pratiques agricoles et petit gibier, espèces invasives, les pistes d'action sont multiples. Concernant ces espèces qui perturbent l'environnement dans lequel elles évoluent, ce constat : 55 espèces recensées dans l'Yonne en 3 mois, dont 35 pour la flore et 20 pour la faune. Autre chiffre évoqué par Jean-Paul Couillault, président de l'Association de défense de l'Environnement et la nature dans l'Yonne : *«l'artificialisation des sols fait disparaître environ 300ha de terres agricoles et naturelles par an dans le département»*, avant de souligner l'importance pour l'administration à *«éviter la théorie des confettis et le découpage des problèmes en rondelles»*, faute de trouver des solutions.

Et des solutions il y en a, selon Olivier Lecas, président des chasseurs de l'Yonne qui a répertorié le travail mené depuis plusieurs années par la fédération, le plus souvent, en partenariat avec le monde agricole : *«45km de réimplantation de haies, 98km de bandes intercalaires pour une reparcellisation sur certains secteurs, 436km de jachères faune sauvage créées sur le département»*. Rappelant que la biodiversité était l'affaire de tous, *«du producteur au consommateur»*, le président de la Chambre d'agriculture, Gilles Abry, a évoqué *«la facilité à montrer du doigt et à critiquer les agriculteurs, qui travaillent aux yeux de tous en plein air, là où d'autres le font plus discrètement et cachés du commun des mortels»*. De rappeler également, que *«l'Yonne aura été cette année l'un des rares départements français dans le cadre de la Pac, à ne pas se voir imposée une réimplantation de prairies, celle-ci s'étant faite naturellement»*.

«Tenir compte de la faisabilité économique des mesures prises…»

«Etat des pressions liées à l'agriculture, à l'industrie et aux activités domestiques, évolution des pratiques constatées et attendues…» : les thèmes du second débat consacré à l'eau ont donné lieu à de nombreux échanges (parfois un peu vifs !) entre les participants. Le département de l'Yonne est particulièrement concerné par le problème, comme l'a rappelé le président Abry, du fait même *«de son rôle de fournisseur d'eau pour la région parisienne et du nombre important de captages sur son territoire qui en découle»*, rendant encore un peu plus complexe la gestion de l'eau sur son territoire. Là où la présidente de Yonne Nature Environnement, Catherine Schmitt, dépeint une *«situation catastrophique»*, d'autres y voient une *«touche d'optimisme»*, à l'image d'Olivier Fauriel, directeur de l'Agence de l'eau Seine Normandie qui, tout en reconnaissant que l'Yonne fait partie du *«top 5»* des départements mal classés en la matière, met en avant les stations d'épurations des grandes agglomérations icaunaises, désormais aux normes européennes.

Un optimisme que ne partage pas Michel Bredeau, président de la fédération de pêche, qui, relativement confiant quant à la qualité des eaux des rivières, se dit toutefois *«inquiet du fonctionnement des stations d'information du fait d'un manque de formation du personnel»*. Vice-président de la Communauté de Communes de l'Auxerrois, Denis Roycourt souligne *«la politique préventive engagée sur le secteur avec le monde agricole»*, déçu toutefois par *«les taux de nitrates qu'on arrive pas à faire redescendre à 30 ou 35mg/l, même avec des mesures agriculture raisonnée. Il faut aller plus loin ! Comme par exemple, une politique d'achat des terrains les plus sensibles en passant par la Safer»*. Concernées également, les industries autour d'Auxerre, dont les pollutions résiduelles impactent un second point de captage situé dans la zone. Quelque soient les mesures envisagées, cette mise en garde de Gilles Abry : *«la rétention des matières actives est plus ou moins longue et il faudra une dizaine d'années pour voir le fruit réel des actions mises en place. Il faut tenir compte de la faisabilité économique des mesures entreprises car derrière ça se pose le problème de la survie des exploitations agricoles et au-delà, de tout le tissu d'activités rurales pouvant disparaître avec elles»*.

DOMINIQUE BERNERD



Les participants à la première table ronde consacrée à *«la biodiversité et les conflits d'usage»*.

Finale régionale «*La Terre vue du collège*»

Les élèves de Cuisery iront à Paris

La finale régionale du concours «*La terre vue du collège*» s'est déroulée vendredi dernier à Beaune (21).



Le premier prix a été décerné aux élèves du collège Les Dimes de Cuisery (71).

Après la finale départementale, l'heure était à la finale régionale du concours organisé par la FRSEA de Bourgogne, à l'initiative de la FNSEA et du ministère de l'Agriculture. Déjà organisé dans le Limousin depuis deux ans, ce concours qui s'adresse à des classes de troisième ayant choisi l'option professionnelle, a été lancé cette année sur 40 départements. En Bourgogne, Six collèges ont été sélectionnés pour la finale régionale et sept projets ont été examinés par un jury composé d'agriculteurs, de représentants des organisations professionnelles, du monde de la presse ainsi que de l'Éducation nationale. Les finalistes au niveau régional se voient offrir un voyage à Paris à l'occasion du Salon de l'agriculture, salon au cours duquel se déroulera la finale nationale dont le prix est un voyage d'études au Portugal pour toute la classe gagnante. Pour les autres participants, un certain nombre de cadeaux ont été ou seront distribués dans les jours à venir pour récompenser le travail réalisé depuis plusieurs mois. Après une matinée de travail, le jury, non sans difficulté en raison du travail important réalisé par ces classes avec l'aide de leurs professeurs, a attribué la troisième place au Collège Jean Rostand de la Machine dans la Nièvre, la seconde place au collège Doisneau de Chalon-sur-Saône et enfin la première place au collège les Dimes de Cuisery en Saône-et-Loire.



Le deuxième prix a été remis au collège Doisneau de Chalon-sur-Saône (71).



Le troisième prix a été décerné au collège Jean Rostand de La Machine, dans la Nièvre.

A noter

Les collèges participants à la finale régionale :

Pour la Côte d'Or :
Collège l'Echoline,
Collège Les Lentillères
Pour la Nièvre :
Collège Jean Rostand de la Machine,
Collège de Pouilly-sur-Loire
Pour la Saône-et-Loire :
Collège Doisneau de Chalon-sur-Saône,
Collège les Dimes de Cuisery

Les vœux des OPA

Nous saisissons avec plaisir l'opportunité que nous offre Terres de Bourgogne de présenter à tous les acteurs du monde agricole et à leurs proches nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Une année qui sera, nous l'espérons, source d'échanges fructueux. C'est en tout cas dans cet état d'esprit que nous travaillons au sein de Groupama pour offrir à nos sociétaires des innovations permanentes tant sur les produits que sur les services.

Chez Groupama nous sommes particulièrement attentifs au fait d'être au plus près de nos assurés : nos Conseils d'Administration sont constitués d'élus proches du terrain, à l'écoute des préoccupations des professionnels de l'agriculture. Ainsi, nous suivons le monde agricole en temps réel et nous prenons en compte les attentes des exploitants.

Cette démarche de proximité nous permet de vous proposer des garanties adaptées à vos besoins, comme l'assurance Multirisque Climatique sur récoltes, Climats, qui protège vos cultures contre 15 aléas climatiques. Ce produit s'inscrit depuis cette année dans le dispositif européen de cofinancement des risques climatiques pour la filière «*grandes cultures*».

Au nom des équipes de Groupama, nous vous remercions de votre confiance et vous souhaitons, ainsi qu'à vos proches, une excellente année 2011.

Nous aurons à cœur de vous accompagner dans la réussite de tous vos projets.

François Schmitt
Président de Groupama Grand Est

Jean-Paul Nieutin
Vice-président de Groupama Paris Val de Loire,
Président de la Fédération Groupama de l'Yonne

François Willermoz
Président de la Fédération Groupama de Côte d'Or)

A votre service depuis plus de 150 ans
WALTEFAUGLE
Bâtiments Agricoles
Panneaux Photovoltaïques
Industriels - Artisanaux
A votre écoute pour tous vos projets
BP32 - 70184 Dampierre-sur-Salon CEDEX
Tél. 03 84 67 07 07 - Fax 03 84 67 08 17
Email : societe@waltefaugle.com
site : www.waltefaugle.com

Avant l'AG des irrigants de la Nièvre

Rencontre avec le chargé de communication d'EDF Centre-Est

L'ADMIEN tiendra son AG le 25 janvier à la mairie de Mesves-sur-Loire, en présence d'Alix d'Armaillé, chargée de mission d'Orama et d'Irrigants de France qui interviendra notamment sur "que faut-il savoir des tarifs EDF"? D'ici-là, une délégation a rencontré, lundi dernier, le chargé de communication régional de l'opérateur électrique.

La rencontre a été longue et enrichissante. A l'aide d'un diaporama, Denis Laplace, de la délégation régionale Centre-Est d'EDF a expliqué les principes et le mode de calcul des tarifs électriques à MM. Bertrand Milard et Didier Guyon, responsable de l'Admien, Hervé Johanet, irrigant adhérent à la FDSEA, Eric Bertrand et Arnaud Vautier, représentants de la Chambre d'agriculture et Stéphane Lafranchise, animateur de la FDSEA58. Le principe de ce rendez-vous avec EDF avait été décidé il y a quelques semaines par la section grandes cultures du syndicat majoritaire, l'institution consulaire et l'association des irrigants de la Nièvre. L'été dernier, certains d'entre eux s'étaient retrouvés affublés de factures exhorbitantes, affichant des tarifs *«démentiels»*, selon les termes employés par Stéphane Lafranchise. Sur huit dossiers litigieux, la note la plus élevée avait avoisiné les 14 000 euros. Dans la surprise générale.

32 731 euros récupérés

A la suite des démarches entreprises par les irrigants concernés, et sous l'effet de la mobilisation syndicale auprès d'Orama et de l'AGPM, 32731 euros avaient été récupérés par les *«fautifs»* qui n'ont toujours pas compris comment ils ont pu se retrouver avec des additions aussi salées. La rencontre de lundi a permis d'éclairer la lanterne de leurs représentants sur les tarifs d'été et d'hiver, les heures creuses et les heures pleines, et les contrats d'utilisation moyenne. En France, les tarifs (jaune, bleu, vert) restent réglementés, mais selon Denis Laplace cette réglementation est amenée à disparaître d'ici 2014. Les perspectives sont donc à la hausse des tarifs et déjà, depuis deux ans, le prix des heures moyennes a augmenté de près de 20%. D'où l'importance de bien connaître le mode de calcul de l'opérateur quand un irrigant a souvent besoin de consommer intensivement sur une période rapprochée, ce qui représente pour lui un poste de charges important.

Intervention à Marseille

Même si la conjoncture, qui s'est retournée en deux mois, est beaucoup moins favorable à la négociation avec EDF que quand la tonne s'élevait à 80 euros, les représentants des irrigants souhaitent en savoir plus sur les moyens disponibles pour faire baisser les prix et pour lutter contre l'envolée des prix. La chargée de mission d'Orama et d'Irrigants de France qui interviendra le 25 janvier sera évidemment très attendue. Et cette fin de semaine, les délégués de la FDSEA58 ont également promis d'intervenir sur ce sujet dans le cadre du Congrès d'Orama à Marseille, afin d'interpeller les responsables professionnels nationaux et de les engager à faire du lobbying auprès d'Eric Besson, le ministre de tutelle.

E.C.



Denis Laplace, d'EDF Centre-Est, a décliné les modes de calcul des tarifs électriques devant MM. Milard et Guyon, président et vice-président de l'ADMIEN, Hervé Johanet et Stéphane Lafranchise, de la FDSEA58, et Eric Bertrand et Arnaud Vautier, de la Chambre d'agriculture.

BATMETAL
CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES



MALDANT Pierre-Emile
Tel. 06 82 74 61 78
E-mail: contactbatmetal@aol.com
20, Avenue du Puits d'Argent
21310 BELLENEUVE

Commission lait de la FDSEA 21

Le nouveau bassin laitier interroge

Les membres de la commission lait de la FDSEA de Côte d'Or se sont réunis à Dijon. La constitution d'un grand bassin laitier avec plusieurs départements suscite bien des interrogations.

La *«gestion départementalisée»* de la production laitière se termine le 1er avril prochain, et ce n'est pas un poisson d'avril. La politique de répartition des volumes se raisonnera désormais au niveau d'un grand bassin laitier composé de 16 départements du nord-est de la France. Cette évolution a pour but de préparer le secteur laitier français à la disparition des quotas. Quel est donc l'avenir des 100 millions de lait produits annuellement en Côte d'Or? Les inquiétudes sont nombreuses chez les producteurs du département qui ont peur de ne pas pouvoir conserver l'intégralité de ce volume départemental. La commission lait de la FDSEA, la semaine dernière à Dijon, a consacré une bonne partie de son programme à cette petite, voire grande révolution.

«Aspiré par les autres»

«Ce bassin est un grand danger» signale Patrick Gérard, producteur dans le canton de Fontaine-Française, *«notre potentiel laitier peut être aspiré par les autres départements au titre de la redistribution par mutualisation. Jusqu'à présent, nous avions la chance d'obtenir des redistributions assez importantes pour des producteurs qui avaient encore de l'envie et du potentiel. Là, on va se retrouver dilué dans un bassin de 16 départements et certains d'entre eux ont une grosse vocation laitière»*. Sur les seize départements du bassin, la Côte d'Or possède le 12ème potentiel de production. *«Nous sommes effectivement très mal classés»* commente Patrick Gérard, *«la Côte d'Or, c'est seulement 4% de la Haute-Saône. Nous avons intérêt d'aller rencontrer les 13ème, 14ème, 15ème et 16ème départements qui sont dans la même situation que nous : les exploitants partent et la reprise du quota n'est pas certaine... En plus de cela, nous n'avons pas de transformateurs en Côte d'Or. Pour éviter que ça aille mal, nous devons nous renforcer par rapport au bassin, être solides pour conserver notre potentiel de production»*.

De l'optimisme, malgré tout

Malgré ces inquiétudes, Patrick Gérard souhaite relativiser : *«Il y a toujours une dynamique laitière en Côte d'Or, la preuve en est le maintien, jusqu'ici, des 100 millions de litres alors que le nombre de producteurs diminue»*. Ce n'est pas François Matrat, producteur dans le canton de Châtillon-sur-Seine et administrateur Sodiaal, présent lui aussi à la commission



Pour Patrick Gérard, producteur dans le canton de Fontaine Française, le nouveau bassin laitier est «un gros danger» : «Notre potentiel laitier peut être aspiré par les autres départements».



François Matrat, producteur dans le canton de Châtillon-sur-Seine administrateur chez Sodiaal : *«Les entreprises ne pourront pas se désengager aussi facilement que ça de la Côte d'Or»*.

lait, qui dira le contraire : *«Je crois en la filière pour deux raisons : le nombre important de producteurs -et jeunes producteurs- présents aujourd'hui autour de la table et à la nécessité de produire. Du lait, il faudra en produire en France, en Europe et dans le monde. En France, nous avons des facteurs de production favorables en terme de climatologie et de pédologie. Nous avons eu des contraintes de traçabilité, de conditionnalité, des critères environnementaux qui peuvent, à mon avis, se retourner à notre avantage aujourd'hui»*.

François Matrat ne semble pas s'inquiéter outre mesure du nouveau bassin laitier: *«Il y a des usines de transformation dans l'Est, avec des valorisations intéressantes. Ces outils ont besoin de lait pour leurs marchés : il faut donc que l'on réponde à la demande. Il faut que la Côte d'Or donne un signal positif, les gens doivent montrer qu'ils ont envie de faire du lait, qu'il y a de la dynamique ici... A partir de là, les entreprises ne pourront pas se désengager aussi facilement de la Côte d'Or !»*

AURÉLIEN GENEST

▶ Repères

La gestion des quotas dans les bassins

Fin de la gestion de la réserve départementale, celle-ci deviendrait une réserve de bassin, gérée par la conférence de bassin. Elle serait alimentée par les ressources traditionnelles : cessations spontanées, sous-réalisations structurelles, cessations primées (ACAL-TSST). Les futurs 1% communautaires rentreraient également dans la réserve selon un mode de répartition qui privilégierait les bassins où les réserves sont les plus faibles au regard de la production. Côté redistribution, les priorités seraient arrêtées par la Conférence de bassin sur les bases d'un cadre national. Un fonds JA serait créé à l'intérieur de cette réserve permettant de couvrir uniformément les jeunes agriculteurs à hauteur de 40 000 litres de complément. Ensuite viennent les différentes catégories possibles telles que les JA installés depuis moins de 5 ans, les récents investisseurs, les producteurs pour lesquels un quota supplémentaire permet d'améliorer la rentabilité de l'exploitation et notamment ceux dont le quota est inférieur à la moyenne du bassin, les signes de qualité, et enfin, les producteurs dont le taux d'utilisation du quota est supérieur à un pourcentage à fixer, en moyenne sur les deux précédentes campagnes. Quant à la gestion de campagne, le ministère aurait la velleité de placer le niveau le niveau du taux d'allocations provisoires à l'intérieur des bassins, ce qui suscite une levée de boucliers de la profession, qui préfère une gestion harmonisée au niveau national. Pour la FNPL, toutes ces évolutions constituent un Big bang avant l'heure et nécessitent une installation progressive et une meilleure visibilité d'ensemble. Qu'en sera t-il par exemple de la TFA, la fameuse taxe fiscale affectée (ou pénalité) qui permet de piloter les volumes de production à la française? Comment va se régler la production de proximité et l'attachement au territoire? Comment va se faire la cohabitation avec la contractualisation et la notion de volume individuel de production? Bref, encore une fois, ne confondons pas vitesse et précipitation. L'adaptation progressive, oui, le passage en douceur vers la fin des quotas, oui, la disparition des quotas avant l'heure, non...

FDSEA de la Nièvre

Les équipes cantonales sont presque toutes bouclées

Le conseil d'administration de la FDSEA 58, la 14 janvier à la Chambre, a été animé. Il a permis de faire le point sur le renouvellement des équipes communales et cantonales lors des récentes assemblées générales. Et de dénoncer l'opacité du mode de calcul du portefeuille final des DPU.



Les administrateurs de la FDSEA 58 étaient réunis autour de Jean-Pierre Condamine, Régis Amiotte et Éric Bertrand.

Pour ce premier Conseil d'administration de l'année 2011, les administrateurs de la FDSEA ont répondu présents en nombre. Ils étaient 22 réunis à la Chambre d'agriculture autour de Jean-Pierre Condamine, leur président, Régis Amiotte, directeur, et Éric Bertrand, président de la Chambre. A l'ordre du jour, les élus syndicaux ont fait le point sur le renouvellement des présidents des syndicats cantonaux, 2010-2011 étant une année d'élection triennale à tous les niveaux. Selon Régis Amiotte, *«l'équipage est presque complet»* puisqu'il manque encore 4 présidents sur l'ensemble des 24 cantons couverts par la FDSEA58 (voir liste en encadré). Ce qui va permettre d'aborder la deuxième phase du renouvellement des responsables départemantaux, puisque les réunions des sections économiques et sociales sont d'ores et déjà programmées. L'AG de la section bovine et laitière se déroulera ainsi le 26 janvier, celle des Anciens, le 27 janvier, celle de la section Grandes cultures, le 11 février et celle de la section fiscale et juridique le 15 février. Quant à l'assemblée générale annuelle de la fédération, elle est prévue le 14 avril à Pouilly-sur-Loire, en présence de Jean-Michel Lemétayer, le tout jeune ex-président du syndicat national.

Quid des DPU ?

Le CA de la FDSEA a aussi été l'occasion pour les syndicalistes de dénoncer la complexité et l'opacité des modes de calcul des portefeuilles de DPU. Régis Amiotte a fait lecture d'un courrier signé du président Condamine au Directeur départemental des territoires qui fait état de *«l'impossibilité pour les agriculteurs de comprendre la composition de leurs nouveaux DPU après intégration de la dotation issue du découplage total ou partiel de certaines aides dans le cadre du bilan de santé de la Pac»* en 2010 et *«la difficulté de suivi des événements ayant généré, outre le découplage acté..., des dotations supplémentaires intégrées au portefeuille 2010 (subrogation, dotations de programmes spécifiques...)»* Et Jean-Pierre Condamine en conclut : *«il nous apparaît... indispensable de faire parvenir à tous les agriculteurs un décompte clair et explicite qui leur permettra de vérifier l'exactitude des calculs effectués par le ministère et qui donnera une véritable lisibilité sur ce que le bilan de santé de la PAC aura engendré pour leurs exploitations, aussi bien en terme de dotation que de paiement»*... La FDSEA de la Nièvre vise ainsi le différentiel constaté entre le montant de leur portefeuille et le montant réellement payé, stabilisateurs et modulation inclus. Vis-à-vis de l'administration, la confiance ne règne toujours pas.

E.C.

▶ En bref

Les nouveaux présidents cantonaux

Ont été élus :

- **Brinon sur Beuvron : Jean-Luc Cointe, Moraches, 03 86 29 66 33.**
- **La Charité sur Loire : Didier Fouchères, Raveau, 03 86 70 12 06.**
- **Château-Chinon : Michel Prévotat, Montigny-en-Morvan, 03 86 84 73 67.**
- **Châtillon-en-Bazois : Sylvain Bonnodot, Mont et Marre, 03 86 84 05 72.**
- **Corbigny : Laurent Cornu, La Collancelle, 03 86 38 96 35.**
- **Decize : Cyril Renard, Devay, 03 86 50 37 32.**
- **Dornes : Christophe Pelletier, Lucenay les Aix, 03 86 30 55 09.**
- **Fours : Stéphane Aurousseau, Charrin, 03 86 50 34 77.**
- **Lormes : Elisabeth Langlet, Gacogne, 03 86 22 70 48.**
- **Luzy : Gilles Martin, Luzy, 03 86 30 15 80.**
- **Montsauche: Pierre Bobin, Ouroux en Morvan, 03 86 78 20 17.**
- **Moulins-Engilbert : Philippe Rault, 03 86 84 22 54.**
- **Nevers : Francis Maenhout, Chevenon, 03 86 38 41 39.**
- **Pougues-les-Eaux : Philippe Tardivon, 03 86 68 80 24.**
- **Pouilly-sur-Loire : Jean-Pierre Condamine, Suilly-la-Tour, 03 86 26 30 49.**
- **Premery: Vincent Giraud, Lurcy le Bourg, 03 86 68 16 24.**
- **St Amand en Puisaye : Philippe Rollet, 03 86 39 79 69.**
- **St Benin d'Azy: Benoît Mathé, 03 86 58 47 91.**
- **St Pierre Le Moutier : Jean-Pierre Raclin, Langeron, 03 86 37 47 41.**
- **Varzy : Paul Dourneau, 03 86 29 41 82.**

MM. Cyril Renard, Philippe Rault, Francis Maenhout, Vincent Giraud et Philippe Rollet sont nouveaux à ces postes de présidents cantonaux. Restent à désigner les futurs présidents des cantons de Clamecy, Cosne-sur-Loire, Donzy et Tannay.

FDSEA de la Nièvre

Avenir durable pour la production ovine

Après des années difficiles, la production ovine a pris en main son destin et est entrée dans une ère nouvelle.
Grâce à un travail de longue haleine, elle a obtenu en 2010 un rééquilibrage des aides de la Pac, et se trouve maintenant à égalité avec les autres productions. Suite à cela, la profession a entrepris de rénover l'appui technique aux éleveurs pour améliorer leurs performances technico-économiques. La filière mène aussi un travail interprofessionnel unique en France, pour mettre en avant ses produits et séduire de nouveaux consommateurs, avec le développement de signes officiels de qualités et de produits transformés. Aujourd'hui, elle est la première à s'engager dans la contractualisation, afin de sécuriser le prix et garantir aux éleveurs une juste rémunération de leur travail.
Loin de se reposer sur ses acquis, la filière ovine prépare pour l'année 2011 le lancement d'un grand chantier autour de l'installation pour relancer et faciliter l'arrivée de jeunes éleveurs dans la production. Elle a donc aujourd'hui tous les atouts de son coté pour transformer l'essai, d'autant plus qu'elle bénéficie d'une image positive auprès du grand public avec un rôle reconnu dans la préservation de la biodiversité et l'entretien des paysages. A cela s'ajoutent une consommation d'agneaux prévue à la hausse et des disponibilités sur le marché mondial réduites pour les années à venir.
Tous les indicateurs sont au vert pour porter vos projets : Installez-vous, développez-vous !

Contacts : Marcel Cottin - 06.79.71.01.17
Stéphane Lafranchise - 06.50.20.98.25

Communiqué des éleveurs de race à viande du Grand Massif Central

L'État complice des abus de la Grande Distribution !

Philippe Chalmin a remis hier à Bruno Le Maire un rapport préliminaire sur les prix et les marges dans la filière viande bovine. Les conclusions de cette étude sont affligeantes.
Ce rapport préliminaire, rempli d'incertitudes, marqué par des données incomplètes d'ailleurs souvent fournies par les industriels et la distribution euxmêmes, ne devrait pas amener le Ministre à tirer des conclusions si hâtives afin de blanchir la grande distribution.
Les éleveurs du Grand Massif Central s'étonnent en effet de la non prise en compte des données de l'INSEE, institut chargé des statistiques officielles françaises, qui montrent une hausse des marges brutes de 2€/kg carcasse. A la place, ce sont des données d'un groupe britannique privé dont le travail et l'indépendance peuvent être largement discuté, Kantar Worldpanel, qui ont été retenues.
Grâce à ce tour de passe-passe et à différents calculs et conversions obscures, la hausse de marges des industriels et de la distribution a été *«miraculeusement»* divisée par deux par les services de FranceAgriMer pour s'établir à a peine plus de 1 € ! Cette pratique visant à dédouaner l'aval de la filière est tout simplement honteuse de la part des Pouvoirs Publics.
Les éleveurs de races à viande du Grand Massif Central s'indignent de telles provocations. Leur revenu est inférieur au Smic depuis plusieurs années et ne cesse de se détériorer via notamment :
· des prix trop bas à cause de certains marchés à l'export encore bloqués,
· une hausse exponentielle des charges en lien avec l'alimentation animale,
· des coûts sanitaires qui deviennent exorbitants (vaccin FCO, …).
Ils réclament des actes pour sortir de cette situation désastreuse et non une compassion stérile ou des observatoires lamentablement tronqués. Il en va de l'avenir de l'élevage et de la crédibilité du gouvernement français à l'égard des éleveurs.
Contact : FRSEA Massif central 04 73 28 77 80
Patrick Benezit 06 84 24 13 16

CONSTRUCTIONS METALLIQUES
AUER
BP 13
52190
OCCEY
Département BATIMENTS AGRICOLES
DEVIS GRATUIT
Tél.: 03 25 88 31 62 • Fax.: 03 25 88 37 84

GDA Centre Nivernais

Le strip till en «gest star»

L'Assemblée générale du 12 janvier dernier à la mairie de Premery a permis de lever le voile sur une technique innovante et peu répandue d'implantation: le strip till.



Grâce à un matériel spécial, le strip till permet le travail simultané du sol et du semis.

Mercredi dernier avait lieu à Premery l'assemblée générale du GDA Centre Nivernais. Le début de matinée consacré aux rapports moral du président Hubert Bitault et financier du trésorier Guillaume Larue a précédé un contenu beaucoup plus technique. L'équipe Grandes Cultures de la Chambre a présenté le bilan d'activité de l'année 2010 : tour de plaine, conseil individuel, préconisation via le bulletin hebdomadaire... ainsi que la totalité des expérimentations conduites dans le département. Après les traditionnels essais variétés, fongicides..., Michael Geloen en charge du dossier Systèmes de Culture Innovants a expliqué les *«nouveaux essais»* mis en place dans la Nièvre : essais bas volume, essais Cipan, essai désherbage mécanique mais aussi essai travail du sol avec une expérimentation mise en place sur le strip-till. Cet anglicisme se traduit tout simplement par *«cultiver une bande»*. En effet, au lieu de travailler toute la largeur de semis, seule une bande d'une dizaine de centimètre est travaillée devant l'élément semeur. Cette technique testée par quelques pionniers dans le département est encore peu répandue en Bourgogne et est étudiée à travers un essai suivi par la Chambre. L'objectif est de mesurer les intérêts ainsi que les conditions de réussite.

Plus qu'un passage

Du côté environnemental, cette technique a le mérite de ne pas travailler l'inter-rang et donc de lever peu de dormances de mauvaises herbes, à la différence d'une rotative par exemple. Un gain en terme de d'utilisation d'herbicide est donc possible. Agronomiquement, les semences sont déposées par un élément semeur monograine dans un lit de semence travaillé jusqu'à 20-25cm pour permettre un bon enracinement. En ce qui concerne le débit de chantier, la préparation du sol et le semis se résument à un seul passage. Cette technique est utilisée pour les semis de colza, tournesol et maïs et peut être couplée avec un localisation d'engrais de fond améliorant leur efficience par rapport à un apport en plein. Autre gain économique... Deux intervenants spécialistes de la technique étaient présents pour témoigner de leur expérience : Mr Jalu des Etablissements Duro et Eric Boulet, agriculteur dans l'Yonne. Ce dernier met notamment en avant sur colza la baisse d'utilisation d'herbicide grâce à la paille laissée intacte en inter rang. En effet, ce mulch non touché lors du semis préserve des levées adventices.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à solliciter l'équipe Grandes Cultures :
grandescultures@nievre.chambagri.fr
ou 03.86.93.40.60



Seule une bande d'une dizaine de centimètre est travaillée devant l'élément semeur.

ENTREPRISE
DE TERRASSEMENT DU CENTRE

Terrassement, démolition,
création d'étangs, déboisement

La Baratte - 58000 St Eloi
Tel. 03 86 38 85 44 - Mail: terrassement-centre@orange.fr

Fertilisation azotée

Des rappels utiles pour la fertilisation

La Chambre d'agriculture de Côte d'Or rappelle certaines mesures et actions nécessaires à une bonne maîtrise de la gestion azotée.

La campagne de fertilisation azotée va bientôt commencer. La Chambre d'agriculture de Côte d'Or, par l'intermédiaire d'Anne Hermant, tient à rappeler plusieurs mesures utiles aux agriculteurs concernés par le 4ème programme d'actions de la directive nitrates. *«L'équilibre de la fertilisation azotée est une notion très importante»* signale la technicienne de la Chambre, *«la dose calculée par la méthode des bilans ne doit pas être dépassée dans chacune des zones vulnérables du département»*. La dose conseillée d'azote à apporter est le résultat d'une soustraction : les besoins de la culture moins la fourniture du sol. Pour calculer les besoins de la culture, l'objectif de rendement doit être établi. *«Cet objectif doit être inférieur ou égal à la moyenne des trois meilleurs rendements que l'exploitant a réalisés au cours des cinq dernières années»* précise Anne Hermant.

Estimation du reliquat azoté

Pour connaître la quantité d'azote fourni par le sol, des reliquats sortie d'hiver sont obligatoires pour les exploitations situées en zone vulnérable. *«Chaque agriculteur est tenu de faire réaliser, sur au moins un îlot représentatif de son exploitation, une détermination de reliquat en sortie d'hiver sur la profondeur du sol exploitable par les racines et par tranche de 30cm, au plus tard avant le premier apport de fertilisant»* signale Anne Hermant.

Au delà de 100 hectares, pour chaque tranche supplémentaire de 100 hectares de Scop, une nouvelle détermination de reliquat en sortie d'hiver est requise sur un îlot de l'exploitation. La technicienne de la Chambre attire l'attention des agriculteurs sur un point précis : *«Les reliquats doivent être faits correctement, ce n'est pas toujours le cas. Aujourd'hui, certains agriculteurs se contentent de faire des reliquats à 0-30cm, soit le premier horizon. Il est important de faire des reliquats en adéquation avec la profondeur du sol, afin d'ajuster au mieux la fertilisation azotée sur les cultures. L'exploitant peut être amené à justifier de la cohérence de son plan de fumure»*. Pour les parcelles n'ayant pas fait l'objet de mesures, une synthèse départementale sera faite et disponible en mars.

Des doses à respecter

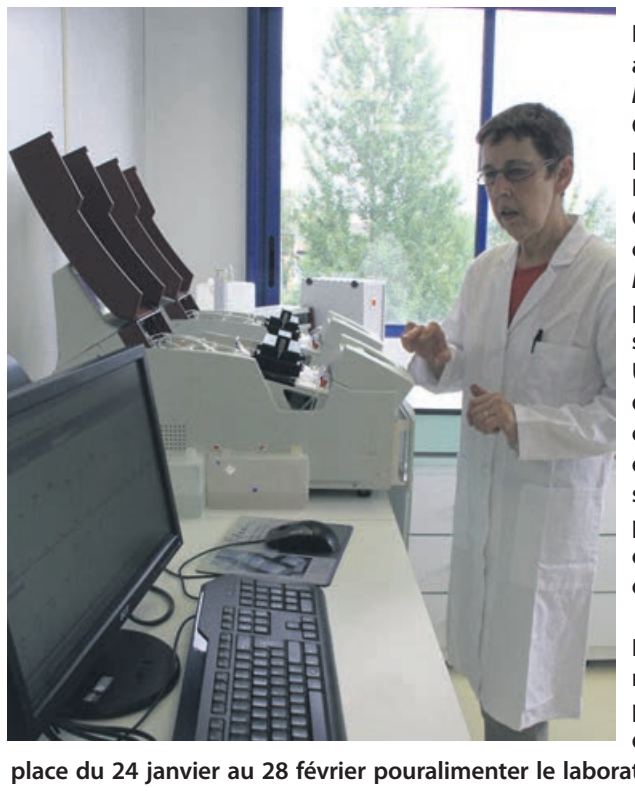
Anne Hermant continue en rappelant d'autres obligations, comme celles d'établir un plan de fumure annuel, d'y porter la valeur des reliquats azotés, d'être capable de justifier du calcul de la dose d'azote à apporter lors d'un contrôle... Dans les périmètres de protection rapprochés et éloignés, pour les zones de captages du département ayant une eau chargée en nitrates (liste des 101 captages), il est rappelé que la dose d'azote doit être limitée à 90% de la valeur calculée. D'un point de vue quantitatif, il est interdit d'apporter de l'azote sous forme minérale sur les grandes cultures d'automne avant le 15 février, exception faite pour les cultures de colza et de moutarde. Sur les cultures de colza et de moutarde, le premier apport d'azote minéral ne dépassera pas 50 unités d'azote minéral s'il est réalisé entre le 15 janvier et le 15 février et 80 unités au delà de cette date. Sur les céréales à paille d'hiver, le premier apport est limité à 50 unités d'azote minéral au stade tallage. Sur le maïs, le premier apport ne dépassera pas un tiers de la dose totale. Enfin, sur le tournesol, les apports d'azote minéral seront limités à 60 unités.

Contact :
Anne Hermant au 03 80 28 81 29
ou Anne.Hermant@cote-dor.chambagri.fr
+ site internet de la Chambre

AG

Dijon Céréales

Une campagne qui mise sur la qualité des prélèvements



Dijon Céréales renouvelle, à l'attention de ses adhérents, une opération *«reliquats azotés sortie hiver»* en s'appuyant sur l'expertise du laboratoire Cérélab et en mettant en œuvre des prélèvements par quad. Il est encore temps pour s'inscrire.

Le laboratoire Cérélab a été missionné par Dijon Céréales et Damier Vert pour développer la compétence d'analyse des *«Reliquats azotés Sortie Hiver»*. Cérélab s'est dotée d'une capacité d'analyses performante avec l'acquisition de deux lignes de spectrométrie en flux continu.

Un système de prélèvements par tarière, installé sur des quads, a également été mis en oeuvre par votre coopérative. Deux équipements de ce type sont opérationnels en Côte-d'Or et peuvent intervenir sur l'ensemble du secteur de Dijon Céréales : le prélèvement mécanique fiabilise la qualité des carottages, la bonne conservation des échantillons est assurée.

Par ailleurs, 18 sites de Dijon Céréales* pourront recevoir les prélèvements effectués par le quad ou par les propres moyens des adhérents. Un système de navette (avec caisson isotherme) sera mis en place du 24 janvier au 28 février pouralimenter le laboratoire dans les plus brefs délais, garantissant ainsi laqualité des analyses.

Passages de la navette :

Région Auxois-Morvan-Châtilonnais (les mardis et vendredis) : Aignay-le-Duc, Arnay-le-Duc, Epoisses, Fromenteau, Montbard, Munois, Poinçon-les-Larrey, Pouilly-en-Auxois, Vitteaux.

Région Plaine Tilles-Vingeanne-Bèze (les lundis et jeudis) : Auxonne, Is-sur-Tille, La Villeneuve-sur-Vingeanne, Longecourt, Longvic, Lux, Mirebeau, Nuits-Saint-Georges, Saint-Julien.

Pour toute information,vous pouvez contacter Sandra Gras (Damier Vert) au 06.80.28.61.32.

Production laitière

Visite à la laiterie de Saint-Denis de l'Hôtel

Répondant à l'invitation du président de l'entreprise, Emmanuel Vasseneix, des éleveurs laitiers de Puisaye sont allés visiter la laiterie de Saint-Denis de l'Hôtel dans le Loiret.

Une trentaine de producteurs de l'Yonne, adhérents à l'ASYLRA (Association des Syndicats Laitiers de la région d'Auxerre), est allée visiter la laiterie de Saint-Denis de l'Hôtel dans le Loiret. Ils sont actuellement une cinquantaine d'éleveurs laitiers, essentiellement regroupés en Puisaye, à travailler avec cette coopérative qui, depuis la fermeture de la fromagerie Paul Renard, assure la collecte de leur production de lait.

Fondée en 1948 par Roger Vasseneix, la laiterie de Saint-Denis de l'Hôtel est une entreprise familiale qui a bâti sa notoriété au travers de son histoire. Initialement liée au groupe Celia (Chaussée aux moines), elle a su au fil des années conquérir son indépendance pour s'implanter dans la «*cour des grands*». Si à ses débuts, la coopérative produisait 6 000 litres de lait par jour, elle a rapidement pris de l'ampleur, notamment, en se spécialisant dans le conditionnement de lait stérilisé en bouteilles plastiques et la mise en place en 1973 de la technologie Tetra Pak. C'est en 1984, lors de l'instauration des quotas laitiers, que l'entreprise remit en cause sa stratégie, en se spécialisant notamment, dans le conditionnement aseptique de tout liquide alimentaire. Une nouvelle usine, construite en 1990 lui permettant d'innover dans les produits liquides réfrigérés et le développement de partenariats industriels. Aujourd'hui, la laiterie compte 350 collaborateurs répartis sur quatre lieux de production pour un chiffre d'affaires annuel de 150 millions d'euros. Elle se développe à l'étranger, notamment en Espagne, dans le secteur des jus de fruits.

Pour son président, Emmanuel Vasseneix, l'importance de ce type de visite n'est plus à démontrer : «*nos producteurs font partie intégrante de la vie de la société et nous n'existons que parce qu'ils produisent du lait. Entretenir de bons rapports avec ses producteurs n'est pas à mes yeux important, c'est fondamental ! Normal aussi qu'ils comprennent l'entreprise, ce qu'elle fait, ses projets d'avenir, ses difficultés… On fait comme ça avec nos salariés, on le fait avec nos producteurs de lait*». Un climat de confiance et de respect mutuel liés notamment au fait que l'entreprise pratique depuis toujours une politique de respect des accords de prix. La rencontre a donné lieu à de multiples échanges, que ce soit sur la contractualisation, les capacités de développement de l'entreprise, l'avenir des sociétés dans le paysage laitier…, pour la plus grande satisfaction des visiteurs. Pour Jean Vanlauwe, président de l'Asylra : «*on voit que la société a su se diversifier et ne dépend plus principalement du marché laitier. Pour moi, ce ne peut pas être négatif, dans le sens où cela prouve que ce sont des gens capables de s'adapter et savent tirer bénéfice de leur savoir-faire plutôt que réclamer des subventions à corps et à cris. Ils sont en passe, du fait du développement de leur système de stockage, de devenir incontournables vis-à-vis de la grande distribution et ça, je trouve que c'est malin. D'habitude, c'est le contraire !*».



Emmanuel Vasseneix, président de la laiterie de Saint Denis de l'Hôtel.

DB et Anne-Lise garcia (animatrice section lait FDSEA89)



Le groupe d'éleveurs laitiers de Puisaye, attentif aux commentaires d'Emmanuel Vasseneix.

Sanitaire

FCO, rappel sur l'essentiel

Quelques questions ressurgissent ces dernières semaines concernant les modalités de vaccination contre la FCO et le contenu des différents protocoles bilatéraux avec l'Espagne et l'Italie. Rappel …

1. La vaccination 2010 est volontaire

Depuis le 2 novembre dernier la vaccination FCO, jusqu'alors obligatoire et encadrée par l'État, est volontaire. A ce titre, aucun tarif de vaccination n'a été fixé cette année, tant au niveau de l'acte vétérinaire que de la mise à disposition du vaccin. Ainsi, les vétérinaires peuvent choisir librement les tarifs de leurs prestations et le montant de la dose de vaccin aux éleveurs. De ce fait, des disparités pourront être constatées.

2. Seule la vaccination des animaux destinés à l'export doit être réalisée par le vétérinaire

Comme annoncé l'été dernier, cette campagne 2010/2011 marque la fin du recours systématique aux vétérinaires pour la vaccination des cheptels. Suite à l'accord passé entre la profession agricole et la profession vétérinaire, les éleveurs peuvent désormais réaliser eux-mêmes la vaccination de leur cheptel de souche ainsi que celle des animaux destinés à rester sur le territoire national. Ces actes devront être reportés dans le registre d'élevage tout comme l'ordonnance qui devra y être consignée.

Concernant l'export, les animaux devront à l'identique des précédentes campagnes faire l'objet d'une certification officielle et donc d'une vaccination obligatoire par le vétérinaire. Il en est de même pour les personnes exportant des animaux de moins de 90 jours vers l'Italie, pour lesquels la vaccination certifiée du cheptel de souche est requise.

3. Ce que précisent les accords bilatéraux

Protocole Italien. Restent applicables les mesures du 20 février 2009, qui a par ailleurs été étendu aux ovins en 2010, et qui ne porte que sur les animaux expédiés :

- les animaux de plus de 90 jours doivent être vaccinés contre le sérotype 1 et 8 depuis plus de 30 jours - les animaux de moins de 90 jours doivent être nés de mères vaccinées contre le sérotype 1 et 8.

Protocole Espagnol. Depuis le 1er janvier dernier, les autorités espagnoles reconnaissent l'équivalence des zones réglementées françaises et ibériques. Les échanges peuvent désormais se faire sans exigences de vaccination.

Echanges avec les pays du Maghreb. Tout comme pour les échanges avec l'Italie, seuls les animaux exportés doivent respecter les conditions de vaccination contre les sérotypes 1 et 8. Des accords récents ont d'ailleurs été trouvés avec le Maroc et la Tunisie dernièrement.

Pour plus de précisions n'hésitez pas à contacter la FDSEA ou le GDS de votre département.

S.L – FDSEA 58





Alysé

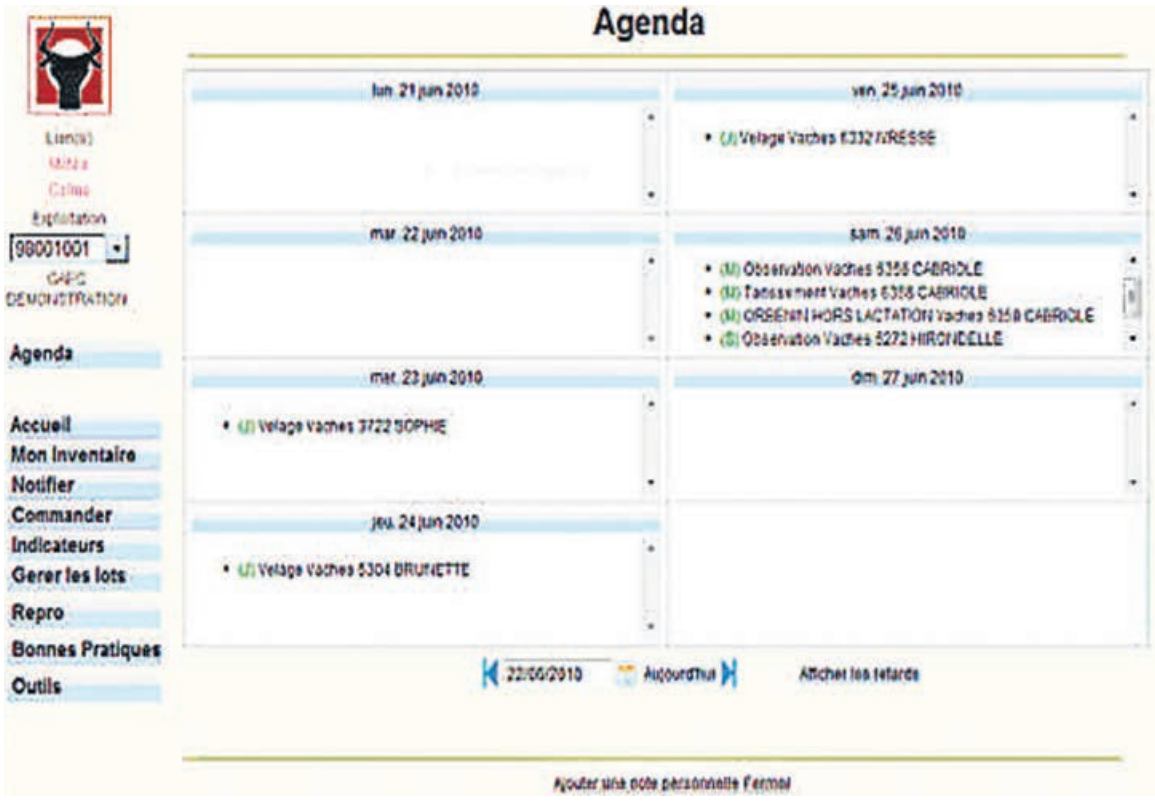
Internet pour les éleveurs : des services toujours plus performants

Avec Mes P@rcelles, Orani Xeb et CoLine, Alysé propose aux éleveurs des outils permettant de répondre aux exigences de la réglementation et aux besoins en matière de traçabilité. Reconnus pour être simples d'usage et évolutifs, ces outils proposent désormais des fonctions technico-économiques.

Orani Web et Coline : une gestion plus fine du troupeau

Nouvelle version d'Orani Web V5
Pour cette nouvelle version d'Orani Web, l'accent a été mis sur les développements des modules Reproduction et Bonnes Pratiques.
La version précédente permettait à l'éleveur de répondre surtout aux besoins réglementaires : avec la saisie des mouvements d'animaux dans le module Identification et l'édition du carnet sanitaire dans le module Bonnes Pratiques.

La nouvelle version totalement réécrite offre une ergonomie améliorée, une plus grande convivialité et un confort d'utilisation au quotidien.
Les différents modules ont été étoffés avec des outils supplémentaires. Le module inventaire récupère les données liées aux inséminations artificielles afin de compléter la saisie des naissances.
Le module Reproduction offre la possibilité de consulter et d'éditer des documents techniques : bilan de reproduction, liste et répartition des vêlages, consanguinité…
Le module Bonnes Pratiques a quant à lui gagné en richesse d'informations et facilité de saisie : améliorations de l'enregistrement des traitements, des ordonnances et d'autres évènements sanitaires (Tarissement, mammites,...).
Pour une gestion agréable au quotidien un Agenda récapitule les traitements et les différents évènements survenus ou futurs.
Enfin, afin de saisir les informations en temps réel, une version pocket sera disponible dans les jours à venir.



Mes P@rcelles : du réglementaire au technico-économique

Mes P@rcelles, est un outil internet pour prévoir et noter ce que je fais dans mes cultures et mes prairies. Reconnu pour sa simplicité d'usage, il permet d'assurer respect de la réglementation, et analyse des performances sur tous les types de parcelles.
«L'avantage de cet outil est que les données sont stockées de façon sûre, pas d'inquiétude liée à l'ordinateur qui lâche, peu de papier à gérer, un accès facile, pratique pour une gestion quotidienne rassurante» explique Frédéric Lochey, éleveur à Fouchères.
Plusieurs fonctionnalités s'adressent directement aux éleveurs. Ainsi Mes P@rcelles intègre le calcul des 170kg d'azote, qui doit être réalisé tous les ans.
Il s'agit du ratio entre l'azote apporté par les animaux et les surfaces épandables. Il suffit de saisir votre cheptel moyen et Mes P@rcelles calcul immédiatement cet indicateur.
Il est également possible d'intégrer dans Mes P@rcelles votre plan d'épandage de façon à toujours avoir à l'esprit les Surfaces Potentiellement Epandables (SPE) et les zones interdites.
L'outil bénéficie de développements constants. Ceux qui le souhaitent, peuvent désormais saisir les factures, ce qui permet un calcul automatique des marges brutes et une visualisation des stocks d'intrants.

Lors de la saisie des interventions, il est possible d'enregistrer les temps de travaux, la main d'œuvre ainsi que le matériel utilisé. Ceci permet ensuite de calculer vos coûts de main d'œuvre et d'équipements à travers une marge semi directe soit en saisissant vos propres coûts soit en utilisant les valeurs de référence du BCMA (Bureau de Coordination du Machinisme Agricole).



▶ Démonstrations

Venez découvrir Orani Web, Coline et Mes P@rcelles :
- le mardi 25 janvier à 10h à la CAIAC à Migennes
- le mercredi 26 janvier à 10h à la Chambre d'agriculture à Auxerre
Pour plus d'informations, contactez Cédric Debbah de la Chambre d'agriculture de l'Yonne au 03 86 94 28 44 ou par mail : c.debbah@yonne.chambagri3.fr

▶ Questions à



■ André Masseran, responsable national de Mes P@rcelles

- Le rythme de développement de Mes P@rcelles est très soutenu. Quelle ligne directrice adoptez-vous pour le projet ?
Nos priorités sont celles des agriculteurs. Nous avons développé des fonctionnalités permettant de répondre aux exigences en matière de réglementation et de traçabilité. Cet objectif atteint, nous proposons maintenant de valoriser toutes ces saisies dans des analyses techniques et économiques des pratiques.

■ Quelles évolutions prévoyez-vous pour les mois à venir ?

La réglementation évoluant de façon incessante, nous continuons à proposer plus d'informations et d'alertes. Les dates d'épandages de fertilisants vont ainsi être vérifiées de façon départementale. L'élaboration du plan de fertilisation, déjà très ergonomique, va encore être simplifiée.

Marc Belvalette, directeur d'Alysé :

■ Comment analysez-vous les évolutions des logiciels proposées par Alyse ?

Au delà du réglementaire et des itinéraires techniques, la possibilité d'aborder la rentabilité des choix technico-économiques, par les outils en ligne répond aux attentes exprimées par les utilisateurs. Ces outils par l'enregistrement plus précis des pratiques sont nécessaires pour répondre à l'évolution grandissante de la demande de traçabilité, pour la commercialisation des produits agricoles.

- Vous êtes également directeur de la Caiac, quelles sont vos satisfactions par rapport au nouvel OraniWeb ?

Le défi pour les outils web est d'avoir une richesse de fonctionnalités identiques aux logiciels déconnectés. La nouvelle version d'OraniWeb a atteint cet objectif. Le module pocket est aussi une demande importante des éleveurs pour l'enregistrement et la consultation des événements sur les animaux dans les élevages.

Concours Général Agricole

Sur la route de Paris

La présélection des vins de l'Yonne pour le 120ème Concours Général Agricole a réuni 80 dégustateurs à Beines qui ont eu à noter 322 échantillons représentatifs des différentes appellations du département. Un chiffre record, jamais atteint jusqu'à ce jour, preuve de l'engouement des professionnels pour le seul concours de ce type, organisé sous le contrôle de l'État.



Avec 322 échantillons à goûter, le jury, composé de professionnels du vin et d'amateurs éclairés n'a pas chômé !

L'emblème à la feuille de chêne, symbole des médailles attribuées aux vins récompensés lors du Concours Général Agricole fait toujours recette ! Ils étaient cette année, 89 professionnels, regroupant viticulteurs, domaines et coopératives à avoir apporté 322 échantillons, soumis à une présélection rigoureuse effectuée par un jury de 80 personnes. Une épreuve sous l'égide de Philippe Emery et Jean-Paul Levalet, de la DDT de l'Yonne. Le tout sous la présidence d'Yves Granger, directeur départemental des territoires et avec le partenariat de la Chambre d'agriculture.

Couleur, arômes, saveurs…, les jurés ont planché toute la matinée, avant de retenir environ la moitié des vins présentés, qui iront en finale jouer les ambassadeurs de la viticulture icaunaise. A noter cette année une forte proportion de «*Premiers crus*» représentant jusqu'à 25% des échantillons en lice. Afin de garantir l'impartialité des jugements rendus, les membres du jury, composé majoritairement de professionnels du vin, sont placés à chaque table par les organisateurs et non par un tirage au sort, évitant ainsi que certains producteurs ne soient amenés à estimer leur propre appellation. Les résultats de la présélection sont tenus secrets.

En 2010, les viticulteurs icaunais étaient rentrés de Paris, lestés de 64 médailles, dont 19 en or. Combien seront-ils cette année à être récompensés ? Réponse dans un peu plus d'un mois, à l'issue de la finale qui aura lieu samedi 19 février, Porte de Versailles à Paris, dans le cadre de l'édition 2011 du salon de l'agriculture.

DOMINIQUE BERNERD

Ladoix-Serrigny

Anne Boquet visite le domaine Chevalier



dans un climat très convivial et qui a permis un premier contact avec le milieu viticole bourguignon très positif aux yeux des responsables professionnels présents.

Mercredi 12 janvier, s'est tenu le conseil de bassin viticole Beaujolais Savoie Jura à la maison de la viticulture à Beaune, présidé par Anne Boquet, Préfète de la région Bourgogne et préfète de Côte d'Or, en présence du préfet de la région Rhône-Alpes et du préfet de la région Franche-Comté. A l'ordre du jour de cette réunion, l'examen des propositions de réforme de la gouvernance de la filière viticole et les possibilités de rassembler les organisations interprofessionnelles au sein du bassin, mission confiée en 2009 à Jérome Despey, président du conseil spécialisé vin de FranceAgrimer, par le ministre de l'agriculture. A l'issue de cette réunion, Madame la préfète avait exprimé le souhait d'effectuer une visite dans une exploitation viticole bourguignonne. C'est au domaine Chevalier à Ladoix-Serrigny, que la visite s'est déroulée et, accompagnée par Madame Evelyne Guyon, sous-préfète de Beaune, elle fut accueillie par Claude Chevalier qui est aussi président de la CAVB, avec la présence de Michel Baldassini, président du BIVB. L'occasion de visiter les caves du domaine et de découvrir le monde de la viticulture au travers d'une dégustation de ses meilleurs crus parmi lesquels, Ladoix premier cru, Corton-Charlemagne et Gevrey-Chambertin. Une visite aux dires de Claude Chevalier qui s'est déroulée

En image

«*Clair et beau, Saint-Vincent a rempli son tonneau !*»



Parmi les confréries, la plus «*locale*», celle des Trois Ceps, regroupant Saint-Bris, Chitry et Irancy



Quand Saint-Vincent rencontre «*Sainte Epargne*»… !

Des milliers de promeneurs, verre en main, ont parcouru sous le soleil les ruelles de la préfecture de l'Yonne ce dimanche, pour la Saint-Vincent tournante des vins de l'Auxerrois. On a comptabilisé jusqu'à 15 000 visiteurs et la soixantaine de viticulteurs présents avait parfois du mal à canaliser la demande ! Guinguette, théâtre de rues, groupes musicaux ont rythmé l'après-midi. Bien longtemps qu'Auxerre n'avait connu une telle animation un dimanche !

Particulièrement appréciés des visiteurs, impatients de voir ouverts les stands des appellations, les discours des élus locaux à l'heure des intronisations qui tous, ont rivalisé dans la rapidité de leurs propos : du maire d'Auxerre, Guy Férez, «*un seul mot : clair et beau, Saint-Vincent, remplis ton tonneau*», à Jean-Marie Rolland, président du Conseil général, «*la vie est trop courte pour boire de mauvais vins*», en passant par François Patriat, président du Conseil régional, «*le vin doit demeurer un plaisir, pas devenir un besoin, même si parfois, nous avons besoin de nous faire plaisir*». Prochain rendez-vous auxerrois pour la Saint-Vincent tournante du Grand Auxerrois en l'an 2025 !

DB



Choisir une mélangeuse-distributrice

S'équiper d'une mélangeuse pour nourrir les animaux, gagner du temps et préparer des rations équilibrées et complètes est une option qui séduit les éleveur. Avant de choisir, voici les critères à vérifier pour dimensionner correctement son matériel.

Pour identifier le modèle le plus adapté au besoin de l'éleveur, il faut d'abord réfléchir à l'usage que l'on souhaite en avoir et aux machines déjà présentes sur l'exploitation.

Multiples critères

Ainsi pour un petit élevage, le plus souvent, une machine polyvalente qui peut effectuer le chargement, la distribution et le paillage, sera certainement à privilégier. A l'opposé, un grand élevage rentabilisera probablement mieux une machine spécialisée. Ensuite, il faut examiner le fourrage habituellement distribuer. Est-ce des balles rondes, rectangulaires et de quelle taille ? Comment gérer au mieux les balles enrubannées ? Il faut alors s'interroger sur le silo d'ensilage, comment se passe le dessilage ? Comment optimiser cette étape avec la mélangeuse ? Autre aspect à regarder, la texture de la ration après le mélange pour respecter les fourrages et la fibrosité de la ration. Plusieurs choses conditionnent la qualité du mélange de la ration : l'ordre de remplissage, le type de mélangeuse, la durée du cyle. Enfin, ne pas oublier de prendre en compte l'encombrement de l'engin, pour avoir un lieu pratique où l'entreposer sans gêner.

Choisir un gabarit

Une fois le type de mélangeuse identifié, il reste à gérer la taille et le volume de l'engin. Ce critère est bien entendu à moduler en fonction de la taille du cheptel, de l'organisation de la distribution dans la journée (une ou deux fois) et des types de ration à distribuer. Avec des rations classiques, principalement à base d'ensilage d'herbe et de maïs, on compte cinq à sept vaches laitières alimentées au mètre cube et quatre à cinq vaches allaitantes, sachant que plus la ration contient de fibres (foin et/ou paille), plus elle est volumineuse. On compte moins de vaches allaitantes par mètre cube du fait que les rations sont en général plus fibreuses.
Reste le coût d'investissement que représente une mélangeuse. En fonction de la taille de l'exploitation et du troupeau, une mélangeuse individuelle ou en Cuma peut remplir la fonction. L'achat en Cuma est plus rare cependant, car chaque matériel demande une puissance de tracteur plus ou moins importante et une procédure à respecter. En plus, l'usage d'une mélangeuse est quotidien, d'où la nécessité d'être à proximité du lieu de stationnement en Cuma.



Avec une mélangeuse distributrice, les rations sont équilibrées et le temps consacré à l'alimentation des animaux est réduit.

▶ Les différents types de mélangeuses

Recycleuse, mélangeuses à vis verticales, à vis horizontale ou à pales, chaque type de mélangeuse a ses forces et ses faiblesses. Pour chaque d'entre elle, il est possible de choisir plusieurs contenances.
On distingue les mélangeuses à vis des autres. On trouve ainsi, des mélangeuses-distributrices à vis verticale. C'est un système de mélange simple et fiable. Elles acceptent les fourrages grossiers en forte proportion. Cependant, la fonction chargement est rarissime et le foisonnement du fourrage nécessite une grande caisse par rapport au volume théorique. De l'autre côté, on trouve les mélangeuses à vis horizontale qui peuvent se charger et sont moins agressives que les recycleuses pour les fourrages. En revanche, elle ne peuvent pas effectuer de paillage, elles sont plus agressives que les mélangeuses à pales, et il faut veiller au temps de mélange et à l'ordre d'introduction des aliments lors du remplissage de la machine.
Deux autres types de mélangeuses existent aussi. D'abord, les recycleuses ont l'avantage de la polyvalence. Elles offrent la possibilité de désiler et de pailler. En revanche, l'utilisation des balles de foin est délicate et elle a tendance à défibrer le maïs si le cycle de mélange est trop long. Enfin, les mélangeuses à pales permettent une meilleure homogénéité. En effet, elle effectue le mélange en soulevant le produit. Cependant, elles ont quelques défauts, d'abord, elles sont plus lentes que les mélangeuses à vis, elle ne se chargent pas et ne paillent pas

▶ Nouveautés

Mélangeuse désileuse

Trioliet crée la gamme Gigant

Le constructeur Trioliet propose une gamme de trois modèles de désileuse mélangeuse à vis verticale avec Gigant 500, 700 ou 900. La mélangeuse et desileuse Gigant permet de traiter n'importe quel type de fourrage, le charger dans les quantités voulues, le mélanger et le distribuer. Avec l'avènement du fourrage mixte, l'utilisation d'une mélangeuse désileuse permet de simplifier l'alimentation des bêtes et d'économiser sur les concentrés en valorisant des sous-produits. Avec Gigant chaque vache d'une même unité de production reçoit la même quantité de fourrage mixte. Le système unique de chargement coupe le silage, sans porter atteinte à la structure. Ceci contrairement au fraisage qui traite quasiment chaque tige/fibre par les dents de la machine à fraiser, dégradant inévitablement la structure. Le cadre de coupe en forme de U est équipé de lames latérales extra-longues qui découpe dans un mouvement souple et vigoureux une épaisse plaque d'ensilage. Le chargement de la Gigant peut atteindre 9m^3 soit une hauteur de 4,3m, soit 2,6m^3 chargés en une seule opération. Au cours du mélange à l'aide de la vis verticale «*Twin Stream*» le fourrage est soulevé sans trop de résistance et retombe de son propre poids. Selon le constructeur, Trioliet, le fourrage garde sa structure propre. L'engin peut être équipé d'une pesée hydraulique pour affiner la préparation.


La mélangeuse désileuse Gigant 900 peut contenir jusqu'à 9m^3 ou 3 500kg.

Désileuse-pailleuse distributrice

Robert élargit sa gamme

Le constructeur belge, Robert, propose une nouvelle désileuse pailleuse distributrice de 4,5m^3 baptisée DP 400 GT.
La nouvelle désileuse, pailleuse distributrice est équipée d'une double commande, cabine et passerelle. En cabine, le boîtier électrohydraulique est relié à la machine par une connexion à sept broches. Cette machine semi-portée est équipée d'une goulotte orientable ou fixe, avec une projection de la paille de 15 à 18 mètres. Dans un avenir proche, les DP 400 GT pourront désiler des fourrages enrubannés grâce à l'ajout de deux démêleurs.



Alimentation et paillage

Le bol pailleur remplace la mélangeuse et la pailleuse

En greffant une turbine de paillage sur leurs mélangeuses à vis verticale, les constructeurs proposent un outil deux en un.



Photo: Taarup

La mélangeuse à vis verticale équipée d'une turbine de paillage permet de préparer et distribuer la ration, puis de pailler sans changer d'outil.

La fonction de paillage apparaît progressivement sur la plupart des mélangeuses à vis verticale du marché, que ce soit en option sur des modèles existants ou par la création de gammes spécifiques. Dans les élevages laitiers, cette évolution répond principalement aux besoins des anciens utilisateurs de recycleuses. Attachés à la polyvalence de leur outil, ces derniers retrouvent deux des trois fonctions de leur précédente machine, la troisième fonction de chargement étant facilement assumée par le télescopique ou le tracteur avec chargeur de la ferme.

Sur les exploitations individuelles de 50-60 VL où elles sont le plus largement employées, ces machines s'adaptent parfaitement à l'organisation du travail dans laquelle l'alimentation du troupeau et le paillage sont gérés par la même personne. Dans les élevages bovins viande, cette évolution répond principalement au besoin de polyvalence pour des mélangeuses de grand volume, dépassant souvent les 20 mètres cubes.

Ces machines assurent ainsi la distribution de rations fibreuses et le paillage avec de gros volume de paille.

La polyvalence profite également à la réduction des charges de mécanisation.

Réduire les charges de mécanisation

Le surcoût lié au dispositif de paillage est généralement inférieur à celui de l'achat d'une pailleuse simple. «*La fonction paillage se chiffre à environ 7 400 euros sur un bol alors qu'une pailleuse portée avec démêleur est affichée à 11 250 euros*», illustre-t-on chez Kuhn.

Cette polyvalence a toutefois ses limites, notamment en termes de quantité de paille épandue. Avant d'arriver dans la turbine, la balle de paille doit être défaite par la ou les vis de la mélangeuse. «*Cela requiert un volume très important, on estime qu'il ne faut pas aller au-delà d'une balle de 500kg pour un volume de 12m³*» assure-t-on chez Kverneland Taarup. Estimation confirmée chez Kuhn qui avance un coefficient de 40 kg de paille par mètre cube utile. Ainsi, les bols monovis de 12 à 14 m³ ne peuvent traiter plus d'une balle à la fois. Et même pour des plus grosses structures équipées d'une double vis de 20 à 25 m³, on sera le plus souvent limité à deux balles de 1,80 mètre à la fois, voire trois pour de plus petites balles. En définitive, la pailleuse simple s'impose pour des besoins importants de paillage. Cette stratégie s'envisage d'autant plus facilement sur les exploitations de grande taille où la main d'œuvre le permet. Autre point à ne pas négliger, le dimensionnement des bols pailleurs n'offre pas la même maniabilité qu'une pailleuse portée ou semi-portée. Ils sont d'ailleurs parfois incompatibles avec certains bâtiments à l'accès difficile.

MICHEL PORTIER

▶ Zoom sur…

Turbine de paillage

La plupart des constructeurs, à quelques exceptions près, ont repris la turbine de paillage développée pour leur gamme de pailleuse simple. Les bols pailleurs se différencient également par l'intégration du dispositif de paillage. En simplifiant, on trouve deux configurations. Soit la turbine est directement fixée à la sortie du bol (BVL, Taarup Siloking, Jeulin, Strautmann…), soit celle-ci est séparée du bol par un tapis de convoyage et/ou un démêleur (Kuhn, Belair, Jeantil, Lucas…).

JF-STOLL
La Ration Raisonnée des Ruminants
LES MEILLEURS CONDITIONS POUR MIEUX PILOTER VOTRE MÉLANGEUSE !
FEED Manager
• L'écran de pesée n'est pas fixé sur la mélangeuse: il est DANS LA CABINE DE VOTRE TRACTEUR
• La connexion boîtier/mélangeuse est SANS FIL

ETS LEVEQUE 21 - Saffres 03 80 49 63 86

LUCAS.G TRAVAILLE POUR LA QUALITÉ DE LA VIE

Gamme QUALIMIX: mélangeuse à pâles, conditionneuse de fibres

Gamme SPIRIMIX: mélangeuse à vis verticales

Gamme RAPTOR: pailleuse à goulotte orientable
CHAPUIS FRERES 21450 St Marc/Seine Tél. 03 80 93 22 28
sarl MORTIER 21430 Censerey Tél. 03 80 84 43 76

▶ Nouveautés

Lucas G.
La gamme Autospire s'agrandit



Photo: Lucas G.

Quatre modèles de 12, 14, 16 et 18 m³ composent la gamme Autospire.

Lucas G. complète sa gamme de mélangeuse automotrice à vis verticales. Désormais l'Autospire est disponible en 12 et 14 m³ (motorisation Deutz -140 ch) ainsi qu'en 16 et 18 m³ (175 ch). A noter que ces machines sont disponibles en 25 ou 40 km/h.

Euromark
Des bols à deux vis de 13 à 36 m³



Photo: M. Portier

Les trappes latérales de distribution sont actionnées automatiquement au déchargement.

Euromark complète sa gamme de mélangeuse à vis verticales TXW (13 à 36 m³) en proposant des modèles à deux vis équipés de deux contre-couteaux à commande hydraulique de série. L'ensemble des commandes sont de type électro-hydrauliques. Les trappes latérales de distribution sont actionnées automatiquement au déchargement. Tous les modèles bénéficient d'un châssis prééquipé pour recevoir un dispositif de pesage et une caméra de recul.



Choisissez l'automotrice adaptée à votre exploitation

Les paramètres à prendre en compte dans le choix d'une automotrice de désilage sont nombreux et doivent être classés en fonction de vos priorités.



Photo: Kverneland

La hauteur des portes de bâtiment intervient souvent comme l'un des premiers critères de choix d'une désileuse mélangeuse automotrice.

De plus en plus nombreuses, les désileuses mélangeuses automotrices se partagent entre les grosses exploitations individuelles et les Cuma. Pour ces dernières, la réussite de ce type de prestation dépend de la dextérité du chauffeur, de la bonne organisation du chantier, mais aussi du choix de la machine avec des performances adaptées au besoin du groupe (longueur du parcours, espace disponible autour des bâtiments, etc.). Parmi les premiers critères de choix, la configuration des bâtiments ne facilite pas toujours l'accès aux gros engins. La hauteur et le rayon de braquage peuvent être des facteurs discriminants face aux dimensions imposantes des automotrices. Gourmandes en temps, les manœuvres doivent être évitées autant que possible. Sur les machines à deux roues directrices, c'est l'empattement de la machine, plus que sa compacité, qui ressort comme un facteur de maniabilité : plus il est court, plus l'automotrice braque court. Seule exception à la règle, l'automotrice Prestige de Kverneland, qui avec ses deux roues arrière jumelées pivotant à 90°, autorise un braquage hors-pair. La présence de quatre roues directrices favorise également la maniabilité. De plus, elle permet de rouler en crabe, ce qui peut être un atout pour se déplacer latéralement sur le front du silo.

Autre facteur important dans le choix d'une automotrice : la consommation et la vitesse sur route. Le poids à vide de la machine et la présence de quatre roues motrices figurent comme des paramètres accentuant la consommation. Une gestion automatique moteur-transmission, de type Automotive, est en revanche un vecteur de sobriété.

Moins de temps sur la route

Quant à la vitesse, outre les homologations à 25 ou 40km/h, les valeurs maxi affichées par les constructeurs nécessitent souvent d'être validées sur le terrain. De plus, la vitesse moyenne dépendra également de la nervosité de la transmission à l'accélération et de l'efficacité du freinage.

Dans les cours de ferme, la vitesse de remplissage de la cuve reste un facteur très discriminant. Pour le maïs et encore plus pour les fourrages à fibres (paille, foin, enrubannage, etc), les débits de remplissage peuvent varier du simple au triple. En revanche, contrairement aux idées reçues, les essais[1] réalisés par la chambre d'agriculture de l'Orne en mars 2010 avec sept machines différentes semblent indiquer un défibrage réduit du maïs, quels que soient la marque et le modèle. De même, toutes semblent montrer une très bonne qualité de mélange, que les machines soient à vis horizontales, à vis verticales ou à pales.

Dernier critère, le confort du chauffeur. Plus que la qualité de l'isolation, c'est la position du moteur qui influe sur le silence en cabine. La position arrière du moteur favorise le calme en cabine et limite l'encrassement des radiateurs, puisque ces derniers sont placés loin de la fraise, le principal vecteur de poussières.

Ludovic Vimond

(1) : Retrouvez l'ensemble des résultats sur le site www.ouest-cuma.fr dans la rubrique Infos du réseau/Basse-Normandie/FDCuma61

Les automotrices Mixellium visent le haut de gamme

En complément de sa gamme VSL, le constructeur israélien propose trois modèles haut de gamme de mélangeuses automotrices à vis verticale baptisés Mixellium. Équipées du même système de mélange que les VSL, ces machines se différencient par une fraise plus puissante et un élévateur de 650 mm de large pour plus de débit de chargement. La régulation électronique de la transmission hydrostatique est couplée à celle du moteur, au profit de la consommation de carburant. Outre son look futuriste, la Mixellium bénéficie d'une nouvelle cabine plus spacieuse et la visibilité accrue.

M. Portier

Volume : 14 ; 16 et 18 mètres cubes. Puissance : 210 chevaux. Largeur de fraise : 2 mètres.



Photo: M. Portier

La mélangeuse Mixellium bénéficie d'une cabine spacieuse.

Zoom dans une exploitation du Châtillonnais

La mélangeuse, une pleine satisfaction

Jean-Christophe Mongin, éleveur dans le Châtillonnais (21), est un utilisateur convaincu de mélangeuse. Et pour cause, il en est aujourd'hui à sa deuxième machine. Il nous explique ce qui a motivé son choix.



Gain de temps, bonne homogénéisation du mélange, valorisation des sous-produits de la ferme... Jean-Christophe Mongin tire un maximum de bénéfices de sa machine.

Jean-Christophe Mongin habite Ampilly-les-Bordes dans le canton de Baigneux-les-Juifs en Côte d'Or. L'EARL des quatre routes possède 65 vaches à lait de race montbéliarde, ainsi qu'un atelier d'engraissement composé de 180 taurillons (charolais, montbéliards et croisés). Les mélangeuses, cet agriculteur de 40 ans les connaît bien car il en est à sa deuxième depuis 1993. La dernière en date, achetée en 2004, est une mélangeuse Kuhn Euromix II, avec deux vis horizontales et une capacité de 10m3. Jean-Christophe Mongin est très satisfait de ce type de machine qui lui permet d'opter pour une ration complète pour ses vaches à lait, en incorporant des sous-produits de son atelier d'engraissement : une opération lui évitant d'acheter des granulés complets qui seraient plus onéreux. Une bonne homogénéisation du mélange lui permet d'éviter des problèmes de digestion type acidoses, notamment en période sèches assez fréquentes sur les plateaux. Jean-Christophe Mongin a choisi des vis horizontales (moins agressives que les vis verticales) car, ne faisant pas d'enrubannage, l'agriculteur se contente d'incorporer de l'ensilage brins court. Dans la ration quotidienne, selon la disponibilité des sous-produits, on trouve à l'intérieur de la mélangeuse : des drêches de brasserie, de l'ensilage et du déshydraté de maïs, des pulpes de pomme de terre, des tourteaux de soja, de la luzerne déshydratée... L'agriculteur du Châtillonnais explique aussi le gain de temps occasionné par la machine. Chaque matin, moins de 40 minutes lui sont nécessaires pour alimenter ses vaches. *«Il me faut 7-8 minutes pour mettre les concentrés, 20 minutes pour mettre l'ensilage et les sous-produits, 5 minutes pour le mélange, 5 minutes pour la distribution et c'est fini pour la journée»* raconte Jean-Christophe Mongin. Pour sa prochaine machine, le côte d'orien se laisserait bien tenter par un bol : *«Je pense changer tous les dix ans, avant qu'il y ait des frais de réparation dûs à l'usure. Pour la prochaine machine, je demanderai bien la démonstration d'un bol»*.

AURÉLIEN GENEST

Nouveautés

Mélangeuse distributrice
une nouvelle gamme chez Khun



La gamme Profile dispose de 2 vis verticales pour un mélange régulier.

Dotée de deux vis verticales et proposée en trois capacités (14, 16 et 18m³), la gamme Profile permet à tous les éleveurs de pouvoir profiter des bénéfices de la ration mélangée. Une mélangeuse ne doit pas être limitée dans son fonctionnement avec l'utilisation de fibres. Pour cela, Kuhn a conçu la gamme Profile pour réaliser une recoupe optimale des brins. Equipés de deux vis verticales , la balle entière est rapidement délitée et recoupée. Les deux vis ont le même sens de rotation ce qui permet de réduire la demande de puissance. Enfin, l'angle d'attaque des couteaux est modifiables pour personnaliser la vis à la part de fibres du mélange. La gamme est équipée d'un système de pesée composé de trois capteurs pour une meilleure stabilité de la pesée. Deux possibilités de pesée sont proposées : la pesée simple où le boîtier cumule et indique la quantité de produits contenu dans la caisse et la pesée programmable, la ration est alors mémorisée par animal. Du côté de l'encombrement, l'encastrement des roues dans la caisse apporte au Profile une largeur très faible de 2,4m hors tout pour la version 14m³. Le mélange est distribuer par tapis transversal évitant le roulage sur le cordon d'alimentation pour préserver la qualité des aliments. En fonction des capacités de chargement, c'est la hauteur qui varie, de 2,55m pour la 14m³ à 3m pour Profile 18m³.

Gyramix
Des mélangeuses surbaissées



Photo: Gyrax

Les mélangeuses Gyramix sont proposées avec un châssis surbaissé.

Les mélangeuses verticales Gyramix à double vis (18 à 27 m³) de Gyrax sont désormais proposées en version surbaissée. Elles peuvent ainsi être utilisées dans des bâtiments dont la hauteur n'excède pas trois mètres.

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Télécopie 03 84 65 19 47

SILOFARMER
E-MEGA industrie
MORTE SAISON *nous consulter*
MÉLANGEUSE
DISTRIBUTRICE
PAILLEUSE
de 10 à 27 m³
à 1 ou 2 vis verticales
ETS LEVEQUE 21 - Saffres 03 80 49 63 86

Vente en «circuits courts»

Une dizaine de producteurs créeent un réseau de boutiques de vente

Ce soir, à Etang-sur-Arroux (71), une dizaine de producteurs morvandiaux de viande mais aussi de miel, de poisson, d'escargots ou de jus de pomme officialisent le lancement d'un réseau de boutiques de vente de leurs produit à travers tout le Morvan. Un moyen de fédérer les énergies autour de l'animation du territoire mais surtout de trouver de nouveaux débouchés et de satisfaire des consommateurs en mal de nourritures authentiques...



Une partie des membres de Morvan Terroirs, lors de l'AG du 13 janvier, autour d'Eric Mazière (au centre en chemise), leur président qui est restaurateur à Saint-Léger-sous-Beuvray.

Les *«circuits courts»* sont à la mode. Pas une réunion politique où les élus locaux et régionaux ne vantent les bienfaits économiques et environnementaux de la réduction du nombre d'intermédiaires entre la production et la consommation. Si l'idée, simple, est séduisante, il faut bien admettre qu'elle est encore trop souvent difficile à mettre en pratique. Un constat que les 20 adhérents de l'association Morvan Terroirs sont en passe de faire démentir. 10 d'entre eux proposent des produits de conserve directement issus de leurs fermes et exploitations aux lients d'un réseau de boutiques partenaires.

Viande en caissettes et produits transformés

Alors que leur structure était moribonde il y a encore deux ans, les membres de l'ex-association des producteurs du Morvan, rebaptisée Morvan Terroirs, ont su se redynamiser et trouver une émulation pour perpétuer l'animation de leur territoire, en partenariat avec le Parc naturel régional (PNR) et en accord avec le groupe de travail *«marque Parc»*. Quelques uns des actuels adhérents aposent d'ailleurs le logo de la marque sur les produits qu'ils distribuent déjà directement, le plus souvent sur leurs exploitations, et ce même si Morvan Terroirs est une structure, pas une nouvelle marque, qui dépasse le strict cadre géographique du PNR. Ils sont 10 membres, issus des trois départements bourguignons, à chercher ainsi de nouveaux débouchés économiques à leurs produits transformés. Ils sont producteurs de cidres, de confiseries et de miels, de foie gras, de vins ou d'escargots... On trouve là également les produits provenant de la Pisciculture du Morvan, c'est-à-dire de l'activité aquacole du LEGTA. Tous se répartissent sur le territoire géographique du Parc du Morvan.

Présentoirs et stop-rayons

En 2010, les associés se sont efforcés de mettre en oeuvre quatre grands projets dont ils ont fait part lors de leur AG, le 13 janvier dernier au lycée agricole de Château-Chinon. Ils sont en passe de mettre en ligne un site internet propre, avec boutique en ligne. Ils perpétuent leur participation ciblée lors des marchés fermiers de la région et ils développent leur service traiteur en tant que prestataires de services pour quiconque les sollicite. En 2010, ils ont par exemple servi un repas de gala à 600 convives dans le cadre de la course de fond Oxfam Trailwalker. Le réseau de boutiques constitue donc la cerise sur le gâteau, l'aboutissement de leur démarche de développement, la quatrième madeleine de Proust de Morvan Terroirs. Pratiquement, l'association a déjà trouvé 9 boutiques partenaires pour distribuer une gamme assez large de produits morvandiaux. Parmi elles, 5 sont d'ores et déjà équipées de présentoirs en Douglas du Morvan, fabriqués par Pierre Mathé, un artisan ébéniste d'Alligny-en-Morvan, qui a été le premier labellisé *«marque Parc»* pour son savoir-faire. La mise à disposition de cet étal, arborant les couleurs de Morvan Terroirs, est gratuite - *«au moins pour le moment»* selon Loïc Papillon, l'animateur- pour les boutiques partenaires. Tout comme sont gratuits les petits stop-rayons, comparables à ceux que l'ont trouve dans les rayons des grandes surfaces, et qui sont mis à disposition de quatre autres partenaires (voir liste en encadré). Le tout fait l'objet d'une convention tripartite entre les boutiques, l'association et le PNR. Charge aux partenaires de s'engager à n'exposer sur les présentoirs que des produits des adhérents de Morvan Terroirs, qui s'organiseront pour réapprovisionner régulièrement leurs distributeurs avec leurs produits respectifs. Selon Loïc Papillon, *«dans une deuxième phase, nous essaierons d'étendre les implantations à Luzy et dans le nord du PNR, du côté de Lormes et d'Avallon»*. Morvan Terroirs démarche déjà de nouveaux commerces dans ces zones-là mais reçoit aussi des sollicitations de points de vente intéréssés.

Et puis, au-delà des produits de conserve, un autre groupe de travail de Morvan Terroirs, réunissant les producteurs de viande bovine, planche déjà sur de nouveaux débouchés directs pour ces fermiers habitués à vendre des caissettes sur leurs exploitations.

EMMANUEL COULOMBEIX

Morvan Terroirs: Maison du Parc, 58230 Saint-Brisson, 03 86 78 73 51 ou morvan.terroirs@gmail.com

Les boutiques en réseau

9 boutiques partenaires distribuent déjà les produits des adhérents de Morvan Terroirs. Il s'agit de:

- **Cave Saint-Christophe à Château-Chinon (58), 03 86 85 09 15**
- **Comptoir gourmand à Moulins-Engilbert (58), 03 86 84 26 85**
- **Solutions! Eco à Etang-sur-Arroux (71), 03 85 52 08 69**
- **Maison de Pays à Pouilly-en-Auxois (21), 03 80 90 75 86**
- **Maison du tourisme du PNR Morvan à Saint-Brisson (58), 03 86 78 79 51**
- **Le Caveau à Arnay-le-Duc (21), 03 80 90 28 57**
- **Cave Saint-Louis à Corbigny (58), 03 86 26 49 13**
- **Cave Crémerie à Corbigny (58), 03 86 20 05 10**
- **Cadeau Gourmand à Saulieu (21), 03 80 64 31 79**

Des stop-rayons sont faits pour attirer l'oeil des clients dans les boutiques qui n'ont pas la place d'installer un présentoir distinctif.

▶ Zoom...

Les producteurs participants

10 adhérents de Morvan Terroirs proposent leurs produits, habituellement écoulés en vente directe, par le biais du réseau de boutiques, comme autant de gammes accessibles aux consommateurs. Il s'agit de:

- **Cave cidricole, à Millay (58); jus de pommes, cidre, vinaigre;**
- **Cave Henry de Vézelay, à St-Père-sous-Vézelay (89); vin de Vézelay, ratafia;**
- **Domaine du petit Corfeuil, à La Tagnère (71); foies gras et dérivés du canard, farines, bières;**
- **Elevage de Séguret, à Savigny Poil Fol (58); produits transformés à base de viande bovine;**
- **L'Ouche fleurie, à Etang-sur-Arroux (71); confitures, chutneys, purées de fruits;**
- **La maison des escargots, à Cervon (58); escargots;**
- **Les ruchers du Morvan, à Château-Chinon (58); miel, pains d'épice, bonbons, gâteaux à la peau de lait;**
- **Miel du Morvan, à Marrault (89); miel, pains d'épice, nougats;**
- **Pisciculture du Morvan, à Château-Chinon (58); truites, oeufs et terrines de truites, truites fumées;**
- **Pascal Collignon, à Montreuillon (58); miel et produits de la ruche.**



Un des 5 présentoirs répartis dans les boutiques partenaires de Morvan Terroirs. Les producteurs les réapprovisionneront régulièrement.

TDB1097 P19__ 19/01/11 15:16 Page1

Carburants

Le «gasoil nouveau» va arriver !

Les établissements Sureau Agriculture à Avallon, ont organisé une réunion d'information à l'attention des exploitants de la région sur le nouveau gasoil non routier, qui sera d'usage obligatoire pour l'ensemble des engins agricoles, à compter du 1er novembre prochain.

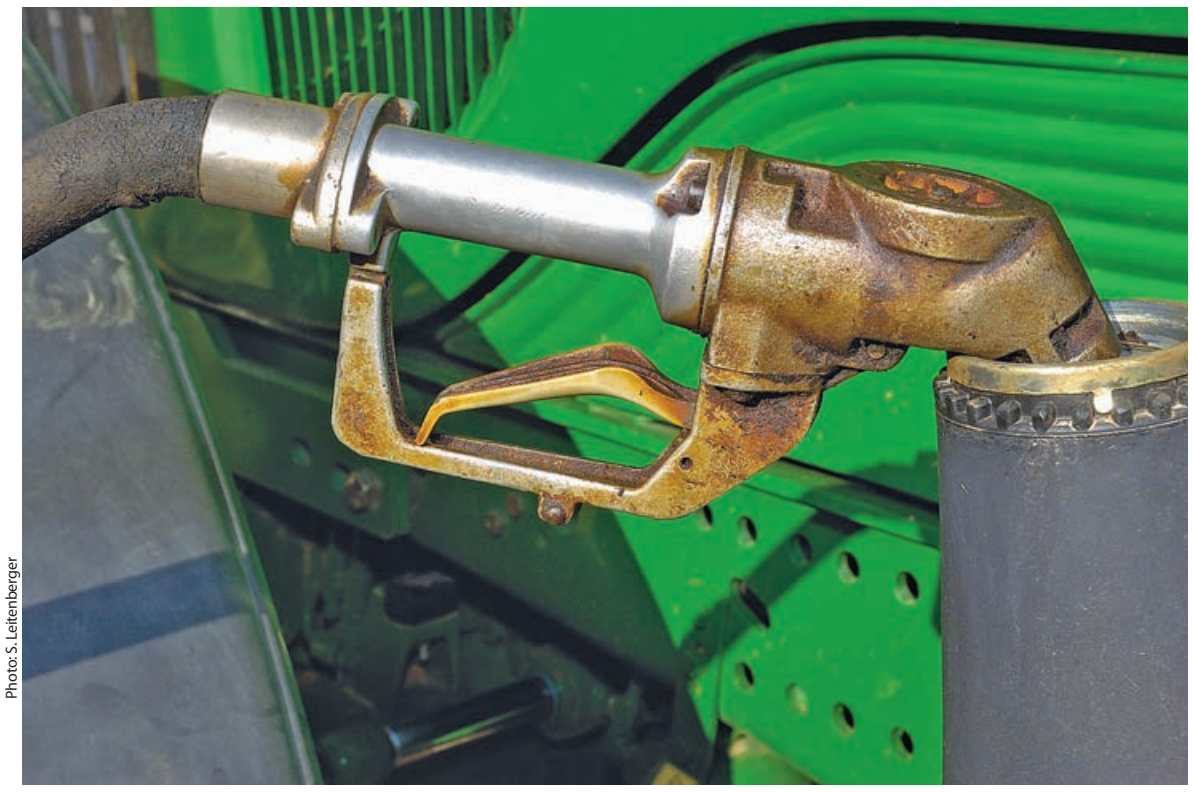


Photo: S. Leitenberger

Le GNR sera obligatoire dès le 1er mai pour les automoteurs.

L'introduction du nouveau *«gazole non routier»* est confirmée au 1er mai 2011 et sera étendue pour tous les engins mobiles agricoles, quelque soit leur âge, au 1er novembre prochain. Pas sur pour autant qu'à l'image du beaujolais nouveau, il soit attendu dans les campagnes ! Les précautions à prendre pour le stocker et l'utiliser sont multiples et nombre d'agriculteurs ressentent cette nouvelle mesure dictée par l'Europe comme une nouvelle contrainte. Répondant à l'invitation de la société Sureau, Jean-Claude Blanchet, spécialiste des carburants et délégué technique Ecotec leur a apporté quelques précisions sur ce carburant nouvelle génération appelé plus communément *«GOnR»*.

Une résistance au froid différente en été et en hiver

De la même couleur rouge que le fioul de chauffage, ce nouveau gazole se distingue du fioul domestique par une plus faible teneur en souffre (10 mg/kg au lieu de 1 000 mg/kg). Si l'absence de souffre a pour avantage une meilleure dépollution des gaz d'échappement, elle a aussi pour conséquence de ne plus contribuer à la neutralisation du développement bactérien dans les hydrocarbures, comme le faisait jusqu'alors le souffre. Des tests seront nécessaires afin de savoir si une cuve est *«contaminée»* ou non.

Autre point important : il est vivement conseillé, avant tout stockage de ce gasoil nR dans une cuve qui aurait contenu du fioul domestique, d'en effectuer un nettoyage ou un traitement complet. L'idéal étant de disposer de 2 cuves séparées, moteurs et maison. La présence d'Esters Méthyliques d'Acides Gras (biocarburants) rend en effet le gazole non routier plus détergent, risquant de mettre en suspension les dépôts accumulés en fond de cuve. Un autre impératif : la rotation plus fréquente des stocks, afin de ne pas dépasser 6 mois d'immobilisation, ce carburant ayant comme inconvénient de se dégrader dans le temps. Deux types de gasoil seront proposés à la vente : *«été»*, du 1er avril au 31 octobre et *«hiver»*, du 1er novembre au 31 mars. Ce dernier ayant l'avantage de présenter une tenue au froid de - 15°, il est déconseillé de le mélanger à celui d'été, au risque d'en voir diminué son efficacité.



Jean-Claude Blanchet, de la société Ecotec, présentant quelques exemples de contamination bactérielle.

Réapprendre à gérer ses stocks

On notera également un retour en force des additifs, afin de protéger les stockages contre la corrosion, ramener de la lubrification, éviter les risques de contamination ou encore, renforcer la tenue au froid du fioul *«été»*… Après tout, l'avenir n'est jamais qu'un éternel recommencement !

Parmi les autres préconisations des spécialistes : là où il fallait auparavant attendre 2 heures pour utiliser le carburant, il faudra désormais attendre 48 h pour le faire, après une livraison. D'où la nécessité absolue d'anticiper et réapprendre à gérer ses stocks, en se faisant livrer de petites quantités, régulièrement et consommées rapidement.

Fiches techniques et tests seront mis en place dans les concessions, sachant qu'il est recommandé, tous les 6 mois, de faire tester les grosses cuves et effectuer un traitement dans les réservoirs afin de nettoyer moteur et filtration.

DOMINIQUE BERNERD

En bref

L'arrêté pour le gazole non routier enfin sorti

Attendu depuis l'automne dernier, l'arrêté du 10 décembre 2010 relatif aux caractéristiques du gazole non routier est enfin paru le 31 décembre. En guise de vœux, celui-ci confirme l'obligation d'utiliser le nouveau gazole non routier à la place du fioul dès le 1er novembre 2011 pour les tracteurs agricoles, soit deux mois avant la date espérée cet automne. Surprise, les *«machines agricoles automotrices»* sont concernées par cette obligation dès le 1er mai 2011, en même temps que les engins de TP et de manutention.

Ne tardez plus pour nettoyer ou renouveler votre cuve. D'autant que les fournisseurs de carburant vont progressivement substituer les livraisons de fioul de qualité par du GNR. Côté tarifs, les pétroliers tardent à communiquer. Rappelons que le tarif hors taxe du gazole est très proche de celui du fioul. Une inflation significative serait donc injustifiée !

M. P.

SV PRO - Sas Benoît Regroupement des activités espaces verts au sein d'Expert Jardin



De gauche à droite les actionnaires d'Expert Jardin : Patrick Petit, Gilles Benoit et Fabien Billault.

Depuis le 1er novembre, SV Pro et la Sas Benoit ont regroupé leurs activités espaces verts dans une nouvelle structure : Expert Jardin. « Notre rapprochement nous permettra d'être plus performants » souligne Gilles Benoit, le Président d'Expert Jardin *«Aujourd'hui, les entreprises doivent avoir une certaine taille pour acheter, proposer un SAV de qualité et être performantes commercialement. Le rapprochement de nos activités espaces verts s'inscrit dans cet objectif»*. Fabien Billault, ancien manager régional et développement réseau espaces verts chez John Deere, et arrivé chez SV Pro en mars dernier, prend la direction d'Expert Jardin. Il aura en charge plus particulièrement les magasins de Monéteau et Malay le Grand tandis que Gilles Benoit dirigera la base d'Imphy dans la Nièvre. Le changement de nom des activités espaces verts des concessions agricoles John Deere vise aussi à donner une image davantage *«motoculture»* avec une identification différente plus tournée vers le particulier et le professionnel. Expert Jardin, dont le siège social se situe à Monéteau, emploie 22 salariés et génère 4 millions d'euros de chiffre d'affaires. Les principales marques représentées sont : John Deere, Stihl Viking, Mr Jardinage, Iseki, Etesia et Yamaha pour les quads utilitaires.

Malecot Poirier Agri rachète Vauzelles Motoculture

Malecot Poirier Agri a acquis Vauzelles Motoculture le 23 décembre dernier en reprenant la majorité du personnel. Cette opération permet ainsi à la concession Deutz-Fahr d'étendre sa zone d'activités sur le sud de la Nièvre. Malecot Poirier Agri, dirigée par Stéphane Malecot et dont le siège social se situe à Neuville aux Bois dans le Loiret, s'offre ainsi à Varennes-Vauzelles, une quatrième base avec St Loup et Crézancy (18). Cette base, sous la responsabilité de Stéphane Pain sera composée de 7 personnes, portant l'effectif total de la concession à 52 salariés. Bien entendu, comme Vauzelles Motoculture, cette base continuera de distribuer la gamme Deutz-Fahr à laquelle vient s'ajouter Kuhn, un des principaux partenaires de Malecot Poirier Agri.

Pages réalisées par Terres de Bourgogne, avec le concours des quotidiens. Les marchés et La Dépêche. Toute reproductions et communication interdites

Céréales

BLÉ TENDRE — RÉCOLTE 2010

N: Nominal; C: Camion; TC: Train Complet; P: Péniche; A: Acheteur; V: Vendeur; OA: Option Acheteur; OV: Option Vendeur. BPMF: blé panifiable meunerie française
Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

Récolte 2010: Prix base juillet, majorations commerciales mensuelles non comprises (sauf en avoine et indications contraires) de 5,12 du 01 au 15 janvier pour toutes céréales.

Rendu	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Aube/Yonne	76/220/11%	janv-mai	247,00 à 248,00	T C
Saône-et-Loire	-	INC		
Sud Côte d'Or	BPMF 220/11%	4 de janv.	250,00	N C
Nord Côte d'Or	BPMF 220/11%	4 de déc.	247,00	N C

BLÉ DUR — RÉCOLTE 2010

Sud-Est	normes export	janv-mars	300,00	N C

ORGE DE MOUTURE — RÉCOLTE 2010

Sud Côte d'Or	64kg/hl	4 de janv.	215,00	A C
Aube/Yonne	63-64kg/hl	janv-mai	205,00	N C nature
Sud Est	66-68kg/hl	janv-mars	225,00	A C

MAÏS — RÉCOLTE 2010

Sud Côte d'Or		6 de janv	220,00	A C
Saône et Loire		6 de janv	220,00	A C
Aube/Yonne		janv.-mai	225,00	T C

AVOINE noire — RÉCOLTE 2010

Sud Côte d'Or	50kg/hl	janv-fév	180,00	A C	-
Saône et Loire		INC			
Yonne	50-5kg/hl	INC		C	

Céréales France (disponible ou rapproché) 14 janvier

Blé fourrager Départ Eure-et-Loir NR : 240 nom.; Blé meunier Départ Eure-et-Loir : 255,00; Blé standard Rendu Rouen janv-mars : 254,00; Orge de Mouture Rendu Rouen janv-mars : 218,00; Orge de Mouture Dép. E.-et-Loir NR (janv-mars): 215,00; Maïs FOB Rhin (janv-juin) :236,00; Tournesol Rendu Saint-Nazaire : 517,00; Pois Départ Eure-et-Loir: 258,00; Colza Rendu Rouen (dispo) :513,00 ; Colza FOB Moselle (fevr) :510,00.

Pailles et fourrages 12 JANVIER

Paille de blé :
Centre-Bassin parisien
A titre indicatif Balle rectangulaire (départ champ) 300-400 kg :80 E/t. Balles pickup (départ champ) 25kg : inc.
Nord-Est
Balles de 20-25 kg à l'abri, **région Dunkerque, Nord Pas de Calais, Somme** : inc. Grosses balles rectangulaires de 300-400 kg départ champs : 70 à 75 E/t. Balles rondes en 1,20 m de diamètre : inc.
Foin de prairie :
Massif central Loiret, Seine-et-Marne, balles pickup 25 kg : inc. 200 à 300 kg balles rectangulaires (sous abri) : 130 E/t.balles rondes : 100 E/t.
Nord-Est
Petite balle de 20 kg, de bonne qualité, Balle pickup 20 kg: inc. balles rectangulaires (sous abri) : inc.
Luzerne :
Centre-Bassin parisien
A titre indicatif
1ère coupe :..... inc., balles rondes
1e coupe :inc., petits ballots

Alimentation animale 12 JANVIER

Tourteaux de soja 48% pellets Montoir : 363
Poudre de lait écrémé spray dispo.: 2 400
Lactosérum : 810
Babeurre sans norme : 2 280
Huile de coprah raffinée : 1 680
Huile de palme raffinée : 1 155
Luzerne déshydratée 18% : 186
Pulpes de betterave Marne : 193
Sons Pellets : 178
Farines de poissons Amérique du sud (65%) : NC
Moyenne pondérée 12 dernières semaines
- Lactosérum doux : S.02 : 681

Viande ovine

CORBIGNY Sicagemac 17 janvier

Ovins: 115	Prix moyen par animal	Prix moyen par kilo
Agneaux maigres	42-73	1,56-1,87
Agneaux gras	88-124	2,08-2,61
Brebis	31-80	0,58-1,18

Ventetotale dans l'ensemble des catégories. Cours reconduits en agneaux.
Demande toujours forte en brebis, cours très fermes.
PROCHAIN MARCHÉ : 31 JANVIER.

MOULINS ENGILBERT

Amenés 730-
Apports importants pour la saison mais de qualité plus hétérogène. Après deux semaines de trève les acheteurs sont présent et permettent d'écouler toute la marchandise offerte à des tarifs reconduits dans les très bons lots mais revus à la baisse en marchandise inférieure. Bonne vente en brebis supérieures.
PROCHAIN MARCHÉ : 24 JANVIER (pesée 7h00).

	E	U	R	O
Brebis	-	0,70 à 1,15 (40 à 91€)	0,40 à 0,70 (20 à 40 €)	-
Béliers (71 à 120 €) **Chèvres** (18 à 20€)				
Agneaux maigres 45 à 70 €				
Agneaux gras -38 kg (65 à 110 €)	-	2,60 à 2,97	2,10 à 2,60	-
Agneaux gras 38 à 44 kg (94 à 126€)	-	2,60 à 3,00	2,13 à 2,60	-
Agneaux gras 44 à 50 kg (89 à 139 €)	-	2,60 à 3,07	2,10 à 2,60	-
Agneaux gras + 50 kg (115 à 190 €)	-	2,00 à 2,60	-	-

EFFECTIFS Agneaux: 541- **Brebis**: 132 - **Béliers**: 16 - **Caprin**: 35. www.sicafome.fr

SANCOINS 12 JANVIER

Amenés 591, dont 319 agneaux, 36 agneaux d'embouche, 199 brebis et 19 béliers.
Vente plus lente en agneaux. Tarifs stationnaires. Demande soutenue et vente assez facile en brebis de qualité. Cours reconduits.
A la pièce : Brebis suitées inc. Béliers de réforme 68,00-110,00-85,00 (=). Agneaux d'embouche 60,00-85,00-75,00 (=).
Au kg : Agneaux laitons 16-19 kg U 5,75-6,15-6,00 (=); R 5,45-5,85-5,65 (=); 19-22 kg U 5,40-5,75-5,70 (=); R 5,05-5,50-5,30 (=); plus de 22 kg U 5,00-5,45-5,25 (=); R 4,85-5,30-5,15 (=). Brebis de réforme moins de 25 kg U inc.; R inc.; plus de 25 kg U 2,05-2,35-2,20 (=); R 1,65-1,80-1,70 (=); O 1,20-1,35-1,30 (=).

Veaux d'élevage - 12 JANVIER

Amenés 34.
Meilleure demande en catégories supérieures avec une légère hausse des cours.
A la pièce : Veaux Charolais mâles légers 195,00-275,00-240,00 (=); lourds 290,00-365,00-325,00 (=); conformation supérieure 385,00-450,00-410,00 (+10,00); Charolaises femelles légères 180,00-235,00-210,00 (=); lourdes 240,00-325,00-295,00 (=); conformation supérieure 340,00-400,00-375,00 (+10,00); Croisés Charolais Normands mâles légers 195,00-270,00-230,00 (=); lourds 275,00-345,00-315,00 (=); conformation supérieure 365,00-425,00-395,00 (+10,00); Croisées Charolaises Normandes femelles légères 180,00-235,00-210,00 (=); lourdes 240,00-310,00-290,00 (=); conformation supérieure 330,00-385,00-360,00 (+10,00); Croisés Charolais Frisons mâles légers inc.; lourds inc.; conformation supérieure inc.; Croisées Charolaises Frisonnes femelles légères inc.; lourdes inc.; conformation supérieure inc.; Montbéliards mâles légers inc.; lourds inc.

Viande porcine

MARCHÉ DU PORC BRETON - PLERIN - 13 JANVIER
Présentés : 60 544
Vendus au classement de 1,154 à 1,168 E. soit une cotation

Base 56 T.M.P..... 1,164 E (+0,003).
Base 56 TMP + charte qualité T : 1,184 E.

379 coches vendues à 0,900 (-0,041)
départ élevage0,900 à 0,910
regroupées de0,899 à 0,903

INDICE PORCELET
Du 10 au 14 janvier : Prix à 25 kg: 1,808 - Prix kg sup.: 0,59 - Porcelet 8 kg: 30,890
Du 03 au 07 janvier : Prix à 25 kg: 1,794 - Prix kg sup.: 0,59 - Porcelet 8 kg: 30,632

Sancoins -
Le 12 JANVIER.

Amenés : NON COMMUNIQUE;
Légère baisse des cours.
Au kg net : Porcs charcutiers 1,01-1,40. Coches de réforme 0,57-0,81.

Viande bovine

Bovins de boucherie

71 - Saint-Christophe-en-Brionnais - 12 JANVIER

Amenés 758 broutards et 488 bovins maigres.
En broutards, la vente à l'export reste toujours diffiicile. La demande en animaux de repousse est active. En bovins maigres, vente active et facile.
Demande prononcée en vaches lourdes et avancées.
A la pièce : Broutards mâles moins de 200 kg inc.; 200-250 kg 550,00-820,00; 250-300 kg 540,00-820,00; 300-350 kg 580,00-840,00; 350-400 kg 650,00-900,00; 400-450 kg 910,00-980,00; 450-500 kg 850,00-1060,00; plus de 500 kg inc. Génisses laitonnes moins de 220 kg 360,00-600,00; 220-300 kg 460,00-750,00; plus de 300 kg 580,00-870,00. Taurillons moins de 300 kg inc.; 300-400 kg 650,00-910,00; 400-450 kg 730,00-930,00; 450-500 kg U 860,00-1160,00; 500-600 kg inc.; plus de 600 kg inc. Génisses moins de 400 kg 12-24 mois 430,00-880,00; 400-450 kg 12-24 mois inc.; plus de 450 kg 12-24 mois 870,00-960,00; 24-36 mois inc.; culardes 30 mois inc.; 2 ans et plus 600,00-1600,00-1069,00. Vaches moins de 5 ans 630,00-2130,00-1075,00; 5-10 ans 720,00-1930,00-1130,00; plus de 10 ans 640,00-1330,00-980,00; suitées 1240,00-1380,00-1295,00. Châtrons inc. Taureaux 1430,00-1770,00-1643,00.
Au kg vif : Broutards mâles moins de 200 kg U inc.; R inc.; 200-250 kg U 2,70-3,20; R 2,45-2,70; 250-300 kg U 2,41-2,75; R 2,24-2,41; 300-350 kg U 2,45-2,57; R 2,27-2,45; 350-400 kg U 2,24-2,43; R 2,09-2,24; 400-450 kg U 2,25-2,37; R 2,13-2,25; 450-500 kg U 2,09-2,19; R 1,86-2,09; plus de 500 kg U inc.; R inc. Génisses laitonnes moins de 220 kg U 2,52-2,92; R 1,90-2,52; 220-300 kg U 2,10-2,38; R 1,87-2,10; plus de 300 kg U 2,12-2,47; R 1,84-2,12. Taurillons moins de 300 kg U inc.; R inc.; 300-400 kg U inc.; R inc.; 400-450 kg U inc.; R inc.; 450-500 kg U inc.; R inc.; 500-600 kg U inc.; R inc.; plus de 600 kg U inc.; R inc. Génisses 400-450 kg 12-24 mois U inc.; R inc.; plus de 450 kg 12-24 mois U 1,85-1,94; R 1,78-1,85; 24-36 mois U inc.; culardes 30 mois U inc.; 2 ans et plus U 1,57-2,58; R inc. Vaches moins de 5 ans U 1,43-2,66; R inc.; 5-10 ans U 1,31-2,06; R inc.; plus de 10 ans U 1,16-1,68; R inc.; suitées U inc. Châtrons U inc. Taureaux U 1,57-2,27.
Au kg net : Génisses moins de 400 kg 12-24 mois U 2,01-2,14; R 1,78-2,01.

Sicagemac - marché du 17 JANVIER

CORBIGNY

Bovins : 290	Prix moyen par animal	Prix moyen par kilo
Broutards (260-350 kg)	650-860	2,35-2,55
Broutards (355-400 kg)	760-940	2,14-2,36
Broutards (415-515 kg)	950-1230	2,00-2,42
Laitonnes (200-300 kg)	480-600	1,99-2,38
Laitonnes (305-355 kg)	570-770	1,86-2,09
Génisses 24-36mois (615-745 kg)	970-1180	1,57-1,59
Taureaux (920-1060 kg)	1220-1580	1,33-1,69
Vaches légères	560-860	-
Vaches entre deux	890-1010	
Vaches lourdes	1030-1290	

LES TENDANCES

Vente totale en **broutards** Fermeté des tarifs en sujets légers, vente plus rapide en lourds à des cours plus soutenus.
Cours reconduits en **laitonnes**., lourdes, vente plus calme en légères et maigres. Demande soutenue en **taureaux**, stabilité des tarifs.
En **vaches**, la présentation est de qualité hétérogène, les animaux lourds et viandés demeurant les plus recherchés à des tarifs facilement reconduits.

Bovins gras : 24
Vaches de viande : 990 - 1 300 euros la pièce

PROCHAIN MARCHÉ : 24 JANVIER

Pages réalisées par Terres de Bourgogne, avec le concours des quotidiens. Les marchés et La Dépêche. Toute reproductions et communication interdites

Bovins destinés à l'engraissement

Commission interdépartementale de Dijon

Du 10 AU 16 JANVIER. Prix indiqués en euro/kg vif, départ exploiatation.

Cat.	Âge.	Poids	Classe	Semaine précédente		Semaine en cours	
				Cot. rég	Diff.	Cotation	Écart
MÂLES	6/12 mois	250	E	inc.		inc.	
			U	inc.		inc.	
			R	inc.		inc.	
		300	E	inc.		inc.	
			U	2,36		2,38	0,02
			R	inc.	=	inc.	=
		350	E	inc.		inc.	
			U	2,32	=	2,38	=
			R	2,26		inc.	
		400	E	inc.		inc.	
			U	2,24	-0,02	2,24	=
			R	2,18	=	2,25	-0,02
	12/18 mois	450	E	inc.		inc.	
			U	2,16	=	2,16	=
			R	2,12		2,12	-0,02
		500	E	inc.		inc.	
			U	2,10	-0,02	2,10	=
			R	2,06		2,06	=
FEMELLES	6/12 mois	270	E	inc.		inc.	
			U	2,06	-0,01	2,07	-0,01
			R	inc.		inc.	
	12/18 mois	400	E	inc.		inc.	
			U	1,95	0,05	1,95	=
			R	inc.	=	inc.	

MOULINS-ENGILBERT

Sicafome - marché du 18 JANVIER

	E	U	R	O
Broutards <200kg (430 à 550 €)	-	2,85 à 3,00	2,65 à 2,85	-
Broutards 200 à 250kg (610 à 650 €)	-	2,80 à 2,90	-	-
Broutards 250 à 300kg (690 à 790 €)	-	2,60 à 2,80	2,50 à 2,60	-
Broutards 300 à 350kg (790 à 860 €)	-	2,42 à 2,60	2,35 à 2,42	-
Broutards 350 à 400kg (820 à 980€)	-	2,30 à 2,40	2,17 à 2,30	-
Broutards 400 à 450kg (840 à 1020 €)	-	2,22 à 2,32	2,10 à 2,22	-
Broutards 450 à 500kg (950 à 1070€)	-	2,18 à 2,27	2,08 à 2,18	-
Broutards 500 à 560kg (1040 à 1200 €)	-	2,05 à 2,16	-	-
Laitonnes 220kg à 300 kg (470 à 700 €)	-	2,30 à 2,50	2,10 à 2,30	-
Laitonnes +300kg (610 à 890€)	-	2,05 à 2,20	1,98 à 2,05	-
Génisses 12/24 mois -400kg (690 à 820 €)	-	2,00 à 2,15	1,85 à 2,00	-
Génisses 12/24 mois 400 à 450kg (830 à 950 €)	-	2,00 à 2,10	1,90 à 2,00	-
Génisses 12/24 mois + 450kg (860 à 950 €)	-	1,77 à 2,00	-	-
Génisses 24/36 mois (980 à 1590 €)	2,09 à 2,87	1,70 à 2,09	1,60 à 1,70	-
Vaches -5 ans	1,90 à 2,08 (1370 à 1480)	1,60 à 1,90 (900 à 1450€)	1,50 à 1,60 (720 à 1060€)	-
Vaches 5 à 10 ans	-	1,50 à 1,85 (890 à 1610€)	1,30 à 1,50 (770 à 1100€)	1,10 à 1,30 (560 à 770€)
Vaches +10 ans	-	1,45 à 1,77 (900 à 1480)	1,30 à 1,45 (810 à 1110)	1,10 à 1,30 (600 à 810€)
Taureaux (950 à 1800€)	-	1,30 à 1,63	-	
1 BROUTARD FORMÉ : 323KG : 980E (3,03) -				
1 BROUTARD FORMÉ : 474KG : 1 350E (2,85) -				

LES TENDANCES

BOVINS : 1 448

Broutards : Les charges liées à l'engraissement et les difficultés politiques ét économiques présent lourdement sur les transactions. Les cours des sujets de + de 450kg enregistrent une nouvelle baisse, tandis que les sujets de - de 450kg se maintiennt péniblement. **Laitonnes/Génisses 2ans :** Confirmation d'une demande plus active et cours fermes. **Vaches/Génisses 30mois :** Transactions assez actives à des cours facilement reconduits. **Taureaux:** Cours en légères progressions.

89% de vendus.

PROCHAIN MARCHÉ : nc.

EFFECTIFS

Bovins gras: 15 • Broutards: 743 • Génisses + 2 ans: 36 • Génisses - 2 ans: 50 • Laitonnes: 259 • Taureaux: 10• Taurillons: 31 • Vaches : 291 • Vaches suitées :02 • Culards: 06 • Divers: 05

▶ Des professionnels à votre service

ÉQUIPEMENT BÂTIMENT D'ÉLEVAGE
BOVIN - OVIN - ÉQUIN
BÂTIMENT • Kit bois • Tunnel bâche ou tôle
nouveau
L'Éleveur Bourguignon
Jean-Paul CLERGET - 06 80 34 11 73

Camérail ÉLEVAGE
Le Numérique haute qualité
La Caméra de Surveillance, faite pour vous !
Et aussi : Protection par caméras
Olivier VIRMONT ☎ 06.73.69.80.21.

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ?
03 80 78 90 35

Gros bovins entrée abattoir

Commission interdépartementale de Dijon

Du 10 AU 16 JANVIER. Prix indiqués en euro/kg.

		Cotation	Écart
Bœufs	E	inc.	
	U	inc.	
	R	3,25	=
	O	2,80	=
Génisses	E	INC	
	U	3,90	-0,03
	R	3,32	-0,04
	O	inc.	
Vaches	E	inc.	
	U	3,55	=
	R	3,20	=
	O	2,70	=
	P	2,44	+0,01
Taureaux	E	inc.	
	U	2,42	=
	R	2,37	=
	O	2,24	+0,04
Jeunes Bovins	E	inc.	
	U	3,66	-0,01
	R	3,44	-0,04
	O	3,10	-0,05

Analyse du marché des Grandes Cultures

Céréales : Opérateurs inquiets pour la fin de campagne

Les marchés sont tous sous tension, compte-tenu d'une offre de plus en plus limitée et de besoins très présents.

Blé tendre : inquiétudes quant à l'offre restante

Le marché du blé tendre est toujours très tendu. Le rapport USDA a fait progresser les cours mercredi dernier. Ce dernier a corrigé à la baisse la production mondiale de blé à 645,82Mt contre 646,51Mt le mois dernier et 682,7Mt l'an passé. La fermeté observée a été confortée dans la hausse par le bilan de FranceAgrimer. L'office estime que le stock de report pour la campagne actuelle reculerait à moins de 2Mt contre 2,1Mt le mois précédent. Dans ce contexte, les prix ont observé une belle progression mais d'importantes prises de bénéfices sur les marchés à terme ont fait reculer les cours en fin de semaine dernière. Pour autant, la situation reste préoccupante pour les industriels qui s'interrogent sur les quantités restantes pour s'approvisionner d'ici la fin de campagne. Le marché s'est montré finalement peu actif compte-tenu d'une certaine réticence des vendeurs. De leurs côtés, les exportations se portent bien avec 675 158t de certificats à l'export en blé délivrés par Bruxelles dont 537 072t pour la France pour la semaine du 5 au 11 janvier.

Blé dur : fermeté

Les cours du blé dur sont très fermes actuellement. La demande est soutenue aussi bien de l'Italie que des importateurs traditionnels. Les émeutes dans les pays du Maghreb laissent présager de nouveaux besoins. Le Canada, source importante de blé dur, n'étant pas vendeur avant le mois de mai, seule l'origine française est à même de fournir le marché.

Orges fourragères : bonne demande

Les prix des orges fourragères sont toujours très bien orientés. La demande de l'industrie de la nutrition animale ne faiblit pas et a permis aux cours de progresser sans cesse depuis plusieurs jours. Bruxelles a remis en vente 554 227 tonnes de stocks d'intervention sur le marché communautaire. Il reste 1,2Mt à adjuger au cours des prochaines semaines.

Orges de brasserie : ferme et inactif

Les orges de brasserie sont fermes elles aussi, dans un contexte de forte volatilité des marchés. L'activité s'en retrouve amoindrie, les opérateurs se montrant peu.

Maïs : rapport USDA haussier

Le marché du maïs a lui aussi été soutenu par le rapport de l'USDA et plus encore que le blé. La correction à la baisse de la production mondiale 2010/2011 à 816Mt contre 820,7Mt le mois dernier a ravivé les tensions sur le marché. Les volumes sont très peu offerts sur le marché français, en conséquence peu actif.

Colza : vers les plus hauts

Le marché du colza a lui aussi affiché des sommets suite au rapport USDA qui a corrigé à la baisse les productions de soja des États Unis et de l'Argentine respectivement à 90,61Mt (-1,24Mt) et 50,50Mt (-1,5Mt). Les disponibilités à l'échelle mondiale en colza étant déjà limitées et la demande européenne très forte, la situation reste très tendu. De plus, la non conformité du droit français avec la directive ENR continue de gêner les échanges, notamment vers l'Allemagne où la situation est plus avancée.

SERVICE ANALYSES ABC/LA DÉPÊCHE

▶ A noter

Tous vos rendez-vous professionnels sur
AgriBourgogne.fr

Matériel

Tracteur

01 - Vds tracteur Claas 657 ATZ, 4 RM, année 2006, 1980 heures, très bon état
✆ **06 80 35 92 34**

07 - Vds MF152 MKIII + fourche 172 MF
✆ **06 12 50 61 82**

07 - Vds tracteur John Deere HL 4RM 6200 heures année 91 TBE
✆ **06 82 10 44 74**
ou 04 75 07 65 71 HR

21 - VENDS Fendt 411 Vario TMS, 2 250 h, suspension + cab. + pav 4 dist., pompe 110 l. + chargeur Stoll, TBE. (réf. 0309)
✆ **06 74 42 27 53**

26 - Vds Tracteur IH 2140 4RM Arceau Année 95 2800H+Chargeur Quicke 910 avec godet Le tout en trés BE
✆ **06 85 88 11 09**

38 - Recherche tracteur Case IH typoe MX110, MX120, MX135, en bon état, 6000 h maxi, relevage avant de préférence, faire offre.
✆ **06 77 14 07 00**
ou 04 74 58 38 45

42 - Vds cse Gaec tract. Case 5150 1996, pneus av. 540/65x24 ar. 650/75x32, relev. avant 6 900 h, tbé, clim. 14 000
✆ **06 11 72 70 17**
ou 06 10 82 69 28

42 - Vds TS 90 New Holland clim. inverseur hydraul. chargeur MX monolevier, boule azote, an. 2000, tb. état
✆ **06 61 70 65 25**

88 - Vends tracteur JD 3040 93 chs 4 RM - 1 Case 1455 XL rel. avant 145 chs -
✆ **06 85 32 16 50**

89 - VEND New-Holland TVT 190 ch., 2005, révisé, rel. av., toutes options, 3 900 h., TBE, 4 900 € HT, Sens (réf. 0318)
✆ **06 08 61 67 92**

Travail sol

21 - VENDS herse rotative Lemken Zirkon 10 400 4 m., 2008, dents neuves, état neuf, prix : 12 000 € à débattre (réf. 0303)
✆ **06 07 19 17 09**

21 - VENDS cover crop 28 disques diam. 70, état neuf pliable, attelage hydraulique réglable. (réf. 0302)
✆ **03 80 62 50 54 HR**

26 - Vds Semo maïs 6rgs accord typ Optima NT micro granu controleur semis TBE
✆ **06 81 40 13 54**

RICHY VITICULTURE
NEW HOLLAND BRAUD
VN 2080 de 2008
VN 2080 de 2009
VN 260 de 2006
VN 260 de 1999
VN 260 de 2001
BRAUD 1620 de 1991
BRAUD SB 35 de 1998
NEW HOLLAND TL90 4x4
03 85 33 21 78

38 - Vds vibro 3m40 Quivogne V34, 1996 exo. TBE att. auto 1400 €, débat. double rouleaux.
✆ **06 72 95 64 77**

42 - Vds herse vibrante Vicon, 3 m, cardan neuf, 1 400 €
✆ **06 11 22 05 80**

54 - Vends semoir engrais Sulky DPX Magnum 2.400 L système tribord, état neuf.
✆ **03 82 26 78 51**
ou 06 89 78 62 11

89 - VENDS semoir Sulky optiline pro 2006, 26 rangs, toutes options, TBE. (réf. 0311)
✆ **06 21 27 13 28**

Récolte

01 - Vds MB 2258, 4RM, tbé + opt. révisée 5m50 Fantini 5 rgs
✆ **06 12 27 97 48**

01 - Recherche faucheuse Kuhn 6 assiettes pour pièces détachées
✆ **06 31 24 31 81**

07 - Vends arracheuse pommes de terre 1 rang Spedo 2002 TB Etat 2300 € visible leboncoin 07
✆ **06 81 99 77 55**

21 - CHERCHE MD presse claas Markant 40, 41, 50, 51, 52, 55, 60, 65, Constant Dominant John Deere 332, 336, 342, 346, Fahr, Rivière, Casalis, New Holland, Welger, Krone et à balles rondes 120 x 120 (réf. 010E)
✆ **06 29 81 80 05**

21 - VENDS MB NH TX 66, 2002, 964 h, batteur, coupe 5.18 m., chariot, coupe, 1 scie, climatiseur. (réf. 0207)
✆ **06 71 40 11 51**

38 - Vds MB NH TX64, 1996, CP396 caisson auto broyeur TBE info et tarif au
✆ **06 89 87 71 08**

42 - Recherche presse balles rondes 120x120, rouleaux, barettes et John Deere pu. lrge filet
✆ **06 23 19 33 48**

58 - VENDS pailleuse Kuhn 2060 M portée, goulotte 360, CDE élect., - andaineur Kuhn 4.20 m. (réf. 0202)
✆ **03 86 50 02 74**

89 - VENDS 1 presse MC 47 B noueurs, toutes ficelles, état moyen ou pour pièces (réf. 0313)
✆ **03 86 66 31 52**

Traitement

07 - Vends pulseur Technoma Turbocoll 6 modules essieu balancier
✆ **04 75 52 74 11**
ou 06 71 09 38 53

Distribution

01 - Vds desileuse distributrice Kuhn 1,7 13 bon état 1200 € + 1 silo 3T
✆ **06 71 99 62 87**

21 - VENDS mélangeuse JF PAI 5 à pales TBE, - godet désileur Lucas SB 200, TBE, 2002. (réf. 030B)
✆ **03 80 93 99 74**

26 - Vds semoir maillet 3M BEG 550e dép 26
✆ **06 77 00 19 64**

42 - Vds désileuse recycleuse pailleuse plus pesée Gyrax 6,5m³, tbé, année 2008
✆ **06 61 85 97 54**

42 - Vds désileuse pailleuse Lucas G425, 3m², an. 92, fond et chaîne changés, 1 800 €
✆ **04 77 76 85 66**
ou 06 77 99 07 45

89 - VENDS semoir engrais Bogballe DPA EX 2 002 l., - semoir Nodet 4 m., - herse alternative 4 m. (réf. 020C)
✆ **03 86 91 90 12**
ou 06 30 52 85 95

Epandage

71 - Vds épandeur monocoque 9 T Maître, T. B. état, roues basse pression.
✆ **03 85 33 11 78**
heures repas

Irrigation

69 - Vds enrouleur Irrimec 63/280 et 3ha5 de couverture intégrale.
✆ **06 72 27 51 41**

Cave

69 - Vds cuves PM polyester.
✆ **06 07 68 91 07**

Agri. divers

01 - Achète presses à foin MD et semoirs à maïs pneumatiques Nodet.
✆ **06 46 04 37 74**

01 - Vds jeux de masses 6x36x4 Landini Alpine 250 €
✆ **06 87 86 01 18**

01 - Vds épandeur engrais Kuhn MDS 932 tbé désil. 2,4 m³ trémi-conce semi porté Jeantil ; Xantia 1,8i 150 000 km
✆ **03 85 30 42 93**

01 - Vds localisateur engrais pour maïs 5 rangs ferti col + tombereau Perraind 6T très bon état
✆ **06 07 48 90 16**

01 - Vds roues 600/65R28, 1200 € boggie av. roues 18/22,5 px 1500 € ; bétaillère 500 € ; herse rotative Kuhn 4m + semoir Kuhn venta TI 4m px 8500 €
✆ **04 74 25 48 50**

01 - Vds semoir à maïs Gaspardo 4 rgs + sem. à prairie Nodet p. pièces
✆ **06 76 54 34 79**

01 - Agri recherche 1 bourgoin 3 ou 4 rangs
✆ **06 71 96 88 15**

01 - Vds plumeuse à disques 2 moteurs Bayle année 2000
✆ **04 74 22 29 61**

07 - Vds tracteur vigne Fendt 204V 2 roues motrices, année 1987, 4000H, cabine, 9000 €
✆ **04 75 04 09 41**
ou 06 18 64 09 25

21 - VENDS combiné de semis 4 m. + herse alternative Amazone RED 40 + semoir Nodet GC 4 m., - tondeuse bovin ovin Lister, le tout TBE. (réf. 03VB1)
✆ **06 19 22 14 06**
ou 06 75 85 55 91

21 - ACHETE presse moyenne densité, - semoir Nodet maïs, - tracteur JD, MF, - moissonneuse Dominator, - télescopique. (réf. 030D)
✆ **07 86 46 73 30**

21 - VENDS faneuse 5001 Kuhn, BE, 2003, - cover 36 DV Fenet 3 + 1 hyd, - pulv Hardi 800, hy. 12 m., - MDS 24 Kuhn, - pneu 710-38 Kléber 50% (réf. 0312)
✆ **06 86 67 84 35**

38 - Vds déchaumeur Gregoire Besson 3 h patte d'oie tank à lait packo 3000 l charrue Huard master 120 quadrisoc.
✆ **06 70 31 83 86**

38 - Vend enrouleur trifrance 70/250 bon état 2000 E groupe de traite Boumatic 8 postes 5 pulsateurs elect.
✆ **04 74 58 63 25**

38 - Vds semoir engrais Sulky OPX 1154, semoir à maïs tournesol 5 rangs + microgranulateur + engrais liquide cultivateur 3 poutres 13 dents + rouleau-porte + tonne à eau 1200 l.
✆ **06 85 85 11 84**

RICHY VITICULTURE
TECNOMA
AXH 110 de 1996
U70/90 de 2002
TPH70 de 1999
DTF 65 de 1989
U95 VV de 2008
TPH80 de 2002
03 85 33 21 78

38 - Vends matériels agricoles divers.
✆ **04 74 95 13 59**

38 - Recherche chargeur Faucheux série 800.
✆ **04 74 57 78 65**

38 - Vends cover croop en X Quivogne 28 disques DE2006 repliage manuel cse cht.
✆ **04 74 58 68 13 HR**
ou 06 15 51 09 87

38 - Fourche Faucheux + adaptation de montage sur IH 423, à prendre sur place LA MURE : 600 €.
✆ **06 26 92 16 35 HR**

42 - Vds tank à lait Cerap 1 330 l, lav. auto. an. 98, bé
✆ **04 77 28 55 55**

42 - Vds planteuse salade 4 rgs, Reggero, tbé, 6 500 € + bineuse, front. Superprefer 2 rgs 2 000 €
✆ **06 88 38 03 06**

43 - Vds TRACT IH 533, 4x4 Rm cab, 6 400 H, pneus neufs Tbe 8 500 € + caisse 3 points
✆ **04 71 57 58 09 Hr**
ou 06 70 41 05 38

58 - VENDS faucheuse Kuhn GMD 702, - presse NH 644 Ball, cde +, - tracteur NH TSA 100 + chargeur + surélévateur, - épareuse commande électrique, TBE. (réf. 0307)
✆ **03 86 60 13 40**

60 - VENDS ramasseuse à cailloux + aligneuse, le tout fabrication artisanal + lieuse Mac cormick. (0106)
✆ **03 44 79 23 50**
ou 06 32 25 79 22

67 - Vends M.B. John Deere 2064, année 95, très bon état, 3450 h, moteur coupe 5 m + chariot + cueilleur maïs 6 rangs Fantini LH2, année 05.
✆ **06 08 06 86 71**

67 - Vends tracteur Fendt 410 Vario, 2001, pont avant susp., relev. avant, chapes chargeur Fendt, 3000 h, 3 DE, révisé, TBE.
✆ **06 70 16 56 17**
ou 03 90 64 68 03

70 - Vds Bennes 16-18-20T, plateaux Fourrages 7 et 9m, bétaillère 6m80 ras du sol, cuve eau 30.000L, cuve gasoil 6000L+Pompe, cellules à grains, semoir Nodet 3m, installation traite.
✆ **03 84 95 87 12**

71 - Vds plateau 8 m, benne monocoque Simonneau 17 T tandem.
✆ **03 85 25 37 23**
ou 06 81 66 79 62

71 - Vds, cse cessation, divers matériel fromagerie, séchoir, vitrine marché, caisson iso., table inox... TBE.
✆ **06 10 52 37 84**

71 - Vends silo 10 T, cuve polyester vidange, goulotte ø 20 mm, 1.300 E HT.
✆ **06 13 81 44 25**

84 - 84-Vds machine à récolter les melons + plateforme : 1500 €, laveuse : 500 €, enrouleur de traitement : 350 €
✆ **06 09 48 86 92**

84 - 30-Vds vibroculteur 6m, semoirs 2,50- 3-4m, charrues nonstop 2,3,4 socs, covercrops 20-24-28-36 dis., décompateur 6d. Durou, broyeurs 2,25-2,40
✆ **04 66 24 26 11**

84 - 84-Vds pulvé. traîné CALVET 800 L, RA12M, an 2008, état neuf, pompe CAPRARI MEC D1/65 châssis an 2004, TBE 04 90 70 85 11
✆ **06 76 68 34 91**

84 - 84-Vds cause retraite matériel rotolabour charrue disque tracteur SAME 110ch remorque semoir bineuse
✆ **06 11 80 42 10**

88 - Vends MB New Holland CS 540 tracteur New Holland TM 1140 charrue Huard F5 faneuse Kuhn GF 5801 -
✆ **03 29 06 09 67**

89 - VENDS 2 roues étroites 95 R 28, - 2 roues 95 R 44, 500 € pour Renault, - 2 pneus Goodyear 650 75 32, 400 €, - 1 vrille à bois, 300 € (réf. 0301)
✆ **03 86 63 93 41**

89 - VENDS 2 roues 680 75 32, 60 % usure, Albuz verte appareil à traiter 24 m., verin de coupe Claas neuf. (réf. 0316)
✆ **06 27 16 49 78**

Elevage

07 - Vds tank à lait japy kryos an97, 2595 litres, lavage auto(refait en 2008), jaugeage eléctronique, excellent état, cause trop petit.5200 € à débattre
✆ **06 83 73 56 96**

Véhicule

Utilitaire

39 - Vds boxer bétaillère année 2005, 120 000 km CT ok, t.b.é. Baudet Alain
✆ **06 08 03 31 30**

69 - Vds Renault Trafic diesel 2005 133000 kms bon état CT Ok.
✆ **06 07 68 91 07**

69 - Vends Gator 6x4 John Deere cultirateau. Simon 1m25 rotovator 1m50 ayon Iveco.
✆ **06 16 36 25 20**

69 - Vds Kangoo DCI 70, 2006, 176000 kms, attelage, galerie, 3600 HT. Révisé. Voir M. Gauthier.
✆ **06 07 74 89 24**

71 - Vds C.15 frigo, année 93, 250.000 km, C.T. OK, bon état, groupe secteur ou route.
✆ **06 80 00 45 57**
ou 03 85 28 13 10

71 - Vends, pour pièces, J.7 bétail., essence, bons pneus.
✆ **03 85 91 50 74**

89 - VENDS Berlingo frigo aux normes, 2001, 4 300 € HT, 221 000 kms, CT OK, Auxerre. (réf. 0317)
✆ **03 86 41 56 39**
le soir assez tard

Tourisme

69 - Vends Mégane 2 Estate 2008 Authentique 15 DCI 85 19000 kms état neuf : 11500 €.
✆ **06 03 62 88 41**
ou 04 78 48 92 77

89 - VENDS Peugeot 406 SRD, 290 000 kms, année 1997, CT OK, TBE, 4 pneus neufs, 2 000 € (réf. 0314)
✆ **03 86 81 74 57**

Achat-Vente

Fourrage

25 - ACHETE paille et foin - enlèvement camion remorque - paiement comptant.
✆ **03 81 43 54 43**

CABINET D'EXPERTISE EN RATION MÉLANGÉE
NUTRITIONNISTE
100% Indépendant
MARRE D'ETRE PRISE POUR UNE VACHE A LAIT
Pour votre alimentation, exigez l'indépendance.
LA VRAIE
Stéphane BAILLE
Tél. 06 48 10 37 33
www.nutritionniste-ruminant.fr

38 - Vend foin 2010, 32 balles paille 10 balles.
✆ **04 76 07 21 36 HR**

ACHÈTE
PAILLE- FOURRAGE
Tous Formats
RÉGLEMENT À L'ENLÈVEMENT
STE T.N.D.
Tel. 03 80 75 89 22

70 - Vends foin regain paille d'orge 2010, balles 120x120, très bonne qualité.
✆ **06 84 73 70 23**

Propriété

01 - Couple recherche exploitation bovins lait AOC Comté ou autres
✆ **04 74 21 62 37**

21 - RECHERCHE terres ou prés à louer, pension ou achat herbe dép. 21 - 89 (réf. 0305)
✆ **06 73 27 37 84**

58 - ACHETE DPU dép. 58. (réf. 0208)
✆ **06 74 86 64 51**

Récolte

01 - Vds foin bonne qualité possibilité livraison
✆ **06 18 40 67 71**

42 - Vends tb foin 2010, 50 balles rondes, 120/120
✆ **04 74 26 02 46**
ou port. 06 01 84 77 69

42 - Vds avoine de printemps
✆ **06 17 52 60 51**

69 - A vendre pommes en gros Fuji, Idared, Gala, Golden, Rosagold, Jonagorei, Jubilé, Belgolden.
✆ **06 37 13 42 89**

69 - Vds orge pour animaux - Pommes de terre de consommation.
✆ **04 74 71 70 62 HR**

70 - Agriculteur vend livre paille et foin de qualité
✆ **03 84 32 30 91**
ou 06 86 08 38 02

89 - VENDS benne Lambert 12 T., double essieu, 1999, TBE, 7 500 €, - cover crop Gard 28 D., 1 300 €. (réf. 0319)
✆ **03 86 47 71 02**

Terrain

84 - 84-Vds oliveraie cinquantenaire 90 arbres pleine production à La Roque sur Pernes 75000 €
✆ **04 90 63 23 48**

Divers

07 - Vds fumier cheval 12 ans d'âge 150T, 25 € la tonne
✆ **06 81 20 97 36**

38 - Vend cuisinière bois charbon Franco-Belge bas prix, cuisinière Rosière fonte émaillé année 50.
✆ **04 76 07 21 36 HR**

42 - Vends piquets acacia 1,90m
✆ **04 77 26 45 19 hr**

57 - Vds charrue Huard 5 fers sécurité boulon : 1.000 €, décompacteur 4m 6 ou 8 dents Michel : 1.000 €, FC traîné NH 2,40m : 600 €, pelle Liebherr 911 chenilles : 3.000 €.
✆ **06 32 64 45 83**

Location

Agricole

01 - Agriculteur achète ou loue terrain agricole bon prix si bon terrain
✆ **04 74 66 38 52**
ou 06 26 59 18 41

Offre

Emploi

RICHY VITICULTURE
BOBARD
M55 de 1978
896 de 1999
B410 de 1991
889 de 2002
CC72/53 de 1997
817 de 1999
827 de 2002
Têtes de récolte 817, 827
03 85 33 21 78

RICHY VITICULTURE
DIVERS
3 tarières Lauprêtre
2 tarières Boisselet
2 tondeuses Boisselet
4 tondeuses Lauprêtre
2 prétailleuses Binger PR33
1 débroussailleuse Rousseau
12 sécateurs Pellenc Lixion
1 motopompe
3 centrales hydrauliques
2 bacs à vendange
6 broyeurs de sarments
1 pompe à vendange Amos
03 85 33 21 78

01 - Expl. lait cherche salarié pour assurer traite suivi troupeau CDI avril 2011
✆ **04 74 67 82 56 ou 06 88 76 87 42**

38 - Exploit. avicole ch. salarié début. acc. 35 h permis B pour suivi élevage et livraison.
✆ **06 81 91 95 40**

2 TECHNICO COMMERCIAUX BOVINS H/F
Dpt 10-21-58
POUR UNE COOPÉRATIVE D'ÉLEVAGE IMPORTANTE
Mission: sur un secteur défini: organisation de marché (estimation, commercialisation, mise en place de bovins) en lien avec les projets de développement, techniques et qualité de la coopérative.
Profil: Bac+2 ou expérience. Bonne connaissance du milieu de l'élevage et des bovins. Permis B
Conditions proposées: CDI. Entrée dès accord. Rémunération selon convention collective et expérience. 13ème mois. Intéressement aux résultats.
Voiture de service et frais.
Merci d'adresser une lettre de motivation + CV à la direction
CIALYN - BP 89 - 89400 Migennes

38 - Recherche salarué à plein temps élevage laitier + culture, Secteur la Tour du Pin.
✆ **06 82 99 64 65**

Demande

Emploi

01 - Homme polyvalent recherche emploi polyculture élevage Etudie toutes prpositions
✆ **06 09 53 08 98**

26 - Equipe de 3 forestiers saisonnier trés bonne qualif bois conduite matériel maçon smig autonome à loger
✆ **04 75 53 82 11**

RICHY VITICULTURE
LOISEAU
Multitrac de 1987
780 de 1982
780 de 1985
DOGGER 9H de 1999
03 85 33 21 78

38 - JH effectue ts types de petits travaux dans tous domaines, travail soigné.
✆ **06 63 31 48 59**

42 - JH en bac pro cherche maître d'apprentissage agréé, culture élevage de 2011 à 2013
✆ **04 77 76 10 63 hr**

71 - Cherche emploi en polyculture élevage, sens des responsabilités, consciencieux, mobile, expérience métiers, diplômes, logement souhaité.
✆ **06 25 17 78 57**

71 - Jeune, Bac Pro, polyculture élevage recherche complément 2 jours par semaine, région Buxy, Saint-Gengoux, Sennecey.
✆ **06 70 63 92 45**

Offre

Service

39 - Association foncière ONF commune curage de fossés à la roue à partir de 0,50 €/ML. Déplacement Bourgogne, Rhône Alpes, Franche-Comté
✆ **06 82 25 31 30**

84 - ADDOU TRAV. AGRI. propose ses services pour tailles arbres fruitiers (pommiers, poiriers, cerisiers, vignes etc…).
✆ **04 90 20 25 46 ou 06 23 73 59 94**

Animaux

Divers

42 - Vds louve Legrain Nurselac chvrx-agnx 1 200 €, 2 bols, 200 € pièce, dac, tapis d'alim. 30 m
✆ **06 75 05 45 51**

74 - Vds brebis suite agnelles béliers charmoise, chiots Border Collie mère tat 250 269 799 023 887.
✆ **04 50 43 50 01**

Bovin

01 - ELEVAGE HBC, Daniel PAUGET 01 Saint Trivier de Courtes, vds reproducteurs au choix
✆ **06 28 32 17 48**

01 - Blonde d'Aquitaine vds jeunes mâles de 1 à 2 ans et vaches - Elevage inscrit indem. d'IBR livraison possible
✆ **06 77 19 11 44**

01 - Vds reproducteurs Charolais de 15 mois, issus IA, ind. IBR et BVD. Elevage Blanc Daniel
✆ **04 74 52 93 62**

01 - Vds taureau Blond TBO 5 ans vêlage facile cause consanguinité
✆ **06 82 66 95 17**

01 - Cse cessation vds génisses FFPN CL 8500L
✆ **06 14 65 32 48**

01 - Vds vaches Prim'Holstein, génisse, teme 01 et 03 - CL garanties sanitaires OK
✆ **04 74 51 70 16**

03 - VENDS reproducteurs limousins HBL 14 et 15 mois, laitonnes, jeunes vaches à veaux. Elevage LENA 03360 Urcay. (réf. 50VB1)
✆ **06 28 02 04 05**

VENTE DE CHEPTEL au cadran
100 bovins issus de l'agriculture biologique certifiée
JEUDI 27 JANVIER 2011
à Moulins Engilbert (58)
Expo. 11h00 - Vente 14h00
Renseignements au **03 86 84 28 75**

07 - Vends 2 taureaux Limousins 16 et 14 mois inscrits HBL fils de «on dit»
✆ **06 07 85 96 23**

18 - Vds choix de TB reproducteurs charolais, HBC, nés en déc. 09 et janvier 10, tous hivernés au pré, avec toutes garanties sanitaires et livraison assurée. J et H. Bonnichon, 18170 Le Châtelet.
✆ **02 48 56 21 49 ou 06 81 38 47 12**

18 - Vends 10 taureaux charolais, HBC, 13 mois, indem IBR. Gayon Serge.
✆ **02 48 74 51 39 ou 06 86 76 81 23**

21 - VENDS taureaux 2 ans et veaux 1 an, très bonne origine, le tout HBC. EARL BOLATRE. (réf. 0203)
✆ **03 80 84 46 52 ou 06 98 38 19 62**

21 - VENDS génisses à saillir Prim'Holstein et Brunes. (réf. 0210)
✆ **03 80 93 82 90 à partir de 13 h**

21 - VENDS 10 génisses Blondes d'Aquitaines 14 à 16 mois, inscrites, TBO et 1 taureau 3 ans. (réf. 0304)

RICHY VITICULTURE
BERTHOUD
Super puma AB MOST 5 rangs
Super puma AB MOST 4 rangs
Super puma canon 250
Super puma voute 7 rangs
Puma canon 200
Speedair CGST 7 rangs
Supair CGL 7 rangs
Super airflo AB MOST 5 rangs
2 rampes antibotrytis
03 85 33 21 78

✆ **06 82 99 52 09**

21 - VENDS 1 taureau charolais 2 ans et veaux reproducteurs HBC. Tursin B. 21210 Villargoix (réf. 030E)
✆ **03 80 64 25 25**

21 - Elevage Herd Book Limousin VEND reproducteurs 16 mois. Levoyet Alain - Pralon. (réf 0308)
✆ **03 80 23 68 04**

21 - VENDS taureau adulte charolais inscrit cause CSG, TGS. GAEC Lechenault Frères (réf. 0310)
✆ **03 80 64 67 88 ou 06 24 24 69 93**

21 - VENDS reproducteurs charolais 1 et 2 ans, vaches suitées, G.S., Gérard Virely 21460 Epoissotte. (réf. 0320)
✆ **03 80 96 44 68**

21 - Cause santé VEND cheptel charolais, bonne origine, TGS. (réf. 0315)
✆ **03 80 21 77 87 ou 06 87 37 74 81**

21 - ELEVAGE CHAROLAIS BAUDOT - Pont et Massène (3 kms de Semur en Auxois) PROPOSE à la vente large choix de reproductuers : - taureaux adultes, taureaux de 2 ans, taureaux de 1 an et ce, en apportant toutes garanties. Elevage ayant sélectionné depuis longtemps le vêlage facile. Accueil permanent (réf. 030G)
✆ **03 80 97 23 28 ou 06 07 75 59 74**

25 - RECHERCHE troupeau vaches allaitantes. (réf. 020D)
✆ **06 82 66 55 60 - 03 81 50 46 81**

42 - Vds taureaux à saillir + génisses prim'holstein et montbéliarde, issus mère à taureaux, HD nutrition
✆ **06 89 30 04 69**

42 - Vends très bons taureaux charol. BO Cuisset J.-Marc, St-Germain-Lespinasse
✆ **04 77 64 53 33, 06 30 92 60 12**

58 - Elevage Blonde d'Aquitaine inscrit VEND repros 18 mois et 1 an, bonnes origines. (010A)
✆ **06 83 26 95 44**

58 - L'élevage BATHO 58330 Saxi Bourdon vous propose taureaux charolais HBC de 2 ans et veaux d'1 an issus de grandes origines avec développement et conformation supérieure, dispose semence pour vêlage facile sur génisses.
✆ **06 74 69 21 83 ou 03 86 58 35 52**

58 - VENDS taureaux charolais 2 ans inscrits et non inscrits, TGS. Guinot - Sermages (0201)
✆ **03 86 84 33 19**

58 - VENDS 3 très bons taureaux 2 ans et 2 de 16 mois, HBC. Champeau A. et M. - Parigny les Vaux 58320 (réf. 02VB2)
✆ **03 86 68 80 03 ou 06 75 69 10 18**

58 - VENDS veaux reproducteurs BO, GS, IND IBR. Maenhout Francis 58160 Chevenon (réf. 0209)
✆ **06 62 11 09 65 ou 03 86 38 41 39**

58 - Elevage charolais EARL de Beaumont - Alligny en Morvan VEND gros taureaux 14 mois HBC, IND IBR pouvant faire la saillie comme un 18 mois. (réf. 030F)
✆ **03 86 76 12 83 ou 06 70 34 71 84**

69 - Vds taureaux charolais 16 mois vêlage facile HBC TB origine IND IBR BVD.
✆ **04 74 63 49 93 ou 06 85 73 49 86**

71 - Elevage charolais vend taureaux 1 et 2 ans, repro., HBC, TGS, livraison. Gaec Dufraigne M. C. V., Montfeurton, 71190 La Tagnière.
✆ **03 85 54 58 97 ou 06 89 90 35 44**

71 - Vends taureaux adultes et 2 ans, veaux repro. charol., TGS, liv. pos. Gaec Berland, Viry.
✆ **06 73 34 07 96 ou 06 85 13 37 68**

71 - Vds 15 taureaux 18 mois, HBC, reproducteurs, T. B. qualité et origine. Gaec Bonnot, 71220 La Guiche.
✆ **06 81 89 18 52**

71 - VENDS cheptel charolais inscrit HBC cause retraite. (réf. 020B)
✆ **03 85 24 15 93**

71 - Vente permanente reproducteurs HBC, mâles et femelles jeunes et adultes, choix qualité. GAEC Goulliard (réf. 030A)
✆ **03 85 79 40 98**

RICHY VITICULTURE
ROGNEUSES
1 Kirogn double rangs
Dérot 700 et 705
3 Collard modulmatic
3 Collard Céres 3000
2 Collard Véga 500
1 Binger Seilzung
1 Binger France
03 85 33 21 78

71 - Vends taureau ch. HBC, 4 ans, vêlage facile, taureau 2 ans. M. Goireau J.C., Toulon-sur-Arroux.
✆ **03 85 79 40 83**

71 - Vds bons taureaux 2 ans, HBC, TGS, liv. poss. M. Ducert Claude, Martigny-le-Comte.
✆ **06 07 75 81 61 ou 03 85 24 02 61**

71 - Elevage charolais vend taureaux, génisses 2 ans repro., HBC, livraison possible. M. Pallot J. Ch.
✆ **06 16 50 72 21**

71 - Vds, HBC, 15 génisses à saillir, 6 taureaux 2 ans, 15 veaux 15 mois + génis. ou vaches pleines, TGS. M. Devillard Jacques.
✆ **03 85 88 35 80 H R ou 06 18 54 64 88**

71 - Vends, cause retraite, 30 vaches pleines et 9 génisses charolaises, diverses origines, I.A. M. Michelot Pierre, 71510 Saint-Léger-sur-Dheune.
✆ **03 85 45 38 93**

71 - Vds 5 génisses charolaises 2 ans et 6 d'un an, conviendr. élevage IBR A, cause retraite.
✆ **03 85 57 08 65**

88 - Vends reproducteurs Blonds d'Aquitaine calmes + 2 vaches Blondes d'Aquitaine prêtes à vêler - Garanties sanitaires, livraison -
✆ **06 12 85 67 49**

89 - Elevage charolais HBC FCO, IBR.A. VENDS veaux 1 an. EARL Pierre Cadoux (réf. 0306)
✆ **03 86 32 54 71**

Caprin

07 - El Genes+ vds 5 chevrettes Saanen échographiées
✆ **06 89 43 76 75**

18 - Vends 90 chèvres + 30 chevrettes alpines, pleines, mise bas mi février, CT laitier.
✆ **06 09 59 02 63 ou 02 48 79 01 82, heures repas**

26 - Vds Chèvres Saanen indemne caev-pleines-mise bas en mars-22 chevrettes cornus et 35 adultes de 2 à 4 ans + 3 boucs
✆ **06 62 79 45 43**

42 - Vds boucs alpins nés en janvier, IA et SN idem FQ Caeve Gène + moy. 1 360 l TB 40,7, TP 34,3
✆ **06 23 21 10 52**

69 - Vds chèvres alpines pleines, mise bas mois de mars.
✆ **06 87 58 35 99 ou 06 37 40 96 67**

Ovin

42 - Vends brebis Ile de France croisées issues IA
✆ **06 64 27 31 90**

58 - VENDS cause cessation troupe brebis et agnelles charolaises génotypées, 130 et 40. (réf. 010D)
✆ **06 74 37 07 11 ou 03 86 84 21 18 après 20 h**

58 - VENDS 100 brebis Texel. (réf. 030C)
✆ **06 31 89 53 39**

74 - Achète brebis pleines, suitées ou réforme, agneaux... paiement comptant.
✆ **06 08 06 98 65**

Porcin

RICHY VITICULTURE
LAUPRÊTRE
Solactiv LMH 90 de 2007
LPH 140 de 2005 dévers
LPH 80 de 2001
LPH 110 de 2002 dévers
Pulvé. 7 rangs pneumatique
3 têtes de récoltes
03 85 33 21 78

23 - Vds élevage porcin production 2800 porcs avec contrat à façon libre à la vente.
✆ **05 55 51 93 40**

38 - Vd porc fermier élevé en plein air 130, 150 kg 2,50 E.
✆ **04 74 43 23 78**

Equin

07 - Vds 2 juments Comtoises + 1 poulain
✆ **04 75 04 09 41 ou 06 18 64 09 25**

15 - PENSION box 189 € herbage 120 € mixte 150 €/mois saillies tte race étalon PSA Noir + Palomino qualif endur.+ Pur Frison + débour. dressage + mise bas. VENTE permanente chevaux selle tte race Pur Frison. Arabo-frison. Haras Loup Blanc 15190 St Amandin.
✆ **04 71 78 53 26**

Volaille-Lapin

26 - Vds Cage Lapin engraissement C225 Chabeauti 600 places avec trémis Abrevoirs 600€
✆ **06 80 73 20 45**

89 - VENDS 1 bloc clapiers 15 cases ciment, 150 € (réf. 0321)
✆ **03 86 96 23 07 HR**

Chien

54 - Vends chiots Beaucerons 2 mois pure race, parents visibles TBO, mère 250263801 114911
✆ **06 26 92 28 72**

71 - Vds chiots Petits Bergers des Pyrénées, 2 M., pucés, vaccinés, mère 250269 799036125.
✆ **06 72 66 70 04**

Chasse-Gibier

07 - Spécialiste lapins Garennes repris parc contrôle sanitaire livraison documentation
✆ **06 82 28 12 19**

26 - Vds Chiots Border collie 2 mois Bon berger Bon gardien IDEN 250269602 547559
✆ **04 75 76 01 23**

Les offres d'emploi de l'APECITA

AL000383 - YONNE OU NIEVRE
VETERINAIRE H/F
Pour important groupe de coopératives d'élevage. Suivra PSE bovin et ovin. Effectuera, visites d'élevage, réunions d'éleveurs et de techniciens, encadrement du PSE. Vétérinaire, capacité relationnelle, Débutant accepté. CDI. déplacements fréquents. Rémunération selon expérience.

AL000328 - SAONE ET LOIRE/AIN
ATTACHE COMMERCIAL EXPERIMENTE H/F
Pour société de production et de la commercialisation de semences potagères. Sera chargé d'assurer la promotion des ventes de l'ensemble des marques du groupe, de visiter et conseiller la clientèle sur la présentation des produits en rayon pour augmenter la rentabilité du linéaire, de négocier avec les groupements de magasins. Formation commerciale, vous savez gérer les priorités, être rigoureux et force de proposition. CDI.

AL000475 - SAONE ET LOIRE
2 COMPTABLES CONFIRMES H/F
Pour Association de Gestion et de Comptabilité dans le cadre de son développement. Vous aurez en charge un portefeuille de clients, agriculteurs, artisans, commerçants et entreprise de service TPE. Formation supérieure (BTS / DUT, DEC, DGC, DSCG) avec expérience significative. CDI. Entrée en fonction dès disponibilité. Rémunération selon expérience. Un poste basé sur Macon et l'autre sur Fontaines.

AL000318 - ALSACE
CHARGE D'ETUDES SCIENTIFIQUES "MILIEUX NATURELS RHENANS-RHIEDS" H/F
Pour asso. Poursuite mise en oeuvre actions inscrites au programme Interreg "Redynamisation du Vieux-Rhin 2009-2012". Animation territoriale chartes et contrats du site Natura 2000. Licence/Master. Excel. conn naturalistes, scientifiques, écosystèmes alluviaux. Bonne conn problématiques gestion conservatoire. Maîtrise MS Office, MapInfo, InDesign. Allemand écrit/parlé, anglais scientifique. Permis B + véh. Entrée 1er mars. CDD 12 mois.

AL000232 - ALSACE
CONSEILLER EN OENOLOGIE H/F
Jeune et dynamique laboratoire oenologique. Accompagnement oenologique, participation à politique d'innovation du labo. Oenologue ou technicien avec exp., passion et respect du vin et des gens du vins. Pédagogie et rigueur pour répondre aux demandes des clients. Sensibilité, compréhension des vins et réduction des intrants. CDD 6 mois de février à octobre 2011 (Remplt congés). Salaire 1400 - 2000€ net.

AL000261 - 1/4 NORD EST FRANCE
INSPECTEUR COMMERCIAL H/F
Pour sté spécialisée en conception et réalisation de matériel agricole. Sera chargé de commercialiser la gamme de produits (destinés à l'entretien des cultures, aux semis et à la préparation des sols) au travers un réseau de concessionnaires. Réalisera un reporting régulier. Exp commerciale confirmée acquise dans le monde agricole (constructeur/ concession). Autonomie, sens du client/service. CDI.

AL000278 - FRANCE
TECHNICIENS D'EXPERIMENTATION H/F
Pour entreprise de recherche en phyto. Participer à la mise en place & au suivi d'essais de prdts phyto (traitements & notations) sur station & en plein champ. DUT/BTSA PC/TV. Connaissance souhaitée en vigne, arbo, grdes cultures & céréales. Permis VL + 2ans. Entrée février/mars 2011. Interim 6/8 mois.Conditions attractives : Salaire 13 + Prime de précarité + CP + RTT + Prêt d'un véhicule pour les déplacements prof.

AL000385 - BAS-RHIN
FROMAGER H/F
PME agroalimentaire BIO en transformation, négoce de produits laitiers et charcuterie. (20 sal.). Resp. de atelier fromages à pâtes pressées et autres. Encadrement équipe de 2-3 pers. Fabrication, gestion de l'atelier : qualité, stocks, affinage. Travail physique. BTS fromagerie souhaité. 1ère exp. indisp. Dynamique et ambitieux. Capacités manuelles. Entrée 1er trimestre 2011. CDI. 20-30.000€ selon capacités.

AL000423 - HAUT-RHIN
TECHNICIEN AGRICOLE H/F
Pour l'exploitation agricole d'un établissement de formation. Missions : Travaux culturaux. Travaux courants. Soins aux animaux bovins viande et volailles fermières. Encadrement d'élèves. BAC PRO/BTSA ou expérience professionnelle. Aptitudes relationnelles impératives. Autonomie et sens des responsabilités. Entrée dès accord. CDI. Logement impératif sur l'exploitation.

AL000387 - BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
EXPÉRIMENTATEUR AGRICOLE H/F
Prestataire de service en expérimentations, nous souhaitons développer notre implantation nord. Mettre en place des essais phytos et semences sur la région Bourgogne ,Jura et Ain. Gérer les équipes de terrain. Développer commercialement la région. Minimum BTS avec 2 à 3 ans expérience. CDI. Salaire suivant CV et expérience; Poste basé sur région de Dijon ou Dole.

AL000415 - BAS RHIN
RESPONSABLE COMMERCIAL SEDENTAIRE H/F
Pour sté de négoce de matières premières pour l'alimentation animale, en développement. Réception téléphonique des clients de toute la France, renseignements techniques et cotations des différents produits. Communication avec l'équipe commerciale. Prospection téléphonique et suivi des éleveurs clients. Bonne connaissance en nutrition animale. Sens du contact et de la communication. Expérience souhaitée. Entrée immédiate. CDI. Salaire fixe + prime de résultat.

AL000495 - BAS RHIN
ASSISTANT ADMINISTRATIF ET PEDAGOGIQUE H/F
Pour centre de formation agricole. Assurer le suivi administratif et la continuité pédagogique des actions de formation. Participer aux séquences de formation auprès d'un public en détention. Bac +2 ou Bac avec expérience. Maîtrise outil informatique / bureautique. Organisé. Aptitudes aux activités manuelles. Aptitude relationnelle et pédagogique. CDD 10 mois. Renouvelable. Poste basé à Oermingen.

Pour obtenir les coordonnées des entreprises, contactez la délégation la plus proche :
Bureau de Colmar Tél. 03.89.22.24.87 • Bureau de Dijon Tél. 03.80.70.27.37
N'hésitez pas à consulter l'ensemble de nos offres d'emploi sur le site :
www.apecita.com dans la rubrique Emploi

CÔTE D'OR

MODIFICATION DE STATUTS

GAEC DES ESSARTS

Luxerois 21120 Saulx le Duc
399 053 602 RCS Dijon

Par une assemblée générale extraordinaire en date du 21/12/2010, la collectivité extraordinaire des associés a décidé la transformation du GAEC en EARL, à compter rétroactivement du 01/06/2010, dont les nouvelles caractéristiques sont les suivantes :
Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Dénomination sociale : DES ESSARTS
Siège social : Luxerois 21120 Saulx le Duc
Capital social : 150 160 euros
Objet social : gestion et exploitation d'un domaine agricole.
Gérants :
* Monsieur Gagnant Christophe, demeurant à Is sur Tille 21120
* Madame Gagnant Isabelle, demeurant à Is sur Tille 21120
Durée : 99 ans à compter du 06/12/1994.
Pour avis et mention
La gérance

AL21035253

EARL DESCHAMPS JEAN FRANCOIS

Société civile
au capital de 162 342,95€
Siège social : 21450 Poiseul la Ville
421 391 186 RCS Dijon

Aux termes des assemblées générales extraordinaires en date du 10/12/2010, la collectivité des associés a :
- réduit le capital d'une somme de 2 607,95€ pour le ramener à 159 735 €.
- autorisé Monsieur Deschamps Jean François à démissionner de ses fonctions de gérant à compter du 31/12/2010
- agréé Monsieur Deschamps Arnaud, demeurant à Poiseul la ville, gérant de la société pour une durée illimitée à compter du 01/01/2011.
Pour avis, la gérance

AL21035275

GAEC DES TUILERIES

21230 Maligny
393 875 661 RCS Dijon

Par une assemblée générale extraordinaire en date du 15/11/2010, la collectivité extraordinaire des associés a
* autorisé Madame Bonnamour Marie-Reine à démissionner de ses fonctions de gérante à compter rétroactivement du 30/09/2010.
* décidé la transformation du GAEC en EARL à compter rétroactivement du 01/10/2010, dont les nouvelles caractéristiques sont les suivantes :
Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Dénomination sociale : EARL des Tuileries
Siège social : 21230 Maligny
Capital social : 193 305,35 euros
Objet social : gestion et exploitation d'un domaine agricole.
Gérant : Monsieur Bonnamour Hugues, demeurant à Maligny 21230.
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.
Pour avis et mention.
La gérance

AL21035293

ORCOM SODECA

Société à responsabilité limitée
au capital de 666 800 euros
Siège social
11 rue Marcel Dassault
21000 Dijon
RCS Dijon 305 081 796

Aux termes d'une délibération en date du 18 octobre 2010, l'assemblée générale extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social à l'exercice de la profession de commissaire aux comptes et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.
Pour avis, la gérance

AL21035300

SOCIÉTÉ CIVILE DUPRAZ

Société civile
au capital de 1 524,49 €
Siège : Chenôve (21300)
2 bis rue des Frères Montgolfier
334 936 069 RCS Dijon

SAFER de Bourgogne

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA CÔTE D'OR

Appel à Candidatures
La SAFER de BOURGOGNE (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Cmne de Fain-Les-Montbard:
3 ha 06 a 73 ca - Sous les tourelles: B-156-157-159-160 (pré, verger, terre).
Priorité sera donnée à un projet d'installation, de réinstallation ou d'agrandissement.

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le **07/02/2011** à Safer de BOURGOGNE, rue F.Mitterrand 21850 Saint-Apollinaire, Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL21035310

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 20 décembre 2010 :
* le siège social a été transféré de Chenôve (21300) 2 bis rue des Frères Montgolfier à Talant (21240) - 14 rue de Brancion.
L'article 5 (Siège social) des statuts a été modifié en conséquence.
* Monsieur Nicolas Dupraz demeurant à Talant (21240) - 14 rue de Brancion a été nommé gérant.
* Madame Claudine Dupraz demeurant à Dijon (21000)- 17 bis rue de Montmartre a été nommée gérant en remplacement de Madame Suzanne Dupraz, démissionnaire.

AL21035302

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société civile immobilière ;
Dénomination : JMI ;
Siège Social : 5, route de Daix 21121 Fontaine les Dijon ;
Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, et notamment d'un immeuble sis Zone artisanale Lieudit « Le Champs aux fèves » - 21121 Fontaine les Dijon;
Durée : 99 ans ;
Capital : 1 000 euros ;
Apports en numéraire : 1 000 euros ;
Gérance : Monsieur Jérôme Majnoni d'Intignano demeurant 5, route de Daix 21121 Fontaine les Dijon ;
Cession de parts : parts sociales sont librement cessibles entre associés, au profit du conjoint, des ascendants ou descendants du cédant ; cessions à d'autres personnes qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés ;
Immatriculation au RCS de Dijon.

AL21035268

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 05/01/2011, il a été constitué une Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : E.T.I.S.
Forme : Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée
Siège social : 9 avenue du Lac 21000 Dijon.
Objet : étanchéité, isolation, travaux de rénovation, bâtiment, génie civile.
Durée : 99 années.
Capital : 2 000 €
Gérant : M. Aymen Othmani Marabout demeurant 9 avenue du Lac 21000 Dijon - France.
La société sera immatriculée au R.C.S. de Dijon.

AL21035291

Aux termes d'un acte SSP en date du 6 décembre 2010 il a été constitué une société
Dénomination sociale :
SCI des Roses
Siège social : 24 rue des Roses, 21000 Dijon
Forme : Société Civile Immobilière
Capital : 1 200 €
Objet social : l'acquisition, la propriété, la gestion et plus généralement l'exploitation par bail, location, ou toute autre forme, d'immeubles que la société se propose d'acquérir, ou apportés à la société, l'emprunt de tous fonds nécessaires à la réalisation de ces objets.
Gérance : Monsieur Bernard Thomas, 24 rue des Roses, 21000 Dijon
Cessions de parts sociales : les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un associé.
Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des associés réunis en Assemblée Générale
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Dijon

AL21035292

Aux termes d'un acte SSP en date du 11 janvier 2011 il a été constitué une société
Dénomination sociale :
PB Chauffage Plomberie
Siège social : 14 rue Saint-Claude , 21110 Izier
Forme : SARL Unipersonnelle
Sigle : PBCP
Capital : 1 000 €
Objet social : Travaux de Chauffage,Plomberie et Sanitaire
Gérant : Monsieur Philippe Beaumont, 5 rue Le Nôtre, 21000 Dijon
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Dijon

AL21035296

Avis est donné de la constitution de la société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : ATELIO BOURGOGNE
Forme : Société par actions simplifiée
Capital : 150 000 euros
Siège social : 21000 Dijon 16, Rue Paul Lebel
Objet : toutes prestations dans le domaine des systèmes informatiques et des télécommunications, notamment prestations d'infogérance, études, conseils, assistance, réalisations, sous-traitance, etc… ; l'acquisition, la vente, la location et la maintenance de tous matériels et logiciels informatiques et de télécommunications ; toutes formations relatives aux outils informatiques et de télécommunications.
Durée : 99 années
Transmission des actions : toute cession d'actions entre vifs, même entre associés, doit respecter le droit de préemption profitant à chacun des associés ; toute transmission d'actions ayant sa cause dans le décès d'un associé est soumise à l'agrément de la société donné par les seuls associés survivants statuant à la majorité de 75% des voix autres que celles attachées aux actions dépendant de la succession.
Admission aux assemblées et participations aux décisions : Tout associé a droit de participer aux décisions collectives du moment que ses titres de capital sont inscrits à son nom à la date, selon le cas, de l'assemblée, de l'envoi des documents en vue d'une consultation écrite ou de l'acte.
Droit de vote : Chaque titre du capital donne droit à une voix.
Président : Monsieur Silvano Trotta, demeurant à 67600 Bindernheim 4, rue Sundhouse
Directeur Général : Monsieur Philippe Mamy, demeurant à 38330 Saint Ismier La Fontaine Amélie 23, rue Arpège.
Commissaire aux comptes titulaire : la société CEFIGEST dont le siège social est situé à 67200 Strasbourg 11, rue des Ducs
Commissaire aux comptes suppléant : la société EXCO SOCODEC dont le siège social est situé à 21000 Dijon 51 avenue Françoise Giroud.
Immatriculation : la société sera immatriculée au RCS de Dijon.
Pour avis, le Président,

AL21035297

Aux termes d'un acte SSP en date du 13 janvier 2011 il a été constitué une société
Dénomination sociale :
KEBAB MUNZUR 2
Siège social : 66 rue de Longvic, 21000 Dijon
Forme : SARL
Nom commercial : KEBAB MUNZUR
Capital : 8 000 €
Objet social : Restauration traditionnelle, restauration rapide et toutes activités annexes
Gérance : Monsieur Erdal OZKAN, 69 Avenue de Langres, 21000 Dijon
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Dijon

AL21035305

SCP Lorentz, Bletoux
Parisot-Drapier, Paquin,
Notaires associés à Nancy,
9 rue Saint Nicolas

Avis est donné de la constitution aux termes d'un acte reçu par Me Bletoux, notaire associé à Nancy, le 14 janvier 2011, de la Société Civile :
Dénomination : SCI Lilly
Siège : Bretigny 21490, 2 impasse de la Cerisaie,
Durée : 99 ans
Objet : l'acquisition, la propriété et la gestion de tous biens immobiliers,
Capital : 1 000 € en numéraire
Agrément : unanimité des associés pour toutes les cessions de parts
Gérant : Melle Henry Aline et Mr Richard Sylvain, demeurant à Bretigny, 2 impasse de la Cerisaie.
Immatriculation : RCS de Dijon
Pour avis et mention
Me Bletoux

AL21035306

Il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes
Dénomination :
L'ENERGIE DU LOGIS
Capital : 2 000 euros
Siège :
13 place de la mairie 21700 Corgoloin
Objet : Chauffage, clim, électricité, rénovation, plombier, marchand de biens implort export
Durée : 99 ans
Gérant : M. Soumahoro Youssouf 13place de la mairie 21700 Corgoloin
Immatriculation au RCS de Dijon

AL21035307

DISSOLUTION LIQUIDATION

SCM VAUTHIER-LAMAISON

Société civile de moyens
En liquidation
au capital de 365,88 euros
Siège social : 14, avenue Charles de Gaulle
21 200 Beaune
315 312 173 RCS Dijon

Suivant décision collective en date du 7 janvier 2011, les associés, après avoir entendu le rapport des co-Liquidateurs, ont approuvé les comptes de liquidation ; donné quitus aux co-Liquidateurs et déchargé de leur mandat ; prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon. Mention au RCS de Dijon.

AL21035272

Guymar SARL au capital de 7500 euros. 12 rue Carnot 21200 Beaune. RCS Dijon 499332260 . A compter A.G.E du 31-12-2010: Dissolution anticipée et mise en liquidation volontaire. Liquidateur durée liquidation: Martinez Brigitte, 12 rue Carnot, 21200 Beaune. Siège liquidation ou correspondances, actes documents relatifs liquidation sont à expédier: siège social. Dépôt légal actes, documents et formalités: RCS Dijon.

AL21035308

MODIFICATION DE CAPITAL

EURL PHARMACIE PHILIPPE KOCHLY

Société à responsabilité limitée
au capital de 135 000 euros
Siège social : 11 B rue Bernard Laureau
21110 Genlis
514 835 347 RCS Dijon

Par décision du 30 décembre 2010, l'associé unique a décidé une augmentation du capital social de 120.000 euros par apports en numéraire, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :
Ancienne mention :
Capital social : 15 000 euros
Nouvelle mention :
Capital social : 135 000 euros
Pour avis.A
La Gérance

AL21035309

TRANSFERT DE SIÈGE

IS2I

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 30 489,80 Euros
Siège social :
14 rue Jean Jaurès
21120 Is-sur-Tille
434 856 142 RCS Dijon

Par décision du 3 janvier 2011, l'associée unique a transféré le siège social au 12, rue Lamartine à Crissey (71 530) à compter du 3 janvier 2011, et a modifié en conséquence l'article 4 des statuts. Dépôt au RCS de Dijon.
Pour avis
LA Gérance

AL21035303

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

EARL SERAPHIN ET FILS

Société civile
au capital de 286 496 euros
Siège social : Place du château
21220 Gevrey Chambertin
330 306 044 RCS Dijon

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 20/12/2010,la collectivité des associés a :
-autorisé Monsieur Séraphin Christian à démissionner de ses fonctions de gérant à compter du 31/12/2010
-nommé Mademoiselle Séraphin Karine, demeurant à Combertault (21), gérante de la société pour une durée illimitée à compter du 01/01/2011.
Pour avis, la gérance

AL21035276

SCP Nourrissat Misserey
Striffling Viard
Notaires, Dijon, 23 rue Buffon

SARL FUTURISME

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social Dijon (21000)
8 place des Ducs de Bourgogne
349 408 690 RCS Dijon

Aux termes d'un acte reçu par Me Viard, notaire à Dijon, le 06/01/2011, la collectivité des associés a décidé la nomination de Mr François Barnoud dt à Dijon (21000), 12 rue Chancelier de l'Hospital en qualité de gérant en remplacement de Mr Jean-Pierre Millière, démissionnaire et ce à compter du 06/01/2011.
L'article 12 des statuts est modifié en conséquence.
Pour avis et mention

AL21035304

CESSION

SCP Nourrissat Misserey
Striffling Viard
Notaires, Dijon, 23 rue Buffon

Acte de Me Viard notaire à Dijon, en date du 06/01/2011, enregistré au SIE Dijon Nord le 10/01/2011 B n° 2011/46 C n°1, contenant:
1) Résiliation du contrat de location-gérance conclu le 20/12/2002 entre Mr et Mme Jean-Pierre Millière, dt à Asnières les Dijon (21380), 27 rue de Messigny et la SARL Futurisme, au capital de 10 000 €, ayant son siège social est à Dijon, 8 place des Ducs de Bourgogne, RCS Dijon 349 408 690 d'un fonds de commerce d'achat et vente de meubles, objets mobiliers ou décoratifs de style contemporain sis et exploité à Dijon (21000), 8 place des Ducs de Bourgogne connu sous l'enseigne l'Espace Intérieur à compter du 31 décembre 2010,
2) Cession dudit fonds par Mr et Mme Jean-Pierre Millière, sus-dénommés, au profit de la SARL Futurisme,
Prix : 450 000,00 € s'appliquant pour la totalité aux éléments incorporels.
Entrée en jouissance le 01/01/2011.
Oppositions chez le notaire dans les 10 jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publicité au B.O.D.A.C.C.

AL21035301

NIÈVRE

MODIFICATION DE STATUTS

GROUPEMENT FORESTIER LA FONTAINE DE SAINT-ROMAIN

Groupement Forestier
au capital de 152 449,02 €
Siège social : Le Bourg 58110 Saint-Péreuse
N° de SIREN D 322 066 457

Objet : La constitution de massifs forestiers sur tous terrains appartenant au Groupement ou qui pourraient être ultérieurement acquis ou reçus par lui ou lui être apportés. L'amélioration, l'équipement, la

conservation et la gestion des massifs forestiers qui sont ou seront constitués, et de tous autres massifs qui pourraient être ultérieurement acquis, reçus ou apportés.
Durée : 50 à compter de son immatriculation au RCS
Gérance : M Philippe ZENONE et M. Jean-Philippe BAZOT,
Apports en numéraire : 128 000,00 Frs
Apports en nature : Un bois situé sur le territoire de la commune de Château-Chinon (Nièvre), figurant au cadastre rénové de la façon suivante «CHATEAU-CHINON CAMPAGNE»

SECTION F N°92 LIEUDIT Roche de Coujard SUPERFICIE 11ha 48a 65ca NATURE Résineux

SECTION F N°102 LIEUDIT Roche de Coujard SUPERFICIE 8 ha 10a 45ca NATURE Résineux

SECTION F N°106 LIEUDIT Pré Florence SUPERFICIE 7ha 56a 05ca NATURE Taillis fureté

SECTION G N°48 LIEUDIT Le Vernais épais SUPERFICIE 6ha 43a 80ca NATURE Taillis fureté

SECTION G N°51 LIEUDIT Le Vernais épais SUPERFICIE 4ha 94a 55ca NATURE Résineux

SECTION H N°91 LIEUDIT Forêt de Saint-Romain SUPERFICIE 88a 00ca Taillis fureté

A reporter : 39ha 4la50ca
Par Mme ZENONE et M. COLON, de la valeur nette de 872 000,00 Frs, indivisément entre eux, soit divisément chacun pour moitié, 436 000,00 Frs.
Suivant PV d'AGE en date du 17/11/2010 :
- M Philippe ZENONE, demeurant à 13 Closerie des Guilhems 34170 Castelnau-le-Lez, a été nommé en qualité de cogérant en remplacement de M. Antoine COLON décédé, et M. Jean-Philippe BAZOT, demeurant «Le Bourg» 58110 Saint-Péreuse en qualité de cogérant en remplacement de M. Roland BAZOT, démissionnaire pour une durée indéterminée à compter du 17/11/2010.
- Il a été décidé de transférer le siège social de Sainte Foy-les-Lyons (69110) 22 Chemin des Balmes, à Saint-Péreuse (58110) Le Bourg à compter du 17/11//2010.
L'article 4 des statuts a été corrélativement modifié.
En conséquence la société qui était immatriculée au RCS de Lyon fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de Nevers.
Pour avis, Maître Stéphane SANDELLI

AL58035304

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

SCP A Macquart-Moulin, J.L Balleret
Avocat au Barreau de Nevers
6, Avenue Marceau 58002 Nevers
Tél : 03.86.61.21.05
Fax : 03.86.57.13.03

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Le MARDI 15 FEVRIER 2011 à 10H30
Au Tribunal de Grande Instance de Nevers
Palais de Justice -Place du Palais Nevers
Des biens et droits immobiliers suivants:
COMMUNE de VARZY
Une Maison d'habitation avec Jardin située à « MIGNY »
sur la mise à Prix de : 10 000, 00 €
Toute personne intéressée peut consulter le Cahier des Conditions de la vente, au Greffe du juge de l'Exécution au Tribunal de Grande Instance de Nevers , ou au cabinet de l'Avocat du créancier poursuivant
Antoine MACQUART-MOULIN

AL58035301

SCP A.Macquart-Moulin, J.L Balleret
Avocat au barreau de Nevers
6, Avenue Marceau 58002 Nevers
Tél : 03.86.61.21.05
Fax : 03.86.57.13.03

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Le MARDI 1° FEVRIER 2011 à 10H30
Au Tribunal de Grande Instance de Nevers
Palais de Justice -Place du Palais Nevers
Des biens et droits immobiliers suivants:
Commune de VARENNES -VAUZELLES
Un Bâtiment à usage commercial - Terrain
4 rue Joseph Marie Jacquard
sur la mise à Prix de : 90 000,00 €
Toute personne intéressée peut consulter le Cahier des Conditions de la vente, au Greffe du juge de l'Exécution au Tribunal de Grande Instance de Nevers , ou au cabinet de l'Avocat du créancier poursuivant

AL58035302

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Information concernant les époux
Monsieur Roger, André Aillot, retraité, et Madame Yvonne, Jeanne Sacquet, retraitée, son épouse demeurant à Alligny en Morvan (58230), «Montbobelin»,
Né à Alligny en Morvan (58230), le 25 janvier 1931.
De nationalité française,
Marié sous le régime de l'ancienne communauté légale de biens à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de Planchez (58230), le 30 avril 1954 ; ledit régime n'ayant subi aucune modification contractuelle ou judiciaire postérieure, ainsi déclaré.
Information concernant la modification du régime matrimonial
Adoption du régime de la communauté universelle avec apport des biens propres à la communauté universelle, clause d'attribution intégrale de la communauté universelle au survivant des deux époux et exclusion de la reprise des biens propres en cas de dissolution de la communauté par le décès d'un des époux.
Acte contenant le changement de régime matrimonial reçu par Maître Stéphane Sandelli, notaire en l'Office notarial dont le siège est à Château Chinon Ville (58120), 2 place du Docteur Bondoux, le 1er avril 2010.
Informations concernant l'opposition
Oppositions à adresser, s'il y a lieu, dans les trois mois de la date de parution du présent avis, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit d'huissier, auprès de Me Stéphane Sandelli, notaire à Château-Chinon Ville.
Pour avis et mention
Me Stéphane Sandelli, notaire

AL58035298

SCP J.P JACOB et C.THEVENY
Notaires Associés
14 rue du Maréchal leclerc
58200 Cosne Cours sur Loire

Suivant acte reçu par Me Jean-Paul Jacob, Notaire à Cosne Cours sur Loire, le 7 janvier 2011,
Monsieur Jean-Claude Goumet, Retraité, et Madame Claude-Annie Chantal Mathius, son épouse, demeurant ensemble à Cosne Cours sur Loire (58200), 30 rue du 14 Juillet, mariés sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Jacques Lemoine, substituant de Maître Demortreux, tous deux notaires à Paris, le 9 mars 1965, préalable à leur union célébrée à la mairie de Paris (75016), le 18 mars 1965; Ont déclaré conjointement convenir, dans l'intérêt de leur famille, de changer entièrement de régime matrimonial et d'adopter le régime de la communauté universelle.
Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec avis de réception à Me Jean-Paul Jacob, Notaire à Cosne Cours sur Loire.
Pour Insertion
Me Jacob, Notaire.

AL58035310

AVIS DE CONSTITUTION

Au termes d'un acte sous seing privé en date du 30 novembre 2011 il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée
Dénomination Sociale : S.A.R.L. VPI
Capital : 10 000 Euros
Siège social : 18 avenue du 8 Mai 1945 58660 Coulanges les Nevers
Objet : Entreprise générale du bâtiment,tous travaux liés à la restauration, la démolition, la création, l'aménagement de l'immobilier pouvant aller jusqu'à la construction de maisons individuelles, et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher, directement, ou indirectement à l'objet social et tous les objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement
Durée : Quatre vingt dix neuf années à compter de l'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés.
Gérant : Monsieur Gérald Marcellers Grégory Vellam, demeurant à Coulanges-Les Nevers est désigné en qualité de gérant pour une durée indéterminée
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés tenu par le greffe du Tribunal de Commerce de Nevers
Pour avis et mention
Monsieur Gérald Marcellers, gérant

AL58035287

Tél : 03 80 78 90 42
Fax: 03 80 70 08 02
Mail : legales@terres-de-bourgogne.net

SCP Daniel METAYER et Francis LHERITIER
Notaires associés
6 avenue Saint-Just, 58000 Nevers

Suivant acte reçu par Me Daniel Métayer, notaire associé à Nevers, le 30 décembre 2010, il a été constitué la Société Civile Immobilière suivante :
Dénomination sociale : «LA GRANDE PLACE»
Forme : société civile.
Capital social : 226 000,00€
Siège : Champlemy (58210), 26 Grande Rue,
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation
Objet : - acquisition, administration et gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ;
- emprunt des fonds nécessaires à cet objet
- aliénation des immeubles devenus inutiles à la société, notamment au moyen de vente, échange ou apport en société.
- la jouissance de (ou des) immeuble(s) social (sociaux) par les associés fondateurs leur vie durant.
-Et plus généralement toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en faciliter la réalisation, à condition toutefois, d'en respecter le caractère civil.
Apports en nature :
1/ Par Mr et Mme René Faust :
La pleine propriété d'un pré sis à Champlemy (Nièvre) cadastrée section ZP n°72 « Le Moulin à vent » pour 1ha58a38ca, d'un pré sis lieudit « L'étang des bois » cadastré section C n°433 pour 05ha92a 00ca et section C n°434 pour 07ha62a80ca, d'une terre sise même commune, Cadastrée section ZP n°63 lieudit »La Cour »pour 01ha85a85ca.
La pleine propriété d'une maison d'habitation sise à Champlemy, Grande Rue n° 26, cadastrée section B n°517 « 26 Grande Rue » pour 05a70ca et B n°516 « Le Bourg » pour 06a35ca.
2/ Par Mr Jérôme Faust :
La pleine propriété d'une maison d'habitation sise à Champlemy (58210) 28 Grande Rue cadastré, section B 938 pour 93ca, « 28 Grande Rue » 939 pour 61ca, « Le Bourg », 943 pour 01a05ca, « Le Bourg », 944pour 05a51ca, « Le Bourg »
La moitié indivise des parcelles cadastrées section B n°940 pour 03a58ca, « Le Bourg » et Section B n°942 pour 14ca, « Le Bourg »
3/ Par Melle Véronique Faust:
La pleine propriété d'une maison d'habitation sise à Champlemy, 30 Grande Rue, cadastrée section B sous les numéros 937 pour 02a52ca, « 30 Grande Rue », 941 pour 01a17ca, « 2 Rue de l'Eglise », 945 pour 03a24ca, « Le Bourg »
La moitié indivise avec Mr Jérôme Faust, des parcelles sises à Champlemy, cadastrées section B n°940 pour 03a58ca, lieudit « Le Bourg » et section B n°942 pour 14ca, lieudit « Le Bourg ».
Valeurs des apports en nature :
Mr et Mme Faust René : 140 000,00€
Mr Jérôme Faust : 60 000,00€
Melle Véronique Faust
(apport 60 000,00€- passif 34 000,00€ soit apport net : 26 000,00€
Total : 226 000,00€
Gérant : M. René Faust, demeurant à Champlemy (58210) 26 Grande Rue.
Cession de parts : libre entre associés, conjoints, ascendants et descendants. Toute autre cession doit être autorisée par décision des associés représentant les 3/4 des parts sociales (cessions à titre onéreux).
Pour avis et mention
Me Metayer Daniel, Notaire

AL58035311

AVIS DE LA MSA

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : Sarl Anne Ponsart;
Forme sociale : SARL;
Siège social : 2, Grande Rue - 58210 Champlemy;
Objet social : Exploitation de bar à thèmes, restaurant;
Durée de la Société : 99 ans;
Capital social : 5 000 €;
Gérance : Mme Anne Bodard dt à Champlemy (58) - 2, Grande Rue; Immatriculation de la société au RCS de Nevers.

AL58035306

DISSOLUTION LIQUIDATION

SCI DES METIERS

Société civile immobilière
en liquidation au capital de 1 000 €
Siège social
Allée des Taillandiers
ZI du Tremblat
58200 Cosne Cours sur Loire
488 798 810 RCS Nevers

AVIS DE LA SAFER

SAFER de Bourgogne

SAFER DE LA NIÈVRE

Appel à Candidatures
La SAFER de BOURGOGNE (département 58)se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

Cmne de Decize(AA 10/112)
Domaine de St Maurice
Terres-Prés-Sols (bâtiments habitation et exploitation)
Biens loués sur la totalité:
72 ha 78 a 49 ca
Champs du pavillon: BO-69-70-71-72-73 - Des feuillats: BO-63 - Grandes pendelles: BO-5 - La tuilerie: BO-15 - Le carpel: BO-26-27 - Le faubourg d allier: AE-493 - Petites pendelles: BO-14-168[13]-169[12]
- Pres du moulin: BO-24-25-178[23] - Saint maurice: BN-133[70]-174[44]-184[71] BO-35-62-64-65-66-67-181[61](*) - Sainte marie: BN-1-122[107]-123[108] - Varennes de besne: BO-9-10-11
Cmne de St Parize en Viry (AA 11/001)
Terres-Prés:
20 ha 01 a 78 ca
- Le patouillon: B-12-333[11]-335[9] - Le paturail du lattay: B-328[14]-331[14] - Les champs des poissons: B-5
Et, par extension, Cmne de Dornes:
8 ha 09 a 74 ca
- Champs late: D-5-378[4]-452[2]-454[3]
Cmne de Gacogne (AA 11/003)
Prés:
22 a 50 ca
- Les prapions: C-839
Cmne de Saint Eloi (AA 10/ 108)
Terres Prés- Sols (Hangar):
10 ha 44 a 59 ca
- Champ cholet: BB-24[11](A)-24[11](B)-26[12] - L ecorche boeuf: BB-20[8]-22[9]
Cmne de St Gratien Savigny (AA 11/ 005)
Prés:
15 ha 00 a 00 ca
Champ des chaumes: C-102[31] - Champ des riaux: C-105[32]
Cmne de St-Sulpice (AA 11/002)
Terres-Prés Biens loués sur la totalité:
4 ha 30 a 32 ca
Champs des granges: E-205 - L arbrisseau: E-233-234-235-236-237-239-240-241 - Le dessiert: E-257 - Les champs de crileux: E-20-21 - Les fagouts: F-114-115-120-121
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le **07/02/2011** à Safer de BOURGOGNE, 6, rue du Ravelin 58000 Nevers, Tél.: 0386214000 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL58035305

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 15 décembre 2010, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter de cette date et sa mise en liquidation.
L'assemblée générale a nommé en qualité de liquidateur de la société, pour la durée de la liquidation, Monsieur Alain Machado, demeurant 13 rue des Métiers, 58150 Saint Martin sur Nohain, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.
Le siège de la liquidation est fixé 13 rue des Métiers, 58150 Saint Martin sur Nohain.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Nevers.
Pour avis, le liquidateur

AL58035172

COBIS

SARL au capital de 22867 Euros
RD 976,
58470 Gimouille
333531820 R.C.S. Nevers

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 29 décembre 2010 les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31 décembre 2010, nommé en qualité de liquidateur monsieur Jean Paul Commaille, St Sulpice, 58470 Saincaize Meauce et fixé le siège de liquidation au siège de la société. La correspondance est a adresser au siège de la société.
Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers

AL58035288

NB

Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 euros
Siège social
Nevers (Nièvre)
2 rue du 13ème de Ligne
RCS Nevers : 489 477 281

Société en liquidation
Décision : assemblée générale extraordinaire du 17 décembre 2010
Objet : dissolution amiable
Liquidateur :
Madame Brigitte Caillet-Clément demeurant à Cuffy (Cher) 23 rue des Fourmis
Siège de la liquidation :
Cuffy (Cher) 23 rue des Fourmis
Lieu où la correspondance doit être adressée :
Cuffy (Cher) 23 rue des Fourmis
Dépôt : au greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.
Le liquidateur

AL58035295

►A noter
Tous vos rendez-vous professionnels sur
AgriBourgogne.fr

MODIFICATION DE CAPITAL

SOCIETE D'EXPLOITATION DE L'ENTREPRISE BONNOT BERNARD

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
porté à 30 022,80 euros
Siège social : 53, route d'Armes,
58500 Clamecy
RCS Nevers 381 867 324

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 28 décembre 2010 a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 22 402,80 euros par apports en numéraire, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :
Article 7 - Capital social
Ancienne mention :
Le capital social est fixé à Sept Mille Six Cent Vingt Deux Euros Quarante Cinq Cents (7 622,45 euros)
Nouvelle mention :
Le capital social est fixé à Trente Mille Vingt Deux Euros Quatre Vingt Cents euros (30 022,80 euros)
Pour avis
La Gérance

AL58032974

MORVAN GOURMAND
Société à responsabilité limitée
Au capital de 9 360,65 €
Siège social : Planchez (58230)
Avenue François Mitterrand
327 894 416 RCS Nevers
Aux termes d'une délibération en date du 10 décembre 2010, les associés ont décidé d'une augmentation de capital, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :
Capital social :
Ancienne mention : 9 360,65 euros
Nouvelle mention : 10 870,40 euros
La gérance

AL58035285

NIVERTEL

Société par actions simplifiée
au capital de 4 440 000 euros
Siège social
7 rue du 13ème de Ligne
58022 Nevers
493 716 625 RCS Nevers

Suivant décision en date du 19.11.2010, l'associé unique de la société a :
* augmenté le capital social de 424 630 € pour le porter de 4 440 000 € à 4 864 630 € par émission de 42 463 actions de 10 € chacune de valeur nominale et a modifié en conséquence l'article 6 «Capital social» des statuts.
Mentions et dépôts seront effectués au RCS de Nevers.

AL58035290

SARL C.2.I.M.

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 35 000,00 €
Siège social : 2 Bis Rue des Grandes Brunettes
58340 Cercy la Tour
N° de SIREN : 492.718.833
RCS : Nevers

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 29 décembre 2010, les associés ont décidé d'augmenter le capital de ladite société, d'une somme de Vingt Mille Euros (20 000,00€) en numéraire, suivant apport par les deux associés, à concurrence de moitié chacun, pour le porter ainsi de Trente Cinq Mille Euros (5 000,00€), à Cinquante Cinq Mille Euros (55 000,00€), par création de deux mille (2 000) parts sociales nouvelles et de modifier en conséquence l'article 6 « Apports - Apports en Numéraire » et l'article 7 «Capital Social» des statuts.
Pour avis, La Gérance.

AL58035293

SCP J.P Jacob et C.Théveny
Notaires Associés
14 rue du Maréchal Leclerc
58200 Cosne Cours sur Loire

Aux termes d'un acte reçu par Me Denis Bloin, Notaire au sein de la SCP J.P Jacob et C.Théveny à Cosne Cours sur Loire, le 29 décembre 2010, le capital social de la Maloire ayant son siège à Cosne Cours sur Loire (Nièvre) Manoir Sainte Brigitte, Villechaud, immatriculée au RCS de Nevers sous le n° 520 816 562, qui était de 1 000 euros a été porté à 315 200 Euros au moyen d'apports immobiliers de divers biens immeubles situés à Cosne Cours sur Loire (Nièvre) «Manoir Sainte Brigitte», villechaud, d'une valeur globale de 314 200 euros, effectués par le gérant de ladite société.
Les statuts ont été modifiés en conséquence de la manière suivante :
Ancienne mention : Le capital social s'élevait originairement à un montant de 1 000 euros divisé en 100 parts de chacune 10 euros réparties entre les trois associés, numérotées de 1 à 100.
Nouvelle mention : Le capital social qui lors de la constitution de la Sté était de 1 000 euros a été porté à 315 200 euros divisé en 31 520 parts de 10 euros chacune numérotées de 1 à 31 520 par suite de l'augmentation de capital de 314 200 euros.
Pour avis
Me Bloin, Notaire.

AL58035300

ÉLECTIONS

MEDICAVET

ZA le clos ry
1 rue Louis Pasteur
58 000 Sermoise sur Loire

Assemblée Générale Ordinaire du 29/10/2010
Les adhérents réunis ou représentés lors de l'assemblée générale ordinaire du 29 octobre 2010 ont élu administrateur pour une période de 6 ans.
- Mr Philippe LEVEQUE éleveur à Magny les Aubigny (21)
- Dr Christophe BERTRAND vétérinaire à Châtillon sur Seine (21)
MM Thibault Philippe et WOSNIAK François dont le mandat venait à renouvellement ne se sont pas représentés et ne sont de ce fait plus administrateurs de la société.
Christian MAILLON, Directeur.

AL58035198

TRANSFERT DE SIÈGE

SOCIÉTÉ E.U.R.L. DELBOVE-MARCILLAC

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social
33 rue du Commerce
58330 Saint Saulge
RCS Nevers N° 514 610 377

Par décision de l'associé unique en date du 20 décembre 2010 enregistrée au Pôle Départemental d'Enregistrement de Nevers le 6 janvier 2011 bordereau n° 2011/6 Case n° 8 :
- le siège social de la société a été transféré à Saint Usage (58330), 28 rue du Commerce à compter du 25 octobre 2010,
l'article 4 des statuts a été corrélativement modifié.
Pour avis, la gérante

AL58035289

ROY GUIPY

Devenu BCLFG GUIPY
Groupement Agricole Foncier
au capital de 22 722,50 euros
Siège social
Précy 58240 Livry
Transféré 35 boulevard de Courtais
03000 Moulins
443 730 320 RCS Nevers

Aux termes d'une délibération du 11 janvier 2011, il a été décidé de transférer le siège social de Précy 58240 Livry où il se trouvait au 35 boulevard de Courtais 03000 Moulins et ce à compter du même jour.
En conséquence la société qui était immatriculée au RCS de Nevers sera immatriculée au RCS de Cusset, désormais compétent à son égard.
Pour avis, la gérance

AL58035291

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SCEA LA FERME DE LA VIGNE

Sauvages - 58700 Beaumont Le Ferrière
Capital social : 6 000 €
RCS Nevers - 523 696 300

Par procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 31 décembre 2010, il est mis fin aux fonctions de gérante de Mme Gondrand Chantal et M. Gondrand Charles-Antoine, domicilié Klusdörfli 2-8032 Zürich (Suisse), devient gérant
à compter du 1er janvier 2011.
Pour avis, La gérance

AL58035292

RETRAIT D'ASSOCIÉ

EARL DE CALOT

Au capital de 8 000 €
Calot - 58490 St Parize le Châtel
RCS Nevers - 510.959.539

Par procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 11 décembre 2010, il a été procédé au retrait de l'associé, cogérant, M. Carnal Daniel.
Pour avis, le gérant

AL58035294

SCEA DE VASSAL - MONTBRUN

Société civile au capital de 120 020 €
Domaine de Chevannes,
58240 Mars sur Allier
RCS Nevers : 522.139.237

Par procès verbal d'assemblée générale en date du 31 décembre 2010, il a été procédé à une permutation du statut d'associé exploitant de Mme Ana Sofia De Vassal qui cesse d'être gérante à M. Hubert De Vassal qui devient cogérant
Pour avis, le gérance

AL58035296

CESSION

Aux termes d'un acte reçu par Me HURET-FERRAND Notaire à Auxerre(Yonne), le 30 décembre 2010, enregistré au SIE Auxerre le 06/01/11, Bord. 15 Case 1 Ext. 43, a été cédé par :
Monsieur Gilles Claude RABDEAU, époux de Madame Stéphanie Millard, demeurant à Surgy (58500), 7 rue Les Margotins, né à Auxerre (89000) le 2 janvier 1972,
A :
La Société dénommée SARL BOUTIQUE MULTI SERVICES 58, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 Euros, dont le siège est à Clamecy (58500), Centre Commercial Leclerc Avenue Saint Exupery, identifiée au SIREN sous le numéro 528 973 720 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers.
Un fonds de commerce de Cordonnerie, Clés, Plaques Autos, Gravure, Imprimerie, Maroquinerie, Vente de Produits d'entretien, Dépot de Pressing, Serrurerie, exploité à Clamecy (Nièvre), Centre Commercial E. Leclerc, Avenue Saint-Exupèry, lui appartenant, connu sous le nom commercial BOUTIQUE MULTI SERVICES, et pour lequel le cédant est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Nevers (Nièvre), sous le numéro 429 855 687.
Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.
L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.
La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de Vingt Deux Mille Cinq Cents Euros (22 500,00 euros), s'appliquant :
- aux éléments incorporels pour Sept Mille Euros (7 000,00 euros),
- au matériel pour Quinze Mille Cinq Cents Euros (15 500,00 euros).
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, au siège où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le Notaire.

AL58035303

SCP « Jean-Paul JACOB et Christophe THEVENY »
Notaires associés
14, rue Maréchal Leclerc
58200 Cosne Cours sur Loire

Suivant acte reçu par Maître Théveny , Notaire, le 07/01/2011, enregistré à Nevers le 14/01/ 2011, Bord n°2011/83 case n°1 ext:193
La Société dénommée BRADER, société à responsabilité limitée au capital de 5 000,00 euros, dont le siège est à Cosne-Cours-sur-Loire (58200), 7, rue Saint-Agnan, identifiée au SIREN sous le numéro 487536625 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers.
A vendu à
La Société dénommée SARL CIMENDAG, société à responsabilité limitée au capital de 5 000,00 euros, dont le siège est à Cosne-Cours-sur-Loire(58200) 4, rue Saint-Agnan, identifiée au SIREN sous le numéro 529110181 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers.
Un fonds de commerce de restauration traditionnelle, restauration rapide, sandwichs, chiche-kebab et couscous exploité à Cosne-Cours-sur-Loire (Nièvre), 7, rue Saint-Agnan, lui appartenant, connu sous le nom commercial «RESTAURANT EFES», et pour lequel le cédant est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Nevers, sous le numéro 487536625.
Ensemble, tous les éléments corporels et incorporels en dépendant.
Moyennant le prix principal de 10 000€
L'entrée en jouissance est fixée au 07/01/2011.
Les oppositions s'il y a lieu seront reçues en l'étude de Maître Théveny, ci-dessus désignée par acte extra judiciaire, dans les dix jours de la dernière en date des insertions légales.
Pour unique insertion
Maître Theveny

AL58035308

SOCIETE NOTARIALE GAUTHIER- CLERGET
58400 La Charité sur Loire

Suivant acte reçu par Me GAUTHIER, le 8 janvier 2011, enregistré au Pôle Départemental de l'enregistrement de Nevers, le 11 janvier 2011, Bordereau 2011/50 Case n° 1, Extrait n°117, Mr Philippe Michel André Diancourt, réparateur cuir, et Mme Sylvie Marie Anne Chabut, diététicienne, son épouse, demeurant ensemble à Chaulgnes (58400), 12 route d'Usseau, ont vendu à la société à responsabilité limitée dénommée « SARL ERIDAIM », au capital de 35 075,00 Euros, dont le siège social est à Pouilly sur Loire (58150), Z.A. des Bardebouts, immatriculée au RCS de Nevers sous le numéro 352888572 un fonds commercial et artisanal de Réparation,,rénovation cuir,vente de produits d'entretien, formation aux techniques de rénovation du cuir exploité à Nevers (58000), 45 Place Chaméane, connu sous le nom commercial de « S.O.S. CUIR » et sous l'enseigne de « S.O.S. CUIR » pour lequel Mr Philippe Diancourt immatriculé au Répertoire des Métiers de la Chambre des Métiers et et de l'Artisanat sous le numéro 343683470 RM 580 et au RCS de Nevers sous le numéro 343683470.
L'entrée en jouissance a été fixée rétroactivement à compter du 1er janvier 2011.
Prix : Quinze mille Euros (15 000,00 €) s'appliquant aux éléments incorporels pour treize mille cent dix huit Euros (13 118,00 €) et aux matériel, mobilier, agencements pour mille huit cent quatre vingt deux Euros (1 882,00 €).
Les oppositions seront reçues, s'il y a lieu, dans dix jours suivant la dernière en date des publications légales en l'étude de Me GAUTHIER, à La Charité sur Loire, 37Ter Avenue Maréchal Leclerc, où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion.
Le Notaire

AL58035309

YONNE

MODIFICATION DE STATUTS

LE PARADIS DE LA PIERRADE

SARL au capital de 10 000,00 €uros
Siège social : 2, rue de Londres
89470 Moneteau
502 417 504 RCS Auxerre

Aux termes de l'AGE du 7 décembre 2010 il a été décidé de remplacer la dénomination sociale par «LA GRILLADE»

AL89032908

SOCIÉTÉ ALPHA BUREAUTIQUE

Société anonyme transformée
en société à responsabilité limitée
au capital de 38 158 €
Siège social : 52 Bd du 14 juillet 89100 Sens
Numéro RCS Sens B 330 464 603

Avis de transformation d'une SA en SARL
Ainsi qu'il résulte d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires réunie le 25 juin 2010 la société a été transformée en société à responsabilité limitée, à compter du 1 Juillet 2010 sans création d'un être moral nouveau.
Il n'a été apporté aucune modification à la dénomination de la société, son objet, à son siège, à la durée, à son capital et à la date de son exercice social.
Le capital social sus-indiqué, entièrement libéré, est réparti en parts sociales entre les associés dans la proportion de leurs droits.
De cette décision, il résulte les modifications suivantes à publier :
Mention ancienne
Forme : société anonyme.
Nouvelle mention
Forme : société à responsabilité limitée
Capital : 38 145 € divisé en 2 503 actions d'un montant de 15.24 € chacune
Capital : 38 145 € divisé en 2 503 parts d'un montant de 15,24 € chacune.
Il a été mis fins au mandant des administrateurs et des Commissaires aux comptes.
Gérant : M. Bruno Renard 10 rue Paul Doumer 89100 ST Clément
Pour avis,
Le gérant.

AL89033005

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Information concernant les époux :
Monsieur Raymond Charles Emile COLIN, retraité, et Madame Colette Renée Andrée MASSE, demeurant ensemble à SENS (89100), 25 rue Courteline,
Nés, savoir :
-Monsieur à Ouhans (25520) le 23 juin 1935,
-Madame à Auxerre (89000) le 20 juin 1936
Mariés sous le régime de la communauté de biens meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à son union célébrée à la mairie de SENS (89100), le 14 février 1959.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
Monsieur est de nationalité française.
Madame est de nationalité française.
Résidents au sens de la réglementation fiscale.
Information concernant la modification du régime matrimonial :
Adoption du régime de la communauté universelle AVEC apport de biens communs à la communauté universelle, clause d'attribution intégrale de la communauté universelle au survivant des deux époux.
Acte contenant le changement de régime matrimonial reçu par Maître Clotilde Tatat, notaire associé de la société « Clotilde Tatat, Emmanuel Arnaud et Christophe Dugrossy, notaires, associés d'une Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial » dont le siège est à SENS (Yonne), 28, avenue Georges Pompidou , le 11 janvier 2011,
Information concernant l'opposition :
Opposition à adresser, s'il y a lieu, dans les trois mois de la date de parution du présent avis, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit d'huissier, auprès de Maître Clotilde Tatat, Notaire associé 28 avenue Georges Pompidou, BP 426 - 89104 Sens Cedex.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal de Grande Instance.
Pour avis et mention
Maître Clotilde TATAT, notaire.

AL89033020

AVIS DE CONSTITUTION

A Auxerre, il a été constitué le 04/01/2011:
Forme : Eurl
Capital social : 5 000.00 €
Dénomination : MORNY BAT
Siège social : 9 rue de 24 août 89000 Auxerre
Durée : 99 ans
Objet : Electricité et peinture
Gérant : Mr Khan Akmel, 9 rue du 24 août 89000 Auxerre
RCS Auxerre

AL89033007

Il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes
Dénomination:
SCI LA LONGERE
Capital : 200 euros
Siège :
8 rue de la Chaume 89260 Fleurigny
Objet : Achat, location, gestion de biens immobiliers
Durée : 99 ans
Gérants : M. Antoinat Franck 64 Boulevard de l'Amiral Mouchez 75014 Paris et Mme Chambrin Eléna 8 Rue de la Chaume 89260 Fleurigny
Immatriculation au RCS de Sens

AL89033011

Par acte sous seings privés en date du 08 novembre 2010, enregistré au SIE de Sens Pôle Enregistrement, le 12 janvier 2011, bordereau n°2011/27, case n°10, il a été constitué une société d'exercice libéral A responsabilité limitée à associé unique, présentant les caractéristiques suivantes:
Dénomination sociale : Selarl Pharmacie de la Fraternité
Capital social : 50 000,00 €
Siège social : 2, Place de la Fraternité - Centre Commercial - 89100 Paron
Objet social : L'exercice en commun de la profession de pharmacien d'officine telle qu'elle est définie par les dispositions légales et réglementaires en vigueur; l'acquisition, la vente, l'exploitation d'une officine de pharmacie avec toutes ses activités principales et annexes, sise et exploitée 2 Place de la Fraternité - Centre Commercial - 89100 Paron.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
Associée et gérante : Madame Véronique Parisien, Docteur en pharmacie, demeurant: 1 bis rue du Trou de la Vente - 77690 Montigny sur Loing, nommée gérante par les statuts.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Sens.
Pour avis,
La gérance

AL89033019

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce publiée dans Terres de Bourgogne du 14/01/2011 concernant la société SARL D'exploitation Godart . **Il fallait lire : Dénomination :** SARL D'exploitation Godart au lieu de sarl bistro de l'hotel de ville.
Objet social : Bar, brasserie, restauration, restauration rapide snack .

AL89033021

DISSOLUTION LIQUIDATION

SCI DU VIEUX MOULIN DE FOISSY

Société civile
au capital de 167 846 euros
Siège social
5 rue du Moulin de Foissy sur Vanne
89190 Villeneuve l'Archevêque
405 008 517 RCS Sens

Aux termes d'une délibération en date du 15/12/2010 à 17 h, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour.
Monsieur Gérard Kolher demeurant 5 rue Eugène Pelletan à Saintes (17100), est nommé liquidateur.
Le siège de la liquidation est fixé 5 rue du Moulin de Foissy sur Vanne 89190 Villeneuve l'Archevêque.
Suivant délibération du 15/12/2010 à 18 h 30, les associés, après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus de gestion au liquidateur et déchargé de mandat et ont prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes de liquidation seront déposés au GTC de Sens.

AL89033004

SCEA «DU MOULIN»

Société en cours de liquidation
Capital social : 8 000 €
Siège social : 1 rue du Faubourg
89580 Val de Mercy
RCS Auxerre 434 366 191

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 15/12/2010, la collectivité des associés de la société civile agricole «DU MOULIN» a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 15/12/2010 et sa mise en liquidation amiable.
Elle a nommé en qualité de liquidateur M. Maxime Mascret, demeurant 1 rue du Faubourg, 89580 Val de Mercy et lui a

conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.
La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés 1 rue du Faubourg, 89580 Val de Mercy, siège de la liquidation.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre.
Pour avis,
Le Liquidateur.

AL89033009

MOUTON BLEU

SARL au capital de 2 000 Euros
15 rue de Montbard,
89420 Montréal
511626806 R.C.S. Auxerre

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 15 décembre 2010 les Associés ont :
- approuvé les comptes définitifs de la liquidation,
- donné quitus au Liquidateur, madame Caroline Faucher, pour sa gestion et décharge de son mandat,
- prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite Assemblée.
Radiation au Registre du Commerce et des Sociétés de Auxerre

AL89033010

MUSIQUE DANCE

EURL au capital de 3400 €
Siège social:
Domaine du grand brouilleret
89500 Egriselles le Bocage
523392025 RCS Sens

L'AGO du 31/12/2010 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/12/2010
Radiation au RCS de Sens

AL89033013

SNSF

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social: Rue Saint Exupéry - BP 30 - Parc d'activités «Les Terres du Canada»
89470 Monéteau
RCS de Auxerre sous le n° B 402 794 481

Par une délibération en date du 31 décembre 2010, les associés de la société Auribault, société par actions simplifiées au capital de 180 000 euros dont le siège social est Route de Saint Dizier 52100 Villiers en Lieu immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Saint Dizier sous le n°B 402 794 481, a approuvé le projet de fusion en date du 1er avril 2010 prévoyant l'absorption de la société SNSF, son passif étant pris en charge par la société absorbante et les parts sociales émises par cette dernière au titre de la fusion étant directement attribuées à l'associé unique de la société absorbée.
Le procès verbal des associés de la société Auribault société absorbante, réunie le 31 décembre 2010, ayant approuvé la fusion et procédé à l'augmentation corrélative de son capital, la fusion et la dissolution de la société SNSF sont devenues définitives à cette date.
Pour avis,
Le président

AL89033018

TRANSPORTS THOMAS EURL au capital de 67077 euros. 8 rue de la fontaine st martin 89400 Bonnard. RCS sens 382820827 . Suite A.G.E du 17-01-2011: Dissolution anticipée et mise en liquidation volontaire à compter du 31-12-2010. Liquidateur durée liquidation: THOMAS Serge, 8 rue de la fontaine st martin, 89400 Bonnard. Siège liquidation ou correspondances, actes documents relatifs liquidation sont à expédier: siège social. Dépôt légal actes, documents et formalités: RCS sens.

AL89033025

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

PROVIMI PET FOOD FRANCE

SAS au capital de 1 000 000 €
20 rue du Commerce
ZI des Sablons 89100 Sens
493 137 921 RCS Sens

Suite à décision de l'associé unique en date du 29/11/2010 le capital a été porté de 8 500 000 €.

AL89033012

➜ NON DISSOLUTION

LE PARADIS DE LA PIERRADE

Sarl au capital de 10 000,00 euros
Siège social : 2, rue de Londres
89470 Monnéteau
502 417 504 RCS Auxerre

Aux termes de l'AGM du 30 juin 2009 des associés, statuant en application de l'article L.-42, ont décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.

AL89032788

➜ NOMINATION

BOURGEY MONTREUIL CHAMPAGNE BOURGOGNE

Société par actions simplifiée
au capital de 738 675 euros
Siège social
Zone Industrielle des Vauguillettes
89100 Sens
401.341.714 - RCS Sens

Il résulte de la décision du président du 2 janvier 2011 les modifications suivantes, et ce à compter du même jour :
Ancienne mention :
Directeur Général
Vincent Bertin
Nouvelle mention :
Directeur Général
Gérld Wissemberg né le 25 avril 1972 à Epinal (88)19 rue des Troies Haies 57160 Moulins les Metz
Le dépôt légal sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Sens.
Pour avis, le président
BM Services représentée par Olivier Melot

AL89033008

SARL AMBULANCES DE PONT 89

SARL au capital de 7 600 €
Siège social
29, quai de la République
89140 Pont sur Yonne
490208303 RCS Sens

L'AG du 31/12/2010 a nommé en qualité de cogérant Mlle Nathalie Busin demeurant 18 chemin de Ronde 89140 Gisy les Nobles pour une durée illimitée.

AL89033016

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SARL CHEROY IMMOBILIER

SARL au capital de 7622 Euros
6 Place de la Concorde,
89690 Chéroy
430438382 R.C.S. Sens

Au terme d'une de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 26 juin 2010 il a été pris acte de la démission de Madame VILLAUDY CHRYSTELE, de ses fonctions de co-gérant à compter du 1 janvier 2011. Madame BESCHER Anne demeure le seul gérant à compter de cette même date.
Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Sens

AL89033006

Suivant acte sous seing privé en date du 12 janvier 2011 à Toucy, enregistré à Auxerre le 12 janvier 2011, bordereau n°2011/43, case n°7, la société Caresto sis 2 la Croix Georges 89130 Moulins sur Ouanne, loueur, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Auxerre sous le numéro 500 332 044, représentée par madame Marianne Rognery, a confié en location-gérance à la société Sarl d'Exploitation Godart au capital de 1 000 euros, en cours d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés d'Auxerre, représentée par monsieur Jean-Paul Godart, le fonds de commerce de bar - brasserie exploité à Toucy 89130, 1 place de l'Hôtel de Ville, pour une durée d'une année à compter du 1er février 2011, renouvelable ensuite d'année en année par tacite reconduction, sauf dénonciation.

AL89033023

Abonnement Terres de Bourgogne

Chaque vendredi dans votre boîte à lettre



☐ **Je m'abonne pour 1 an**
à Terres de Bourgogne et son supplément **Direct Affaire** — **95 €**
☐ **1 revue RÉUSSIR** de mon choix* — **30 €**
Total

☐ **Je m'abonne pour 2 ans**
à Terres de Bourgogne et son supplément **Direct Affaire** — **185 €**
☐ **1 revue RÉUSSIR** de mon choix* — **60 €**
Total



☐ Melle ☐ Mme ☐ M. Nom: Prénom:
Raison sociale:
Adresse:
.....
Lieu-dit: CP: Ville:
Tél:
Fax:
Mobile:
Email:@

Signature

* Cocher la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants:
☐ Bovins viande ☐ Grandes cultures ☐ Lait élevage
☐ Porcs ☐ Vigne ☐ Aviculture
☐ Fruits&légumes ☐ Pâtre ☐ Chèvre

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à Terres de Bourgogne
Les jardins d'Octobre, 4 rue Davout
BP 77409 - 21 074 Dijon cedex

☐ **Je règle** € par chèque à l'ordre de Sep de Bourgogne
☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

ABO2010-1052

Tél. 03 80 78 90 40 - mail: abonnement@terres-de-bourgogne.net

▶ installation

PRI info

Terres de Vies — PRI — Programme régional à l'installation

Côte d'Or

Comment trouver un repreneur ?

Vous souhaitez transmettre votre exploitation ou rechercher un associé ? Prenez contact avec l'Odasea. Un conseiller vous accompagnera dans les différentes actions pour mener à bien votre transmission et/ou votre association. Il pourra vous présenter des candidats dont le projet est compatible avec le votre grâce au Répertoire Départ Installation (RDI). Contact Alexis Parent : 03 80 68 67 84

Nièvre

Le Point Info Transmission

Le Point Info Transmission c'est : un lieu d'accueil pour les agriculteurs en fin de carrière qui songent à la transmission de leurs exploitations. Un lieu d'information et de suivi de votre cas, parce que chacun est différent…Un lieu de conseil pour passer le relais dans les meilleures conditions. Un lieu d'orientation vers les interlocuteurs spécialisés : fiscalistes, notaires, juristes, experts…n'hésitez pas à contacter Carole Simon à l'Adasea au 03.86.93 45 99

Saône et Loire

Installation en agriculture : oser faire le pas

Vous êtes intéressé par le métier d'agriculteur ? La formation « Oser faire le pas » est ouverte à toute personne qui a un projet d'installation en agriculture. Elle vous permettra de transformer votre idée en projet réaliste et réalisable et vous permettra de mettre toutes les chances de votre côté. La prochaine session se déroulera à Fontaines les mardi 15 février, 1er et 8 mars.
Pour plus d'infos: Christine Laugaa, animatrice Point Info Installation, au 03 85 29 56 96.

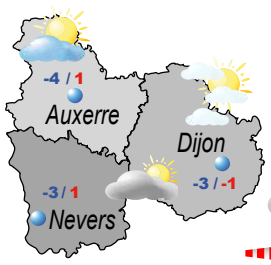
yonne

Candidat au RDI recherche pépinière

Homme marié, deux enfants, actuellement commercial dans ce secteur d'activité recherche, pour son installation, à reprendre et développer une pépinière généraliste (plants forestiers, ornementaux, de sapins de noël...) en location ou à l'achat dans la région Bourgogne.
Ouvert à toute proposition. Réf : 089080055.
Pour de plus amples informations, contactez Marc Abonnet au 03.86.94.21.95.

▶ Prévisions météo du 21 au 27 janvier

Vendredi 21 Janvier



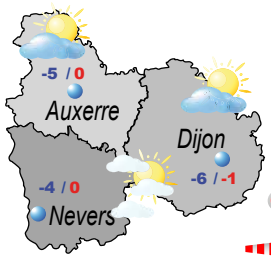
Nuageux
Un ciel nuageux en perspective, mais avec toutefois quelques éclaircies. Les vents souffleront en rafales.

T° mini : -5 à -3 °C
T° maxi : 0 à 2 °C

Vents : Nord-Nord-Est 40 km/h

Ste Agnès
Soleil : 08:34 - 17:57
Lune : 20:22 - 09:15

Samedi 22 Janvier



Ensoleillé
Un temps agréable et bien ensoleillé s'annonce, avec quelques nuages de beau temps. Les vents seront modérés.

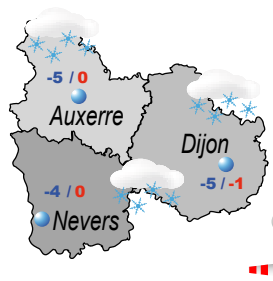
T° mini : -7 à -5 °C
T° maxi : -1 à 1 °C

Vents : Nord-Nord-Est 20 km/h

St Vincent
Soleil : 08:34 - 17:58
Lune : 21:40 - 09:43

Météo de la Bourgogne
Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34 € ttc/min.
www.agate-france.com
AGATE FRANCE

Dimanche 23 Janvier



Neige
De nombreux nuages seront présents et apporteront des chutes de neige sur l'ensemble de la région.

T° mini : -6 à -4 °C
T° maxi : -1 à 1 °C

Vents : Nord 30 km/h

St Barnard
Soleil : 08:33 - 18:00
Lune : 22:57 - 10:10

Prévisions à 7 jours

Lundi 24 au Mercredi 26 Janvier :

De nombreuses chutes de neige en perspective.

Vents : Nord-Nord-Est à 20 km/h
T° mini. : -9 à -3 °C T° maxi. : -3 à -1 °C

Jeudi 27 au Dimanche 30 Janvier :

Les chutes de neige persisteront tout au long de cette période.

Vents : Sud à 20 km/h
T° mini. : -10 à 1 °C T° maxi. : -1 à 1 °C

Terres de Bourgogne

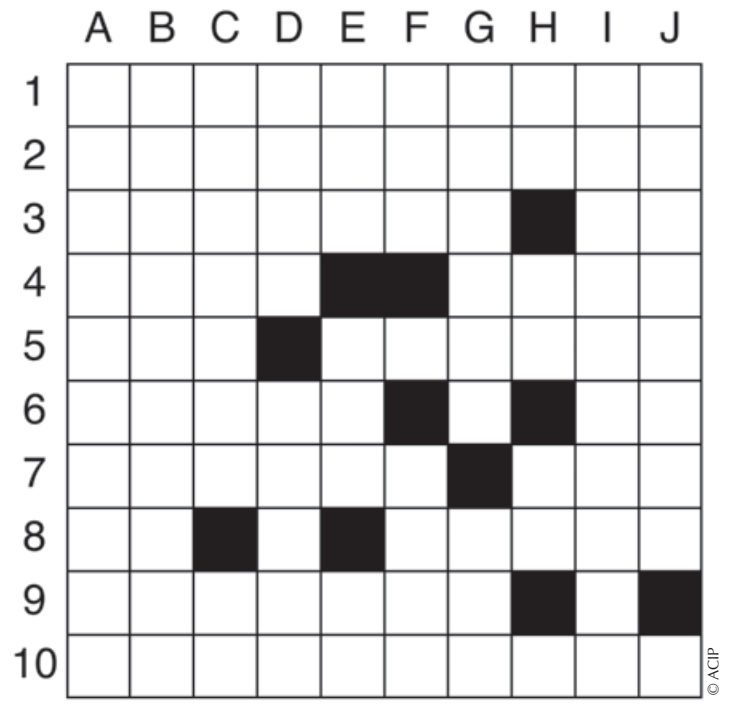
Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 E (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Gérante : Mauricette Besançon • Directeur de publication : Jean-Luc Berthomé •

Les Jardins d'Octobre
4 rue Davout - BP 77409
21074 Dijon cedex
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02 - mail : contact@terres-de-bourgogne.net

Rédaction
• Responsable de la rédaction : Jean-Luc Berthomé mail: jl.berthome@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein mail: am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos mail: f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité
• Locale et régionale: Jean-Yves Blondat mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale: SAS Réussir 94 266 Fresne - Tél. 01 49 84 03 30

• Commission paritaire des journaux et publication • • 0511 T 88045 - ISSN : 1969-8232 • Dépôt légal : mois de parution •
• Tirage moyen par numéro : 8 100 ex. • Prix au numéro : 2,00 € • Imprimeries: IPS
Un supplément Direct Affaires destiné aux abonnés est encarté avec le journal une semaine sur deux.

▶ Mots croisés



HORIZONTALEMENT
1. Représente le globe terrestre — 2. Répandent des bruits inquiétants — 3. Cité de Chypre - Sans profession — 4. Manches sur le cours - Lançai les fers — 5. A remplacé la SDN (de d. à g.) - Crier comme l'âne — 6. Port d'Israël - Magnésium — 7. Glossine — Gemine ou marin — 8. Vieux do - Se dépose par condensation — 9. Ultime — 10. Port de l'Équateur.

VERTICALEMENT
A. Indulgence — B. Psychiatre — C. Rivière qui charriait de l'or - Registre des métiers — D. Connaissent bien leur métier - Sans vigueur — E. Ville de la dépêche - Diplôme - Fin d'infinitif — F. Mille deux - Ventilé (de b. en ht.) — G. Aurai le courage - S'occupe des voies supérieures — H. La moitié d'un système américain de télévision - Voyelles - Nazi — I. Fléchira — J. Malicieux.

▶ Télévision Sélection du 22 au 28 janvier

Samedi 22

TF1
20.45 NRJ Music Awards. Divertissement présenté par N. Aliagas, avec Mylène Farmer, The Black Eyed Peas, Christophe Maé, James Blunt, Usher, Jenifer, Zaz, etc.
23.30 New York section criminelle. Série avec Vincent D'Onofrio ⓬.

FRANCE 2
20.35 Le plus grand cabaret du monde. Divertissement de P. Sébastien, avec Michèle Laroque, Ramzy, Roch Voisine, Denise Fabre, Michaël Gregorio, Charly, Christophe Alévêque, Pierre Bonte, etc.
22.50 On n'est pas couché. Magazine de Laurent Ruquier.

FRANCE 3
20.35 1788… et demi (4, 5, et 6/6) ★★. Série avec Sam Karmann, Natacha Lindinger ⓾. *Amusant.*

ARTE
20.40 L'aventure humaine «Les énigmes du Sphinx». Documentaire.
21.40 L'aventure humaine «La tombe 33, un mystère égyptien» ★★. *Très intéressant.*
22.35 Le noyé bien vivant. Téléfilm en VO avec A. Beyer (1h33).

M6
20.45 NCIS. Série avec Mark Harmon ⓾.
23.10 Dollhouse. Série ⓾.

CANAL +
20.50 Wolfman ★. Fantastique (2009) de J. Johnston, avec B. Del Toro (1h38) ⓭. *Décevant et pénible.*

Dimanche 23

TF1
20.45 Prête-moi ta main ★★. Comédie (2006) de Éric Lartigau, avec Alain Chabat, Charlotte Gainsbourg (1h26). (voir Sélection)
22.25 Les experts. Série ⓾.

FRANCE 2
20.35 Football «Coupe de France : OGC Nice/Olympique Lyonnais».
22.50 Faites entrer l'accusé «Serge Armand...». Magazine.

FRANCE 3
20.35 Inspecteur Barnaby «Les fantômes de March Magna» ★. Série ⓾. *Confus et décevant.*
22.50 Déshabillez-nous «L'amour au boulot». Documentaire.
23.45 Sur la trace du crime ★★. Policier en VO et NB (1954) de Roy Rowland, avec Robert Taylor (1h30) ⓭. *Un bon film noir.*

ARTE
Trouvez l'énigme !
20.45 The game ★★. Drame (1997) de D. Fincher, avec Michael Douglas (2h08). *Excellent.*
22.45 La plus grande énigme du monde. Documentaire.

M6
20.45 Capital «Emploi, qualité de vie : améliorer son quotidien, c'est possible !». Magazine.
22.45 Enquête exclusive «Hell's Angels contre Bandidos : L'impitoyable loi des gangs de bikers» ⓾.

CANAL +
20.55 L'équipe du dimanche.

Lundi 24

TF1
20.45 Doc Martin : «Mon ami Jean-Pierre», «En vous souhaitant !» ★. Série avec Thierry Lhermitte, Natalia Dontcheva. *Amusant, mais lourd.*
22.30 New York, unité spéciale. Série avec Christopher Meloni ⓬.
01.00 Au Field de la nuit, avec D. Jeambar, K. Arthur, Florian Zeller, S. Ohayon, Julie Depardieu, T. Jousse.

FRANCE 2
20.35 Cold case. Série avec Kathryn Morris, Danny Pino.
22.10 Mots croisés. Magazine.

FRANCE 3
20.35 Je t'aime à l'italienne. Divertissement avec Charles Aznavour, Milva, Toto Cutugno, Umberto Tozzi, Adriano Celentano, Gigliola Cinquetti, Romina Power, etc.
23.05 Ce soir (ou jamais).

ARTE
20.40 Pas de printemps pour Marnie ★★. Drame (1964) de A. Hitchcock, avec Tippi Hedren, Sean Connery (2h04). *Bien ficelé.*
22.50 Placido Domingo.

M6
20.45 58 minutes pour vivre ★★. Policier (1990) de R. Harlin, avec Bruce Willis (1h59) ⓾. *Efficace.*
23.10 Dangereuse séduction ★. Thriller (2007) de J. Foley, avec Bruce Willis (1h44) ⓾. *Décevant.*

CANAL +
20.50 MI-5 (5 et 6/8) ★★★. Série avec Peter Firth ⓬. *Haletant.*

Mardi 25

TF1
20.45 Les experts, Manhattan. Série avec Gary Sinise ⓾.
23.10 Harry Roselmack avec les résistants du monde paysan.

FRANCE 2
20.35 Prise directe «Mariages princiers : Quand la monarchie casse les codes». Magazine présenté par Béatrice Schönberg.
22.50 Le bureau des plaintes. Magazine de Jean-Luc Lemoine.
01.15 Le voleur de bicyclette ★★★. Drame en NB (1949) de V. De Sica, avec Lamberto Maggiorani (1h25). *Un grand chef-d'œuvre.*

FRANCE 3
20.35 Famille d'accueil : «Une vraie famille», «Pimprenelle» ★★. Série avec Virginie Lemoine, Christian Charmetant. *Émouvant.*
22.50 Ce soir (ou jamais).

ARTE
Le racisme au quotidien
20.40 Noir sur blanc «Voyage en Allemagne» ★★. (voir Sélection)
22.05 Débat.
22.30 Les invincibles (7 et 8/8) ★★. Série. *Pas mal.*

M6
20.45 Zéro de conduite. Magazine.
23.00 Numb3rs. Série ⓾.

CANAL +
20.50 Une petite zone de turbulence ★★. Comédie (2009) de A. Lot, avec Michel Blanc, Miou Miou (1h44) ⓾. *Amusant, mais inégal.*

Mercredi 26

TF1
20.45 Grey's anatomy. Série avec Ellen Pompeo ⓾.
23.15 Les experts, Miami ⓾.

FRANCE 2
20.35 La bonté des femmes ★★. Téléfilm avec André Dussollier, Caroline Silhol. (voir Sélection)
22.00 Face aux Français… «Conversations inédites», avec Ségolène Royal et Jean-Marie Rouart.

FRANCE 3
20.35 Des racines et des ailes «Les trésors du patrimoine mondial». Magazine présenté par Louis Laforge, depuis la Sainte-Chapelle.
22.55 Ce soir (ou jamais).

ARTE
20.40 Les mercredis de l'histoire «Auschwitz, premiers témoignages» ★★. *Poignant.*
22.00 Les mercredis de l'histoire «Mystères d'archives : 1944. La libération de Paris».
22.25 Le dessous des cartes «Le basculement de la richesse».
22.40 Still life ★★. Drame en VO (2006) de Jia Zhang Ke, avec Sanming Han (1h48). (voir Sélection)

M6
20.45 Enquête exclusive «Zahia, Patrizia et les autres : Enquête sur les escort-girls». Magazine ⓾.
22.50 Belle toute nue.

CANAL +
21.00 Rugby «Clermont Auvergne/Racing Métro».

Jeudi 27

TF1
20.45 Alice Nevers, le juge est une femme. Série avec Marine Delterme, Jean-Michel Tinivelli.
23.35 Esprits criminels. Série ⓬.

FRANCE 2
20.35 Envoyé spécial : «Cold case, des enquêtes à l'épreuve du temps», «La folie Tatoo», «Des ampoules pas si claires». Magazine.
22.45 Infrarouge : «Nos années 90 : Les tempétueuses», «89, avenue de Flandre». Documentaires.

FRANCE 3
20.35 La couleur du mensonge ★. Comédie dramatique (2003) de R. Benton, avec Anthony Hopkins, Nicole Kidman (1h45) ⓾. *Une adaptation décevante de Philip Roth.*
22.50 Ce soir (ou jamais).

ARTE
20.40 Snow cake ★★. Comédie dramatique (2006) de Marc Evans, avec Alan Rickman, Sigourney Weaver (1h47). *Cocasse et émouvant.*
22.30 Wild Thing (2/2).

M6
20.45 Les évadés ★★. Drame (1994) de Frank Darabont, avec Tim Robbins, Morgan Freeman (2h16) ⓾. *Bien fait, mais dur.*
23.20 Alerte évasion «Jacques Mesrine, l'évadé public n°1».

CANAL +
20.50 Detroit 1-8-7 (1 et 2/13) ★★. Série avec Michael Imperioli, Natalie Martinez ⓾. *Bien fait.*

Vendredi 28

TF1
20.45 Le plus grand quiz de France. Divertissement avec Christophe Dechavanne, Jean-Pierre Foucault et Mareva Galanter.
23.15 Confessions intimes.

FRANCE 2
20.35 Miroir, mon beau miroir ★. Téléfilm avec Marie-France Pisier, Émilie Dequenne, Malik Zidi (1h28). *Prétentieux et raté.*
22.05 Avocats et associés «Défenses illégitimes» ★. Série avec Muriel Combeau. *Très moyen.*
23.05 Semaine critique ! Magazine de Franz-Olivier Giesbert.

FRANCE 3
20.35 Thalassa. Magazine.
22.55 Vie privée, vie publique «Spéciale Laurent Gerra», avec Roberto Alagna et Marc Veyrat.

ARTE
20.45 C'était l'un des nôtres ★★. Téléfilm avec Maria Simon, Anja Kling (1h30). *Poignant, mais long.*
22.10 Le Neandertal en nous «Le mystère des premiers gènes».
23.00 Grand format «Les Molex, des gens debout» ★★. *Bien fait.*

M6
20.45 NCIS. Série ⓾.
23.10 Nip/Tuck. Série ⓬.

CANAL +
20.50 Envoyés très spéciaux ★★. Comédie (2008) de F. Auburtin, avec Gérard Lanvin, Gérard Jugnot (1h30). (voir Sélection)

SÉLECTION


DR

Prête-moi ta main - Luis, 43 ans, est un célibataire endurci choyé par sa mère et ses cinq sœurs. Mais, un jour, celles-ci se rebiffent et considèrent qu'il est temps qu'il trouve une épouse. Luis, qui ne compte pas se marier, a l'idée de demander à la sœur d'un ami de se faire passer pour sa fiancée. Cette comédie de mœurs ne manque pas de saveur. Bien que le déroulement du récit soit un peu convenu (avec un happy end prévisible), celui-ci est suffisamment bien construit pour réserver des séquences aussi bien vues que cocasses. Bien que certains gags soient assez vulgaires, on rit souvent, notamment grâce à des dialogues savoureux et à une interprétation impeccable. Alain Chabat, irrésistible, semble très à l'aise dans son personnage de célibataire endurci, et Charlotte Gainsbourg, qui révèle un vrai tempérament dans le registre de la comédie, est lumineuse. ***Dimanche 23, sur TF1, à 20h45.***

Noir sur blanc - Journaliste, Günter Wallraff a endossé les personnalités d'un immigré turc, d'un SDF, etc. Cette fois, il est devenu Noir, grâce à un maquillage, et il a sillonné l'Allemagne, pendant un an. Le résultat est impressionnant et choquant. Entre les regards qui se détournent, les gens qui changent de place ou ceux qui expriment leur réprobation, elles sont nombreuses, les manifestations d'un racisme primaire. Mais c'est un peu long. ***Mardi 25, sur Arte, à 20h40.***

La bonté des femmes - Pour se protéger d'une épidémie, Paul s'installe avec sa famille dans sa maison de campagne. Il y fait venir sa jeune maîtresse et leur fils, qu'il fait passer pour la famille d'un de ses amis. Marc Dugain a adapté un de ses romans et l'a mis en scène, avec Yves Angelo. Les dialogues sont brillants et les décors magnifiques. Mais c'est l'interprétation qui fait sortir du lot cette œuvre élégante, mais manquant de rythme. ***Mercredi 26, sur France 2, à 20h35.***

Still life - En 2006, sur le fleuve Yangzi Jiang, le plus grand barrage du monde est sur le point de se terminer. À travers l'évocation de la construction de ce barrage et de ses nombreuses conséquences sur les habitants, c'est le portrait d'un pays en pleine mutation qui se dessine peu à peu. Entre documentaire et fiction, ce film décrit avec une beaucoup de grâce le parcours émouvant de ses deux personnages et de leurs épreuves. ***Mercredi 26, sur Arte, à 22h40.***

Envoyés très spéciaux - Ayant perdu l'argent du voyage, Frank, grand reporter à la radio, et Albert ne peuvent partir pour l'Irak. Il n'y a rien de nouveau dans cette comédie qui joue sur l'opposition entre les caractères de ses deux héros (excellents Gérard Lanvin et Gérard Jugnot). Si le «bidonnage» des reportages fait sourire, la satire du «charity business» est hilarante. Laurent Gerra y fait une composition extraordinaire de drôlerie. ***Vendredi 28, sur Canal +, à 20h50.***